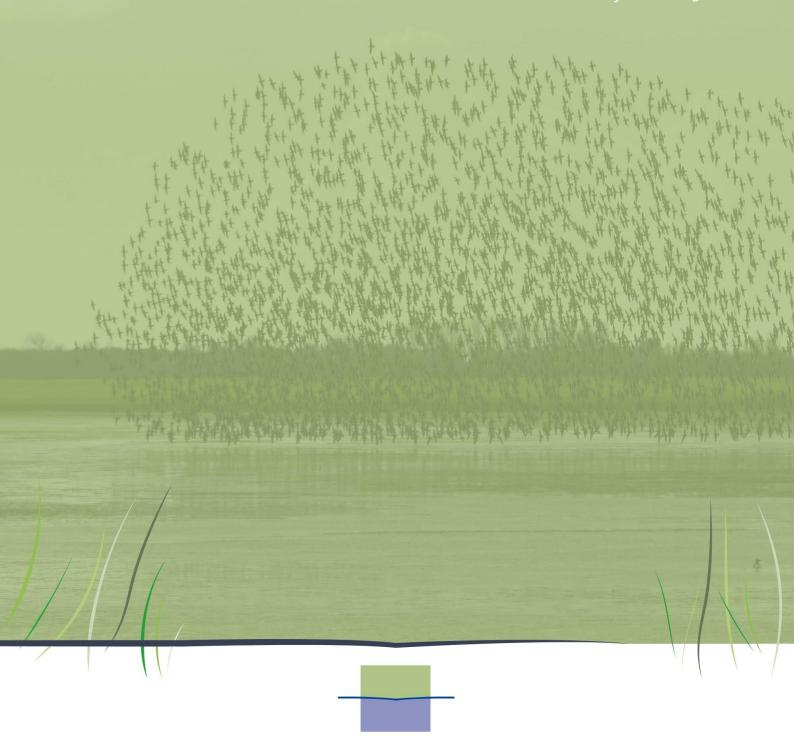
Evaluation du document d'objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin



ZPS FR5410100 ZSC FR5200659 ZSC FR5400446

juillet 2015



Etablissement public du Marais poitevin

Maitre d'ouvrage : Etablissement public du Marais poitevin

Réalisation : ADASEA de la Manche et Setup Environnement

Période d'étude : juin 2014 à juin 2015

Auteurs : Jérôme Daniel et Vincent Torcheux

Relecture: Odile Cardot (PNR MP), Jérôme Mansons (EPMP) et Alain Texier (PNR MP)

Citation:

Daniel J., Torcheux V., Evaluation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin, ADASEA de la Manche & Setup Environnement 2015, Etablissement public du Marais poitevin, 188 p.





ADASEA de la Manche

Maison de l'Agriculture Avenue de Paris 50009 SAINT-LO CEDEX Tél. : 02 33 06 48 70

Mail: accueil@adasea5o.fr Site: www.adasea5o.fr

SETUP-ENVIRONNEMENT

41 avenue de la Côte de Nacre BP 35112 14 079 CAEN CEDEX 5

Tél. : 02 31 93 99 73

Mail: contact@setup-environnement.fr Site: www.setup-environnement.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P 5
PARTIE 1: LE TERRITOIRE	P 8
1.1. LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN 1.2. LE SITE NATURA 2000	P 9 P 12
PARTIE 2: LE BILAN THEMATIQUE	P 14
2.1. BILAN SOCIO-ECONOMIQUE2.2. BILAN BIOLOGIQUE2.3. BILAN DE L'ANIMATION ET DE LA GOUVERNANCE2.4. BILAN DES MOYENS	P 15 P 52 P 99 P 109
PARTIE 3: L'EVALUATION GLOBALE	P 125
3.1. METHODE D'EVALUATION 3.2. REPONSES AUX QUESTIONS 3.3. RETOUR D'EXPERIENCES : LES MARAIS DE LA BRIERE ET DU COTENTIN	P 126 P 137 P 141
PARTIE 4: LES PERSPECTIVES ET LES RECOMMANDATIONS	P 146
4.1. SCENARII DE PROJETS DE TERRITOIRE 4.2. AXES D'AMELIORATION ET RECOMMANDATIONS	P 147 P 152
CONCLUSION	P 157
LEXIQUE	P 160
ANNEXES	P 163

INTRODUCTION

LE CONTEXTE GENERAL

Le réseau Natura 2000

Contemporaine du « Sommet de la terre » qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, la directive « Habitats, Faune, Flore », promulguée en 1992 par la CEE, a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire européen.

Cette directive présente deux originalités en termes de protection de la nature :

- elle prévoit la mise en place d'un réseau écologique à l'échelle européenne,
- elle affiche le souhait d'intégrer les activités humaines, qu'elles soient d'ordre social, culturel ou économique, au sein de périmètres délimités selon des critères scientifiques.

La préservation de la biodiversité, et notamment des oiseaux sauvages, à l'échelle européenne est préalablement formulée par la directive « Oiseaux » de 1979.

Devant la nécessité de coopération entre les États au vu d'enjeux supranationaux, le réseau écologique européen Natura 2000 entend apporter une réponse à l'érosion de la biodiversité européenne. La construction de ce réseau s'appuie sur deux types de sites désignés par chacun des états membres au titre des directives européennes « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979 et « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992. Les directives listent les habitats et espèces rares et/ou menacés à l'échelle européenne. La directive Oiseaux aboutit à la désignation de Zones de Protection Spéciale (ZPS). La directive Habitats, conduit, quant à elle, à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). A terme, les ZPS complétées par les ZSC forment le réseau Natura 2000.

Les états membres sont chargés de choisir les modalités de la mise en œuvre de Natura 2000 sur leur territoire.

Confrontée à la complexité résultant de l'articulation entre les dimensions scientifiques et humaines au sein des zones désignées, la France a fait le choix du volontariat et de la contractualisation pour la mise en œuvre de Natura 2000. Le document d'objectifs, communément appelé DOCOB, constitue à cet égard l'outil privilégié pour la définition et la programmation des mesures de conservation à adopter dans les sites Natura 2000.

Le site Natura 2000 du Marais poitevin fait donc partie d'un réseau national et régional. Ainsi, selon les services des DREAL, on recense 161 sites classés Natura 2000 sur les deux régions, soit 72 sites en Pays de Loire et 89 sites en Poitou-Charentes.

LES OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet de cette consultation est de conduire l'évaluation du Document d'Objectifs du Site Natura 2000 du Marais poitevin. Le DOCOB, élaboré entre 2001 et 2003, a été validé par arrêté préfectoral en décembre 2003.

Conformément au cahier des clauses, il s'agit d'évaluer le DOCOB en répondant aux questions suivantes :

- 1. Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site ?
- 2. Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?
- 3. Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux?
- 4. Quelles perspectives d'amélioration ressortent de l'évaluation?

Ces quatre questions guident l'évaluation pendant toute la durée de la mission. C'est un fil conducteur.

Autrement dit, évaluer le DOCOB du site Natura 2000 Marais poitevin revient à :

- Analyser le résultat des réalisations depuis la mise en œuvre du DOCOB,
- Déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence,
- Considérer l'évaluation comme un processus d'amélioration continue,
- Préparer l'avenir et engager la réécriture du DOCOB.

LA STRUCTURE DU RAPPORT D'EVALUATION

Le rapport d'évaluation est organisé de la façon suivante :

- La présentation de la méthode qui explique les conditions de réalisation de l'évaluation,
- La réalisation d'un bilan thématique analysant les composantes du Marais poitevin, à savoir l'agriculture, le tourisme, la biodiversité, les moyens et la gouvernance,
- L'évaluation globale et transversale croise les résultats du bilan thématique et apporte des réponses aux quatre questions fondamentales,
- Enfin, les perspectives et les axes d'amélioration permettent de s'engager dans l'avenir et de préparer la réécriture du DOCOB.

PARTIE 1 : LE TERRITOIRE

1.1. LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN

La zone humide du Marais poitevin englobe un territoire de 103 500 ha. Elle se situe sur 3 départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée) et sur 2 régions (Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

La zone humide se caractérise par son hétérogénéité (liée au climat, au gradient hydraulique, à la pédologie, au gradient de salinité) qui forme 6 grandes entités géographiques (carte c1) :

- les marais desséchés,
- les marais intermédiaires,
- les marais mouillés et les vallées fluviales,
- les ilots calcaires,
- les polders,
- les milieux littoraux.

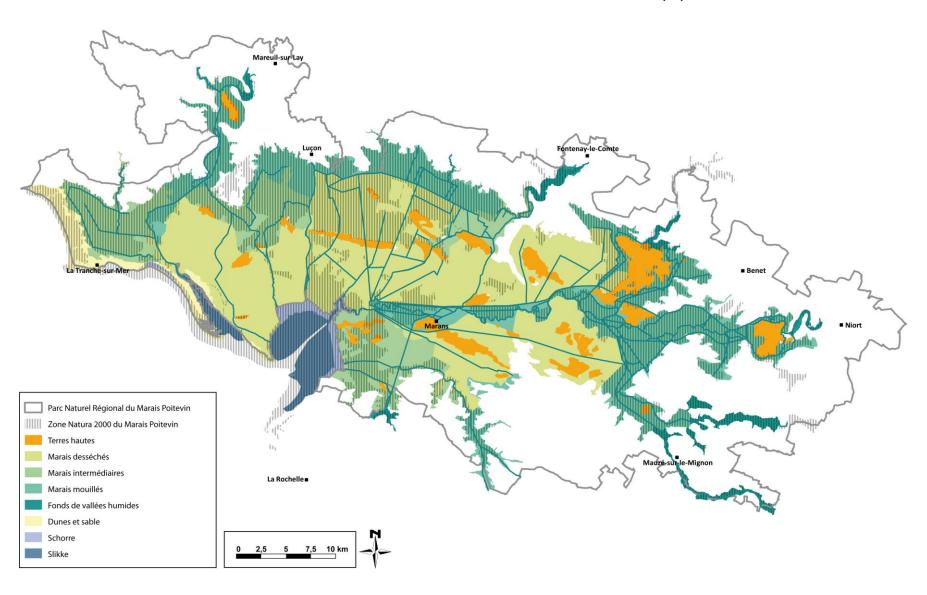
Ce vaste territoire constitue la plus grande zone humide du littoral français et la seconde plus grande zone humide de France métropolitaine, après la Camargue. Il constitue un ensemble d'une grande richesse écologique par la diversité remarquable des milieux et par leur caractère humide. Comme dans toute zone humide, la gestion de l'eau est un élément central dans le Marais poitevin (carte c2).

Ayons toujours à l'esprit que cette zone humide est le résultat de l'aménagement et de l'intervention de l'Homme depuis plusieurs siècles. C'est un espace conquis sur la mer aboutissant à des paysages semi-naturels façonnés par l'homme, tels que, les prairies et les terrées. Si elle est orientée principalement vers l'activité agricole, la zone humide n'en reste pas moins multifonctionnelle (agricole, économique, touristique, culturelle, résidentielle, etc.).

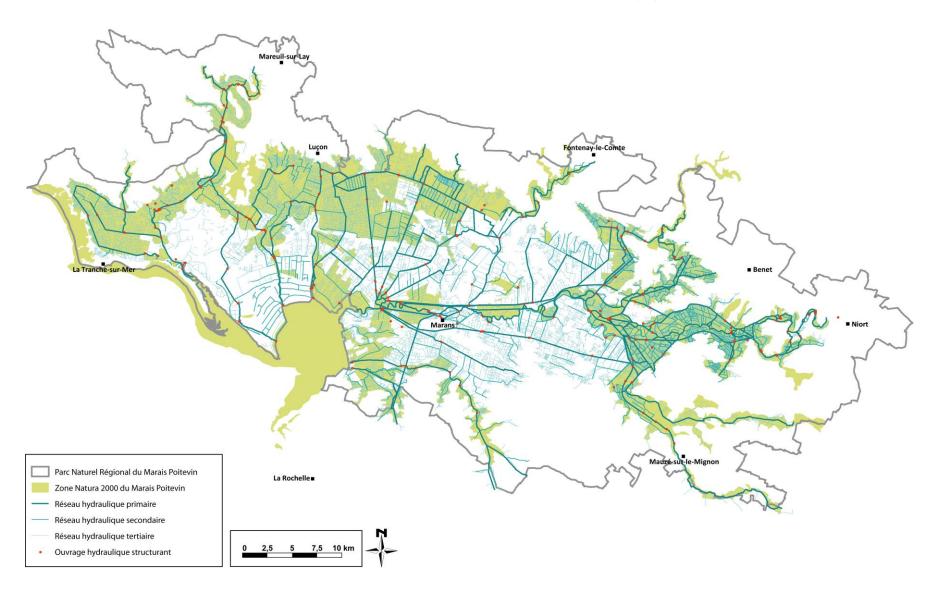
D'un point de vue écologique, les principaux enjeux de la zone humide sont : la préservation du caractère humide des marais et le maintien des systèmes prairiaux. En effet, l'insuffisante prise en compte de ces enjeux est à l'origine de la condamnation de la France par la Cour de Justice des Communautés Européennes en 1999 pour manquement à ses obligations.



LOCALISATION DES ENTITES DE LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN (C1)



RESEAU HYDRAULIQUE ET OUVRAGES DU MARAIS POITEVIN (C2)



1.2. LE SITE NATURA 2000

1.2.1. Le périmètre du site NATURA 2000 du Marais poitevin

Le Marais poitevin s'inscrit dans le réseau Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et fait donc l'objet d'une double désignation. Il en résulte une coexistence de trois sites Natura 2000 dont les périmètres se superposent :

- une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en Vendée dont la surface représente 47 700 ha;
- une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) répartie entre les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime sur une superficie de 20 323 ha ;
- une Zone de Protection Spéciale (ZPS) interdépartementale qui englobe les deux sites précédents.

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre ainsi une superficie totale de 68 023 ha. Afin de faciliter la lecture du rapport, il n'est fait mention que d'une unique zone Natura 2000 pour le Marais poitevin.

Cette localisation n'est pas sans conséquence dans la mise en œuvre du DOCOB. En effet, l'Etat et le PNR MP sollicitent un grand nombre d'interlocuteurs et d'organismes pour bénéficier de leur expertise et de leur travail de terrain. En revanche, nous pouvons comprendre aisément les difficultés d'animation et de gouvernance liées à la diversité des acteurs (prise de décision, exécution des actions, bilan et évaluation des actions).

A titre indicatif, le périmètre du site Natura 2000 du Marais du Cotentin est de 29 300 ha et celui de la Brière est de 16 800 ha.

	PNR Marais de Brière Parc naturel régional de Brière	PNR Marais du Cotentin Parc Parc Palural Paginal des Marais du Cotentin et de Bessin	PNR Marais poitevin Parc Parc Patural du Marais Poitevin
Superficie du PNR	54 800 ha	146 650 ha	179 954 ha
Surface Zone Humide	18 250 ha	30 000 ha	107 526 ha 98 016 ha (terrestre) 9 510 ha (littoral)
Surface Natura 2000	16 842 ha	29 279 ha	68 o23 ha
Nombre de Régions	1	1	2
Nombres de Départements	1	2	3
Nombre de communes adhérentes au PNR	21	150	85
Population	8o ooo habitants	74 000 habitants	186 531 habitants

Source: PNR, DREAL et INPN

1.2.3. Le fonctionnement

La gouvernance est assurée par le comité de pilotage, dont le Président est le directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP).

Les membres du comité de pilotage sont répartis dans 7 collèges. Sa composition est validée par arrêté préfectoral.

L'animation générale relève des champs d'intervention de l'EPMP, considéré comme « opérateur Natura 2000 » du site. Ce dernier délègue la mission d'animation au Parc naturel régional du Marais poitevin. Ce changement de situation s'est opéré en juin 2012.

La gouvernance et l'animation s'appuient fortement sur un outil de gestion et de planification : le **DOCument d'OBjectifs ou DOCOB** est approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2003.

Le DOCOB contient cinq chapitres :

- 1. Une présentation globale du site Natura 2000
- 2. Un inventaire des activités
- 3. Un état des lieux des habitats
- 4. Les enjeux de conservation des habitats et des espèces
- 5. Les mesures présentées sous forme de fiches actions

Si la présentation des DOCOB diffère, leurs contenus sont proches et n'intègrent pas la méthodologie d'évaluation.

En conclusion, nous constatons une **multitude d'acteurs** concernés par la mise en œuvre de Natura 2000 (EPMP, PNR, IIBSN, Syndicats mixtes de gestion hydraulique, collectivités, Etat, Chambres d'agricultures, Associations de protection de l'environnement, fédérations, etc.) et une superposition des zonages liées à la réglementation (zone humide, site classé, réserves naturelles, APPB, site Natura 2000, PNR, etc.).

Lors des entretiens, les organismes admettent la complexité administrative, la multitude d'acteurs, la complexité réglementaire des dispositifs, la confusion dans le fonctionnement. Ce contexte peut engendrer des difficultés en termes d'efficacité et de lisibilité de la démarche Natura 2000 sur le territoire.

PARTIE 2 : LE BILAN THEMATIQUE

2.1. LE BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

Le bilan socio-économique examine deux domaines d'activités économiques qui sont mobilisés dans le plan d'actions du DOCOB au travers de fiches actions dédiées. Il s'agit de l'agriculture et du tourisme.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'évaluer l'ensemble de l'activité humaine présente sur le Marais poitevin comme la conchyliculture, l'industrie, les services tertiaires, etc.

2.1.1. LA DEMOGRAPHIE

Les recensements de population de l'INSEE permettent de déterminer les caractéristiques de la population du Marais poitevin.

2.1.1.1. Une population nombreuse et en augmentation

Le territoire du PNR MP accueille environ 185 000 habitants sur 85 communes adhérentes en 2012. C'est un territoire densément peuplé.

Ainsi, il n'est pas rare d'observer une densité de population supérieure à 100h/km². C'est le cas de 20 communes. Certaines communes ont une densité de population supérieure à 400h/km², comme à Niort, 57 813 habitants.

La commune la moins peuplée accueille 88 habitants (Thorigny-sur-le-Mignon) et la plus peuplée est La Rochelle avec 74 880 habitants en 2010.



Cette dynamique démographique s'explique par des taux de croissance positif. Seulement 7 communes ont un taux de croissance négatif.

2.1.1.2. Mais une population inégalement répartie sur le territoire

A la lecture des cartes (c₃ et c₄), nous repérons aisément des concentrations de populations, localisées en bordure de marais et sur la façade littorale. Cette situation s'explique par la présence de pôles urbains développés autour de villes (Fontenay, Luçon, Niort) et par l'attractivité du littoral. A l'inverse, les communes du centre du marais sont moins densément peuplées, davantage propices à l'activité agricole (cultures céréalières et élevage).

2.1.1.3. Une forte présence de la population estivale

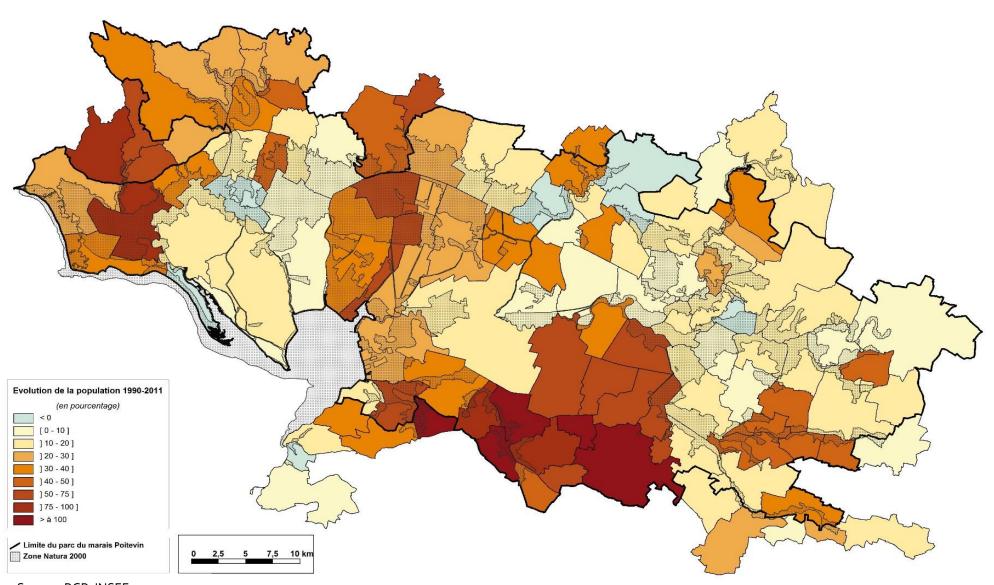
Le Marais poitevin est le théâtre d'un flux massif de population estivale recherchant les activités touristiques offertes par le secteur balnéaire à l'Ouest et la Venise Verte à l'Est. Selon les statistiques du service « tourisme » du PNR, ce flux représente environ 1 400 000 visiteurs par an. Ce niveau de fréquentation touristique est proche de celui du Futuroscope (1 700 000 visiteurs) et

du Puy du Fou (1600 000 visiteurs), d'après le « Palmarès des sites culturels et récréatifs en 2012 » de l'INSEE.

Nous pouvons d'ores et déjà nous interroger sur les effets d'un tel flux concentré sur une courte durée et sur une partie limitée du territoire.

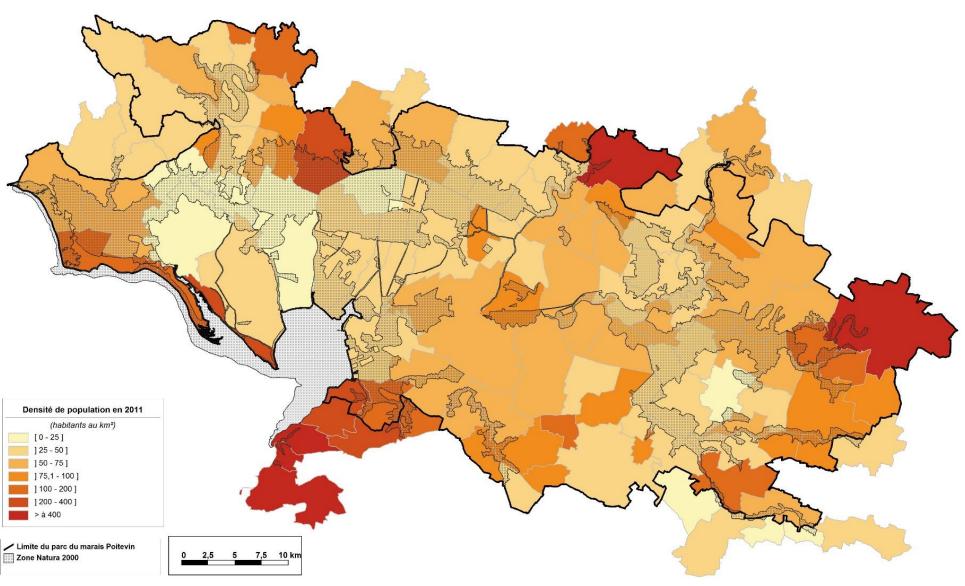


EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1990 A 2011 (C3)



Source : RGP, INSEE

DENSITE DE LA POPULATION EN 2011 (C4)



Source : RGP, INSEE

2.1.1.4. <u>Les enjeux et les risques</u>

La croissance démographique représente des enjeux territoriaux :

- La pression démographique sur le milieu peut se manifester par des impacts écologiques et environnementaux (gestion des déchets, gestion des énergies, etc.). Par ailleurs, les déséquilibres entre les différentes composantes du territoire peuvent être préjudiciables à son développement global,
- La recomposition sociale de la population se traduit par l'arrivée de nouveaux habitants n'ayant pas l'histoire ni la culture du Marais poitevin. Cette nouvelle perception du territoire s'accompagne d'un changement de relation entre le Marais poitevin et ses habitants. D'un espace de production et de valorisation des ressources du secteur primaire (cultures céréalières, élevage, exploitation du bois, maraichage, etc.), le Marais poitevin peut évoluer progressivement vers un espace à vocation tertiaire (espace de loisir et de nature),
- Le développement urbain pose la question de la gestion de l'occupation du sol et de l'aménagement du territoire. L'élaboration des PLUI doit prendre en compte la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels. Les PLUI doivent également être exigeants dans le développement des habitations, en respectant la réglementation et en autorisant des constructions protégées d'évènements climatiques (PPRL).

Les risques potentiels identifiés sont :

- Le paysage à forte identité des Marais mouillés du Marais poitevin (frênes têtards, terrées, peupleraies, canaux tertiaires) peut être menacé par un manque d'entretien des habitants et des propriétaires et par un manque de valorisation socio-économique. L'arrivée annoncée de la Chalarose du Frêne est également un élément susceptible d'entrainer des modifications profondes du paysage des marais mouillés. Ces évolutions du paysage peuvent avoir un impact direct sur les différents usages (tourisme, agriculture, etc.) et par voie de conséquence sur l'image du Marais poitevin et sur la justification de dispositif spécifique comme le classement « Grand Site de France »,
- L'artificialisation des sols par le développement des infrastructures (habitat, zones d'activités, projets routier et autoroutier, etc.) doit être prise en compte dans la préservation de la biodiversité.

Selon les analyses des données « Corine Land Cover » réalisées par les services de l'Etat et par l'INSEE, il est constaté plusieurs caractéristiques du phénomène d'artificialisation des sols :

1. La progression des espaces artificialisés se confirme en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes: +6,8 % entre 2000 et 2006 contre + 3% pour la moyenne nationale entre 2000 et 2006. Il est de 7% pour la Vendée, 5,4% pour la Charente-Maritime et de 2,5% pour les Deux-Sèvres. Les surfaces agricoles régionales artificialisées entre 2000 et 2006 représentent10 387 ha pour les Pays de la Loire et 3 130 ha pour le Poitou-Charentes. A titre de comparaison, voici quelques données d'autres régions françaises:

SURFACES AGRICOLES REGIONALE	S ARTIFICIALISEES ENTRE 2000 ET 2006
Aquitaine	2 799 ha
Bretagne	5 326 ha
Limousin	1 404 ha
Pays de la Loire	10 387 ha
Poitou-Charentes	3 130 ha
Rhône-Alpes	7 295 ha

Source: DREAL

2. L'artificialisation des sols s'opère aux dépens des terres agricoles. Or la transformation d'un sol agricole ou naturel en un sol urbain revêt un caractère difficilement réversible. Selon la publication « Agreste » de la DRAAF Poitou-Charentes, les Deux-Sèvres ont perdu 720 ha de SAU entre 2006 et 2009 alors que la baisse est nettement plus marquée pour la Charente-Maritime à hauteur de 7 920 ha pour la même période.

Ce phénomène s'explique par la conjugaison de facteurs : la croissance démographique, la périurbanisation provoquant l'étalement urbain et l'attractivité du littoral atlantique.

L'imperméabilisation de la surface des sols a de nombreuses conséquences environnementales. Elle favorise le ruissellement de l'eau le long des pentes au détriment de son infiltration, l'érosion des sols, les coulées d'eau boueuse et le risque d'inondation. La concentration du ruissellement intensifie le transfert de sédiments chargés de contaminants des sols vers les cours d'eau (engrais azotés ou phosphatés, hydrocarbures, métaux lourds, produits phytosanitaires).

Synthèse du diagnostic de la démographie du Marais poitevin

Forces	FAIBLESSES
 □ Territoire densément peuplé □ Augmentation de la démographie □ Flux de population estivale pour les activités touristiques 	 Inégale répartition de la population sur le territoire Pression démographique sur les milieux Artificialisation du foncier par le développement des infrastructures
Opportunites	Menaces
 □ Attractivité du territoire et renommée du Marais poitevin □ Connaissance et reconnaissance du Marais poitevin renforcée par l'obtention des labels « Grand site de France » et « PNR » □ Recomposition sociale qui se traduit par l'accueil de nouvelle population sur le territoire qui peut impulser de nouvelles dynamiques 	 Exigences réglementaires et administratives qui peuvent freiner le développement du territoire (planification de l'occupation du territoire) Recomposition sociale qui se traduit par l'accueil de nouvelle population sur le territoire n'ayant pas la culture du Marais

2.1.2. L'AGRICULTURE

L'activité agricole est une composante majeure du site Natura 2000, tant au niveau géographique, économique et environnemental.

2.1.2.1. La population agricole

S'inscrivant dans un mouvement national de modernisation et de restructuration, l'évolution de la population agricole du Marais poitevin se caractérise par une diminution ininterrompue depuis plusieurs décennies.

La population active agricole représente entre 2,5% et 4% de la population active selon les départements. La moyenne nationale se situe à 1%.

Certaines communes enregistrent une baisse de 80% du nombre d'exploitations entre le recensement agricole de 1988 et celui de 2010 (carte c5).

Les statistiques issues du RGA montrent un vieillissement de la population agricole, notamment des chefs d'exploitations, pour les trois départements :

Nombre de chefs d'exploitation et co- exploitants	Charente Maritime	Deux-Sèvres	Vendée
RGA 2000	11 230	11 261	13 328
RGA 2010	8 725	8 618	9 440
Evolution 2000-2010	-22%	-23%	-29%

Sources : DRAAF, Agreste et RPG

Cette diminution du nombre des chefs d'exploitation s'explique par les départs en retraite non compensés par les installations. Cette situation n'assure pas le renouvellement des générations d'agriculteurs.

Retenons que la baisse du nombre de chefs d'exploitation oscille entre 20 à 30% entre les deux derniers recensements (2000 et 2010).

2.1.2.2. <u>Les caractéristiques des exploitations agricoles</u>

La forme juridique

Selon le diagnostic socio-économique réalisé en 2005, le statut juridique majoritaire est l'exploitation individuelle (51% des exploitations auditées).

Parmi les sociétés, l'EARL est le modèle le plus prisé devant les GAEC.

La Surface agricole utile (SAU)

La SAU moyenne des exploitations enquêtées en 2005 est de 120 ha, quel que soit la forme juridique. Elle est de 87 ha pour les exploitations individuelles, et de 175 ha pour les SCEA.

	SAU moyenn	e selon la forme ju	ridique (en ha)	
Entreprise individuelle	EARL	GAEC	SCEA	Marais poitevin*
86	130	189	175	120

Source : étude SCET 2005

La SAU moyenne des exploitations du Marais poitevin est largement supérieure à la SAU départementale :

	SAU moyenne par	département (en l	na)
Charente Maritime	Deux-Sèvres	Vendée	Marais poitevin
70	80	73	120

Source : DRAAF, Agreste et étude SCET 2005

Le tableau ci-dessus confirme que les mouvements de restructuration des exploitations sont largement engagés et sans doute plus aboutis qu'ailleurs. Autrement dit, les marges de manœuvre d'aménagement et de restructuration sont plus étroites pour les projets agricoles.

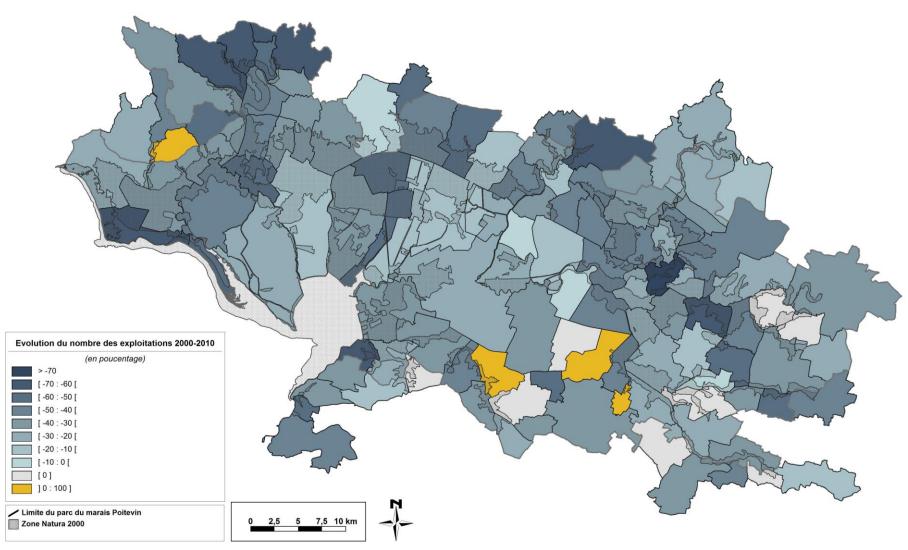
Notons également une diminution de la SAU, dans la majorité des communes, entre 1988 et 2010 (carte c6).

Par ailleurs, même si la diminution de la population agricole est une évidence, il n'en demeure pas moins que l'activité agricole est largement représentée dans l'occupation du sol. La SAU dépasse très souvent 75% de la surface totale communale.

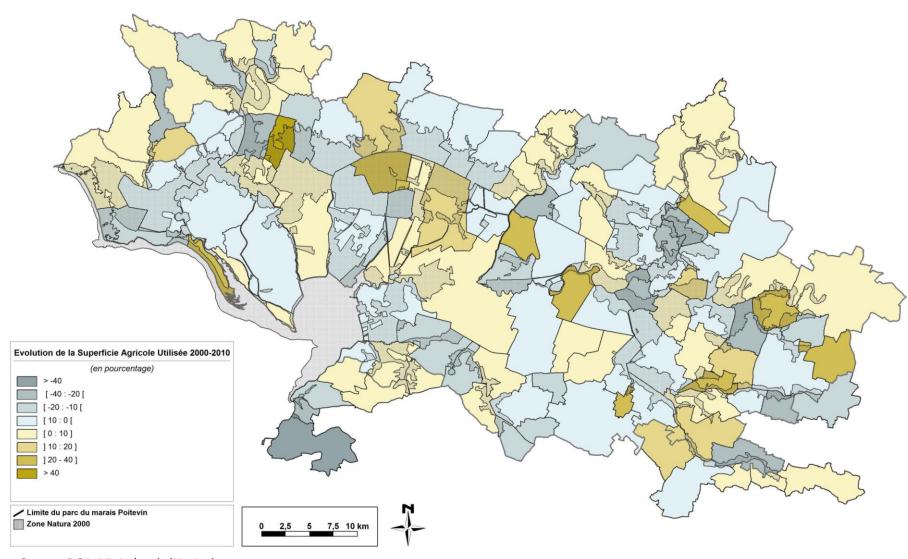


^{*}Marais poitevin (moyenne des entreprises individuelles et des entreprises sociétaires)

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ENTRE 2000 ET 2010 (C5)



EVOLUTION DE LA SAU DE 2000 A 2010 (C6)



L'assolement

Les grandes cultures (céréales, maïs, oléo-protéagineux) dominent l'assolement du Marais poitevin. Selon les services des DRAAF et de l'ASP, elles occupent environ 55% des surfaces agricoles et sont principalement localisées au cœur du Marais poitevin. Les productions végétales sont tenues par des exploitations céréalières spécialisées ou par des exploitations de polyculture élevage (bovin lait et céréales, bovin viande et céréales).

Les prairies (permanentes et temporaires) représentent environ 40% des surfaces agricoles. Elles se concentrent principalement au Nord-ouest (secteurs Nord des lles et Ouest du Lay) et à l'Est (Venise verte) du Marais poitevin.

Cette situation est la résultante d'un fragile équilibre qui s'est installée à la suite d'une profonde mutation de l'économie agricole qui s'est opérée pendant plusieurs décennies (1970 à 1990), dans le cadre de la mise en place de la Politique Agricole Commune et de la modernisation de l'agriculture décidée par l'Etat français. Lors de cette période, les surfaces en prairie ont progressivement décliné au profit des grandes cultures. A partir de la décennie 90, le mouvement s'est ralenti en raison d'une évolution des politiques publiques en faveur du maintien des surfaces en prairie grâce à la mise en place de dispositifs tels que les OGAF (Opération groupée d'aménagement foncier).

En dépit des premières mesures correctives en faveur des prairies, cette période de mutation a déclenché la condamnation de la France par la Cour de Justice des Communautés Européennes pour manquement à l'application des directives « Oiseaux » et « Habitats » dans le Marais poitevin en 1999.

Il convient de préciser que la période de référence pour mesurer l'évolution de l'occupation du sol est déterminante dans l'interprétation de l'évolution des surfaces en prairie. Il est en effet possible de conclure à un retrait des surfaces en prairie si la période de référence est 1950 ou de souligner la vocation céréalière du Marais poitevin si la période de référence est 1705 ou 1820 (Godet et Thomas, 2013).

Ces évènements récents interrogent sur les interactions entre le modèle agricole et la préservation de la biodiversité matérialisée par la mise en œuvre de Natura 2000. En effet, il est admis que le maintien des prairies permanentes est une solution pertinente pour la préservation de la biodiversité. C'est donc une priorité du DOCOB qui consacre plusieurs actions en faveur des prairies.







L'exploitation des données mises à disposition par les DRAAF et l'ASP permettent d'appréhender l'évolution de l'occupation du sol dans le Marais poitevin entre 2005 et 2013.

Evolution de l'assolement	dans le Mara	is poitevin (z	one humide)	entre 2005 e	et 2013
Surface en ha	2005	2007	2009	2011	2013
SCOP hors Maïs	26 443	26 088	24 801	31 138	26 774
Maïs	18 679	17 399	19 119	13 932	17 877
Total des surfaces en cultures	45 122	43 487	43 920	45 070	44 651
Prairies permanentes	27 247	27 428	27 679	27 805	28 693
Prairies temporaires	3 108	3 278	4 535	4 335	3 848
Total des surfaces en prairie	30 355	30 706	32 214	32 140	32 541
Total prairies + cultures	75 477	74 193	76 134	77 210	77 192
Jachères	5 562	5 329	² 535	1839	1 770
Autres espaces agricoles	1 656	2 091	2 899	2 450	2 966
TOTAL SAU Marais poitevin	81 283	81 615	81 569	81 500	81 927

Sources: DRAAF et ASP

Sur la période étudiée, on note l'installation d'une situation d'équilibre entre les surfaces de grandes cultures et les surfaces en prairie. L'évolution semble favorable aux prairies permanentes (carte c7) puisque les surfaces sont en légère augmentation depuis 2005 (+7,2%).

Cette augmentation des surfaces en prairies ne s'est pas opérée exclusivement au détriment des espaces cultivées. En effet, sur cette même période, les surfaces agricoles hors prairies sont globalement en hausse (+2%).

On peut avancer plusieurs facteurs expliquant cette évolution entre 2005 et 2013 :

- une diminution d'environ 70% des surfaces en jachères entre 2005 et 2013, une partie de ces jachères ayant été soit cultivée soit remise en prairie,
- une augmentation de la SAU d'environ 1% (surfaces déclarées à la PAC) sur l'ensemble de la zone humide qui peut être attribuée à la déclaration de nouvelles surfaces agricoles (parcelles agricoles non déclarées auparavant et restauration de nouvelles parcelles pour l'agriculture principalement dans la Venise verte grâce au PARMM),
- la mobilisation importante des aides du second pilier de la PAC au travers des différents dispositifs agro-environnementaux qui a permis le maintien des surfaces en prairies.

L'analyse du même jeu de données pour la période 2005 à 2014 au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin conduit globalement aux mêmes conclusions. On note néanmoins que l'accroissement des surfaces en prairie s'est très majoritairement opéré dans le site Natura 2000 et non en dehors. L'évolution générale de l'assolement dans la zone humide du Marais poitevin est donc directement liée à l'évolution de l'assolement dans le site Natura 2000 puisque la reconquête prairiale y est plus importante.

Evolution de l'assoleme	nt dans le site N	Natura 2000 du	Marais poitevin ent	re 2005 et 2014
Surface en ha	2005	2014	Evolution en ha	Evolution en %
SCOP hors Maïs	6 017	6 621	+ 604	+ 10%
Maïs	7 097	6 803	- 294	- 4%
Prairie permanente	25 090	26 831	+ 1 741	+ 7%
Prairie temporaire	1 589	1 907	+ 318	+ 20%
Jachère	2 597	818	- 1 779	- 69%
Autre espaces agricoles	1 066	1 021	- 45	- 4%
Total SAU site Natura 2000	43 455	44 000	+ 545	+ 1%

La stabilité des surfaces en prairies doit également être analysées au regard de l'environnement économique global de l'agriculture (marché mondial, évolution des prix, orientations de la PAC, etc.). En effet, il influence fortement le choix des agriculteurs en matière d'assolement.

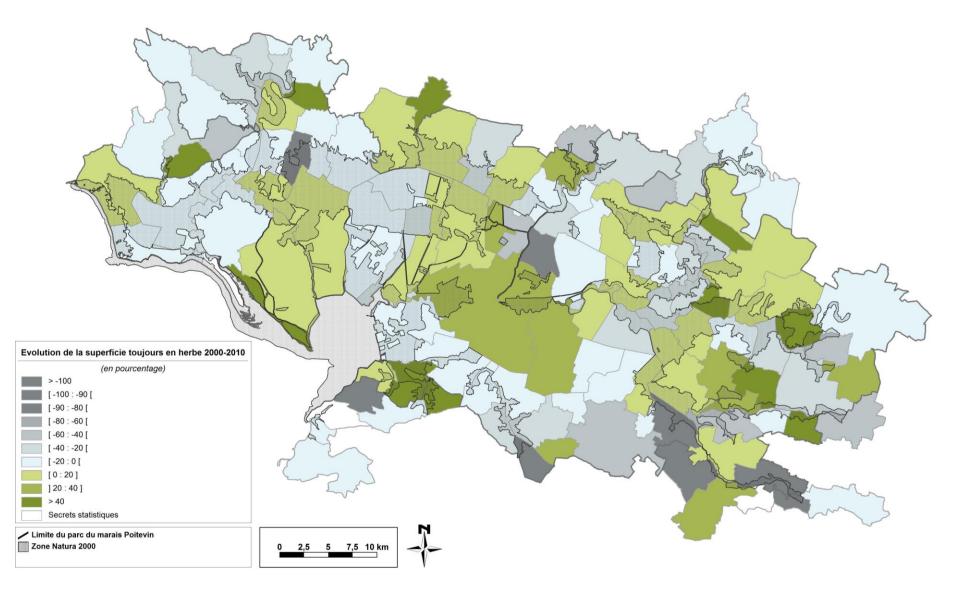
Les résultats économiques des exploitations démontrent une viabilité certaine des fermes céréalières, alors que les exploitations d'élevage de viande bovine restent beaucoup plus fragiles. Les références technico-économiques des exploitations conçues par les organismes agricoles confirment cette situation favorable aux productions de grandes cultures (cf tableau ci-dessous).

Orientations	Résultat courant en 2010	Résultat courant en 2011
Grandes cultures	26 000€	37 000€
Polyculture	27 700€	40 400€
Elevage bovin lait	24 000€	25 400€
Elevage bovin viande	15 500€	16 400€

Source : Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Les personnes ressources auditées (quel que soit l'organisme représenté) ont montré de réelles inquiétudes sur le devenir de l'élevage bovin et ses conséquences directes sur l'économie locale et l'environnement. En effet, le **triptyque prairie/élevage/biodiversité** reste la solution la plus efficace pour la préservation des habitats prairiaux et des espèces qui y sont liées. Cette situation est la plus favorable pour répondre aux objectifs de Natura 2000. Force est de constater que les résultats économiques sont des signaux défavorables au maintien de ce triptyque.

EVOLUTION DE LA STH DE 2000 A 2010 (C7)



Les orientations technico-économiques

Les filières longues

Les exploitations agricoles sont orientées majoritairement vers les grandes cultures, ce qui est cohérent avec l'assolement décrit précédemment (cartes c8 et c10).

Ces productions se justifient aisément par :

- un important potentiel agronomique élevé,
- des rendements élevés (notamment pour les parcelles drainées),
- une économie céréalière favorable (demande mondiale soutenue),
- une organisation de filières performante.

L'élevage bovin arrive en seconde position et plus particulièrement l'élevage de bovins viande (carte c9), dont le déclin se confirme par la combinaison de plusieurs facteurs :

- les contraintes réglementaires (normes sanitaires, normes environnementales, contrôles, etc.) sont sources de démotivations des agriculteurs et n'encouragent pas l'installation de nouvelles générations,
- les conditions de travail et l'astreinte de l'élevage font se détourner les candidats à l'installation de la production bovine (présence quotidienne, activité récurrente comme le soin des animaux, le suivi sanitaire, les difficultés de remplacement),
- l'image et la perception négatives qu'ont les éleveurs de leur métier nourrissent le désintérêt des jeunes vers cette activité,
- les résultats économiques et financiers des exploitations ne sont pas à la hauteur des objectifs des agriculteurs et montrent une importante fragilité des fermes d'élevage de bovins viande. La passion des éleveurs ne suffit pas, la réalité économique l'emporte,
- les orientations de la PAC longtemps défavorables à l'élevage bovin extensif, qui tentent de rééquilibrer les soutiens publics vers ce système d'exploitation. Ces ajustements ne sont pas suffisants pour créer une dynamique d'élevage, relancer la production locale et inverser en profondeur la structure de l'économie agricole,

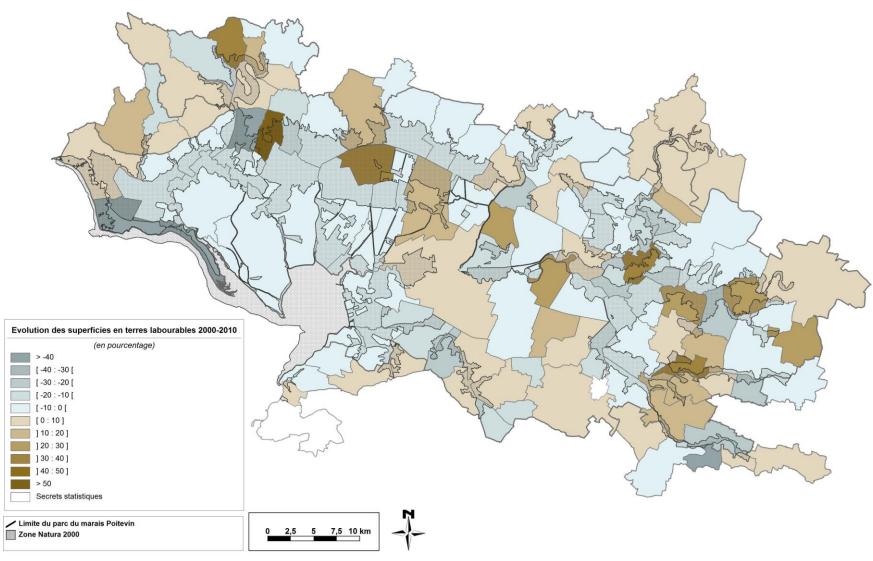
Le diagnostic socio-économique des exploitations agricoles du Marais poitevin établi par SCET en 2005, les entretiens des organismes ressources et les audits d'exploitation aboutissent aux mêmes conclusions.

Les filières longues bien organisées pour capter la valeur ajoutée (outils de collecte, de transformation et d'exportation). Citons par exemple le port céréalier de La Rochelle (22 millions d'euros de chiffre d'affaire, 4 millions de tonnes de céréales, 1 600 emplois directs), la CAVAC (789 millions d'euros de chiffre d'affaire, 863 000 tonnes de productions végétales commercialisés, 52 000 bovins commercialisés, 950 emplois directs) ou le groupe Soufflet (4,9 milliards de chiffre d'affaire, 4 000 salariés dans 17 pays).

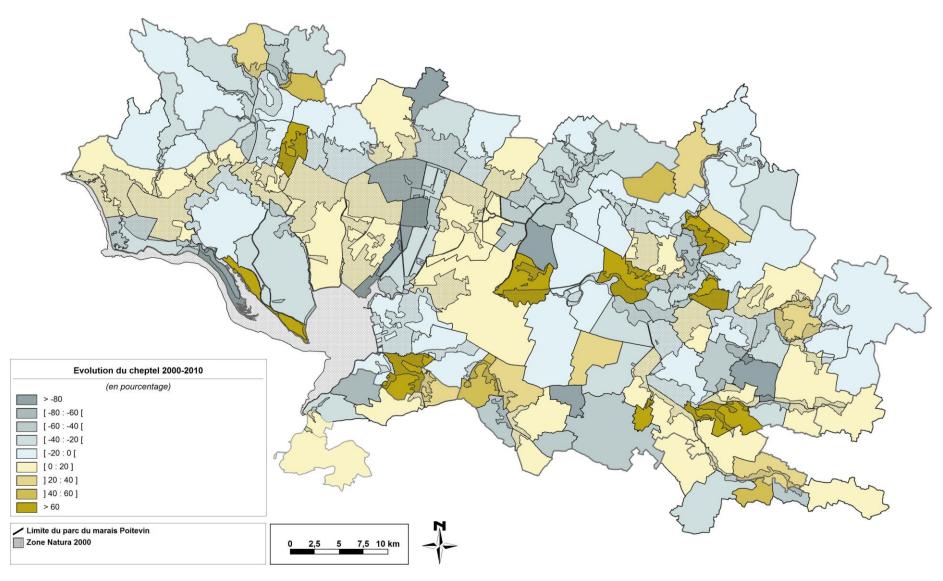
Le port céréalier de La Rochelle se situe au second rang derrière Rouen (7,5 millions de tonnes de céréales).

Les filières agricoles représentent une puissance économique de premier plan pour le Marais poitevin et plus largement pour les régions de Pays de Loire et de Poitou Charentes. Les autres élevages (caprins, ovins, porcins) sont très peu représentés. Quelques unités seulement.

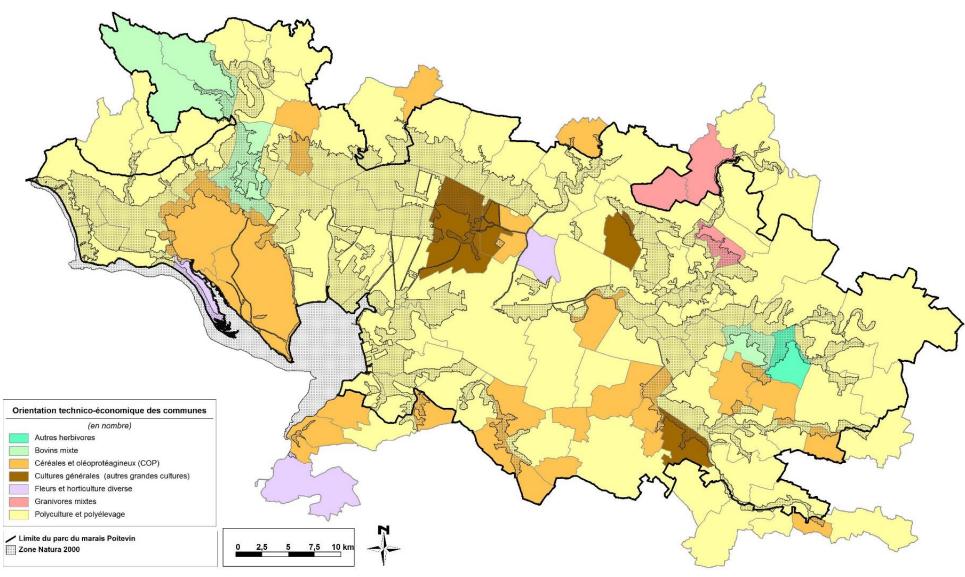
EVOLUTION DES TERRES LABOURABLES DE 2000 A 2010 (C8)



EVOLUTION DU CHEPTEL DE BOVINS VIANDE DE 2000 A 2010 (C9)



ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNES EN 2010 (C10)



Les filières courtes

En complément des filières longues d'élevage et de grandes cultures, le Marais poitevin accueille des activités agricoles diversifiées et en circuits courts (vente directe, agrotourisme, signe officiel de qualité, etc.).

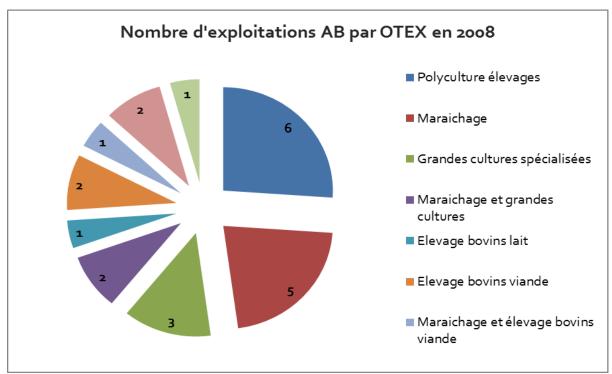
L'agriculture biologique



Selon l'étude réalisée en 2008 par AGROBIO, il est recensé 23 exploitations certifiées « AB », valorisant 1780 ha, soit 1,2% du nombre d'exploitations agricoles. Elles sont principalement localisées en Vendée. Le maraîchage est la production la plus prisée en système AB.

A noter que sur la période 2007-2014, les aides à la conversion en bio n'étaient pas cumulables avec les MAEt. Les agriculteurs se sont donc davantage tournés vers les contrats MAEt mieux rémunérés.

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation, les aides à la conversion devraient être cumulables avec les contrats MAEC ce qui pourrait faire évoluer le nombre d'agriculteurs biologiques.



Source : Agrobio 2008

Les modes de commercialisation sont multiples : AMAP, vente sur les marchés, vente à des spécialistes, etc.

2.1.2.3. Les enjeux et les risques

L'agriculture du Marais poitevin est confrontée à des enjeux primordiaux :

- l'évolution démographique des actifs agricoles (vieillissement des chefs d'exploitation) n'assure pas le **renouvellement des générations** et menace le maintien d'actifs agricoles,
- l'activité agricole doit tenir compte d'enjeux environnementaux forts,
- le maintien de **l'élevage bovin** est déterminant pour répondre aux objectifs de la démarche Natura 2000,
- l'activité agricole est dépendante de la gestion des niveaux d'eau dans le marais,
- la **gestion du foncier** et les aides publiques (MAEt, etc.) sont sources d'une concurrence vive entre agriculteurs pour l'utilisation des terres. Cette tension se traduit par une augmentation des prix du foncier.

Si aucune réponse efficace n'est apportée en face de ces enjeux, des risques persistent quant au devenir des activités et de la biodiversité dans le marais :

- le déclin de l'élevage bovin viande et la diminution d'éleveurs dans le Marais poitevin,
- la diminution de la biodiversité prairiale, conséquence du déclin de l'élevage,
- la remise en cause du **patrimoine du Marais poitevin** par le manque d'entretien des paysages des Marais mouillés et des marais desséchés,
- la restructuration des exploitations se poursuit pour alimenter les filières longues au détriment des « petites exploitations ».

Synthèse du diagnostic de l'agriculture du Marais poitevin

	Forces	FAIBLESSES
	Un territoire aménagé par l'intervention de l'homme pour des activités humaines notamment agricoles	Une diminution continue de la population active agricole sans interruption depuis des décennies, suivant le mouvement national
	L'agriculture est la première activité territoriale du Marais poitevin : elle occupe 80% de la surface du territoire L'économie agricole est orientée principalement vers les grandes cultures et l'élevage bovin Un secteur économique organisé au niveau régional: Port céréalier, agroalimentaire, enseignement (lycée agricole), recherche (INRA) Une transformation relativement récente de l'économie agricole et des systèmes d'exploitation qui se traduit par des exploitations restructurées et performantes économiquement	 Un nombre d'installations insuffisant pour inverser la diminution démographique Un déclin de l'activité d'élevage qui reste confrontée à de profondes difficultés économiques Les activités agricoles ayant une commercialisation en circuit-court restent très minoritaires Une transformation relativement récente de l'économie agricole et des systèmes d'exploitation qui entraîne des pressions sur la biodiversité
1		
	OPPORTUNITES	MENACES
	Corportunites La demande croissante de consommation de produits alimentaires, au niveau mondial, dope la production agricole. Les outils de production, de transformation, de distribution permettent à l'agriculture du Marais poitevin d'avoir des réelles ambitions La croissance démographique du Marais poitevin peut encourager l'agriculture de proximité et les produits locaux	 MENACES La réforme de la PAC démantèle les outils de régulation des marchés L'économie agricole mondiale libérale se caractérise par une instabilité des marchés et une volatilité des prix, pouvant fragiliser les exploitations agricoles. La croissance démographique et le développement de l'urbanisation peuvent augmenter les contraintes sur les activités

2.1.2.4. <u>Les résultats des actions Natura 2000</u>

D'ores et déjà, une évidence s'impose : la prépondérance de l'agriculture dans le dispositif Natura 2000 puisque 42% des actions du DOCOB concernent directement l'agriculture.

L'agriculture est principalement concernée par le volet A du DOCOB, à savoir les actions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Quelques actions du volet B (actions 11, 12, 13, 15, 17), du volet C (action 36) et du volet D (actions 41 et 43) mobilisent l'agriculture.

Volets du DOCOB	Numéro de l'action	Intitulé de l'action
	Action 1	Maintien et gestion des prairies
	Action 2	Reconquête des prairies
	Action 3	Mise en place de corridors écologiques
	Action 3 bis	Aide à la prise en compte des parcelles cultivées
	Action 4	Entretien et restauration du réseau hydraulique
	Action 5	Gestion agri-environnementale des niveaux d'eau
	Action 6	Utilisation de la maîtrise foncière
Volet A	Action 7	Projets de protection réglementaire
	Action 8	Marais communaux en pâturage collectif
	Action 9	Cuvette de Nuaillé d'Aunis
	Action 10	Lutte contre les espèces invasives
	Action 11	Gestion des mégaphorbiaies
	Action 12	Restauration et maintien des pelouses calcaires
	Action 13	Entretien, gestion agri-environnementale et évaluation des Mizottes à la baie de l'Aiguillon
	Action 14	Préservation et développement des roselières à Phragmites
Volet B	Action 15	Gestion environnementale des tourbières
	Action 17	Entretien écologique des digues et levées
Volet C	Action 36	Mise en place d'un « éco-sigle »
Volat D	Action 41	Diagnostic socio-économique individuel des exploitations agricoles
Volet D	Action 43	Contribution au PARMM

Les résultats des actions sont analysés en page 126 et en annexe dans les tableaux intitulés « descriptions des actions et des réalisations » et « analyse des résultats ».

Il semble toutefois intéressant de se concentrer sur une des mesures phares du DOCOB : les mesures agro-environnementales (cartes c11 et c12).

Nous ne reviendrons pas sur les dispositifs agro-environnementaux précédents (OGAF, OLAE, CTE et CAD). En effet, même si les CAD étaient en vigueur entre 2004 et 2006, les données des MAEt (période 2007 à 2013), plus complètes, offrent plus de possibilités d'analyse).

Les objectifs

Le projet agro-environnemental énonce plusieurs objectifs :

- pérenniser l'activité d'élevage,
- adapter les pratiques agricoles à la préservation des milieux,
- adapter les niveaux d'eau pour améliorer la nidification des limicoles, maintenir les cortèges floristiques,
- réduire la fertilisation qui a un impact sur la végétation et la qualité de l'eau,
- augmenter les surfaces de prairies avec la mesure RTA.

Les mesures

Le projet agro-environnemental contient des mesures activées par les exploitants :

- « prairie humide » (HE1)
- 2. « prairie à forte valeur biologique (gestion mixte par pâturage et fauche) » (HE2)
- 3. « prairie à forte valeur biologique (fauche dominante) » (HE₃)
- 4. « reconversion de terre arable en herbage extensif » (HE4)
- 5. « râle des genêts » (RA)
- 6. « mizottes » (MI)
- 7. « prairies inondables » (BA)

Ces mesures sont contractualisées, sur la base du volontariat, entre l'agriculteur et l'Etat, pour une durée de 5 ans.

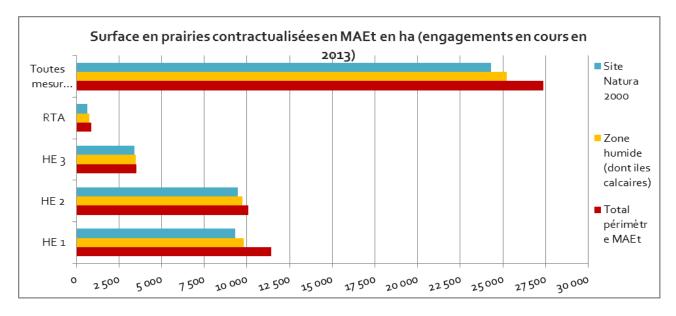
Nom mesure	Prairie humide	Prairie à forte valeur biologique	Prairie à forte valeur biologique	RTA	Râle des genets	Mizottes	Prairies inondables
Code	HE 1	HE 2	HE 3	HE 4	RA	MI	ВА
Montant annuel	150€/ha	226€/ha	279€/ha	340€/ha	255/ha	214€/ha	270€/ha

En 2013, les services de l'État ont enregistré 695 dossiers MAEt : 450 pour la Vendée, 130 pour les Deux-Sèvres et 115 pour la Charente Maritime.

La carte c11 localise les parcelles contractualisées sur l'ensemble du périmètre MAEt du Marais poitevin en 2013.

Le niveau de contractualisation

	Surfaces de prairies engagées en MAEt par mesure (en hectares)									
Périmètre	HE 1	HE 2	HE ₃	RTA	ВА	МІ	RA	Toutes mesures confondues	Surface totale en prairies permanentes	Taux de contractu alisation
Zone humide (dont iles calcaires)	9 795	9 740	3 498	762	815	453	179	25 242	28 693	88%
Hors zone humide	1640	343	43	115	0	0	0	2141	1	1
Site Natura 2000	9 328	9 464	3 420	643	815	453	179	24 302	27 197	89%
Hors site Natura 2000	2 107	619	121	234	0	0	0	3 081	1	1
Total périmètre MAEt	11 435	10 083	3 541	877	815	453	179	27 383	29 068	94%
% des mesures contractualisées dans le site Natura 2000	82%	94%	97%	73%	100 %	100 %	100 %			



Le tableau et le graphique ci-dessus mettent en évidence un taux de contractualisation très élevé dans le Marais poitevin :

- 88% pour la zone humide,
- 89% pour le site Natura 2000,
- 94% pour l'ensemble du périmètre MAEt.

Ce taux de contractualisation dans le Marais poitevin est relativement stable depuis 2007. Il permet de figer la situation en maintenant les surfaces en prairies qui sont majoritairement localisées dans le site Natura 2000 (89% des surfaces engagées en 2013).

A titre de comparaison, les taux de contractualisation en 2014 sont de :

- 80% dans le Marais Breton,
- 78 % dans les marais Charentais.

Retenons que :

- les mesures les plus exigeantes d'un point de vue écologique (HE2, HE3, BA, RA) sont essentiellement localisées dans le site Natura 2000. Elles totalisent à elles seules 53% des surfaces engagées,
- la mesure HE 1 représente 40% des surfaces contractualisées avec une part importante hors zone humide. Cette mesure joue un rôle important dans le soutien économique à l'activité d'élevage.

Zoom sur la mesure « Reconversion de terres arables » (RTA)

Une étude sur le bilan de la mesure RTA a été conduite en 2013 par l'EPMP en partenariat avec les chambres d'agriculture (17,79 et 85) et le Parc du Marais poitevin.

Les principales conclusions montrent que :

- sur la période 2002-2012, environ 1 400 ha de cultures ont été engagés en RTA,
- plus de la moitié des surfaces (1 000 ha) ont été reconverties depuis la mise en place des MAEt en 2007. Si l'effet de la suppression de l'obligation de jachère a sûrement joué en 2009, d'autres facteurs sont intervenus, comme la mise en place des DPU,
- l'objectif de maintien en prairie permanente au terme de la RTA serait atteint pour au moins 70% des surfaces engagées. Un engagement ferme à la contractualisation constituerait cependant un frein majeur à la contractualisation pour 3 exploitants sur 4,
- la motivation principale des contractants est directement liée à l'activité d'élevage (56% des réponses) : manque de fourrage, changement de production, extensification. La RTA apparaît alors comme une opportunité d'accompagner un changement de l'exploitation. Nous retrouvons ensuite, pour 28% des sondés, des motivations liées à la parcelle, que ce soit des problèmes de rendement ou d'inondabilité ou une volonté d'optimiser les conditions de travail (parcelle trop éloignée, entourée de prairies, etc.).
- d'un point de vue écologique, les cortèges floristiques typiques des prairies humides du Marais peuvent s'exprimer à nouveau sur ces parcelles mais que le processus est très long.

Zoom sur la mesure « Maintien des Baisses en eau » (BA)

Le Parc du Marais poitevin a conduit un travail sur la mesure « Maintien des baisses en eau » qui a été ouverte à partir de 2010 dans le Marais poitevin. Cette évaluation s'est basée sur des enquêtes auprès des agriculteurs contractualisant la mesure et sur des inventaires biologiques. Nous pouvons retenir que :

- 783,38 ha de prairies sous contrat (sur 815 ha) respectaient l'obligation de 20% en eau au 1er mai. Ce contrat a permis de maintenir plus de 270 ha de baisse en eau en mai 2014. Cette évaluation s'est basée sur des enquêtes auprès des agriculteurs contractualisant la mesure et sur des inventaires biologiques (relevés phytosociologiques et limicoles nicheurs),
- le contrat baisse est perçu positivement par les 22 agriculteurs dans la mesure où cette contractualisation dite « de niveau fort » s'effectue conjointement à des réunions d'informations qui sensibilisent les exploitants agricoles,
- la majorité des agriculteurs n'ont pas consolidé leur baisse avec les aménagements préconisés lors du diagnostic MAET mais cela n'a pas empêché, pour la majorité, de respecter l'obligation de 20% en eau,
- les parcelles dont les superficies sont les plus élevées (communaux inclus), sont celles qui présentent un intérêt biologique accru,

- l'analyse cartographique a démontré la plus forte attractivité biologique des parcelles incluses dans un ensemble homogène de prairies,
- les relevés ont mis en évidences que les prairies avec des baisses pâturées sont généralement plus riches en espèce (plantes et oiseaux) que les parcelles fauchées.

L'analyse des MAEt

Nous pouvons faire ressortir les caractéristiques de la mise en œuvre des MAEt.

	LES REUSSITES		LES POINTS D'AMELIORATION
1)	Le niveau de contractualisation est très bon et les surfaces en prairies progressent légèrement. Les prairies du site Natura 2000 représentent 90% des surfaces engagées et une majorité de mesures à forte valeur environnementale	1)	L'instabilité globale des dispositifs qui se suivent (procédure, cahier des charges, indemnité, retard de paiement, etc.) offre peu de lisibilité aux agriculteurs et peut être source de démotivation
2)	Les dispositifs agro-environnementaux participent au soutien économique de l'élevage et des exploitations agricoles	2)	Le niveau d'exigence de la mesure « Prairie humide » est considéré davantage comme un effet d'aubaine que d'un véritable levier pour inverser des pratiques agricoles
3)	La mise en œuvre de ces dispositifs favorise la prise de conscience des agriculteurs en faveur de l'environnement	3)	L'absence d'évaluation des MAE engagées pour mesurer l'impact des pratiques sur la biodiversité et sur l'activité agricole
4)	La réalisation de diagnostics environnementaux préalable à la mise en œuvre de contrats est efficace pour conseiller les agriculteurs dans des pratiques respectueuses de l'environnement.	4)	Certaines mesures (Râles de genets, RTA) présentent des résultats en deçà des objectifs
5)	La mise en œuvre des MAEt a produit des références techniques (guide, recueil d'expérience, etc.)		

Pendant la période d'application du DOCOB, les dispositifs agro-environnementaux ont largement contribué à maintenir les surfaces en prairies. Ils jouent un rôle important en termes de valorisation environnementale des prairies (60% des surfaces contractualisées sans engrais) et de soutien économique à l'activité d'élevage. Néanmoins, malgré un taux de contractualisation très élevé, ces dispositifs à eux seuls ne sont pas en mesure d'inverser les tendances et de répondre à l'objectif ambitieux d'augmentation des surfaces en prairies. Ils ont donc stabilisé les tendances et jugulé le développement des surfaces en grandes cultures.

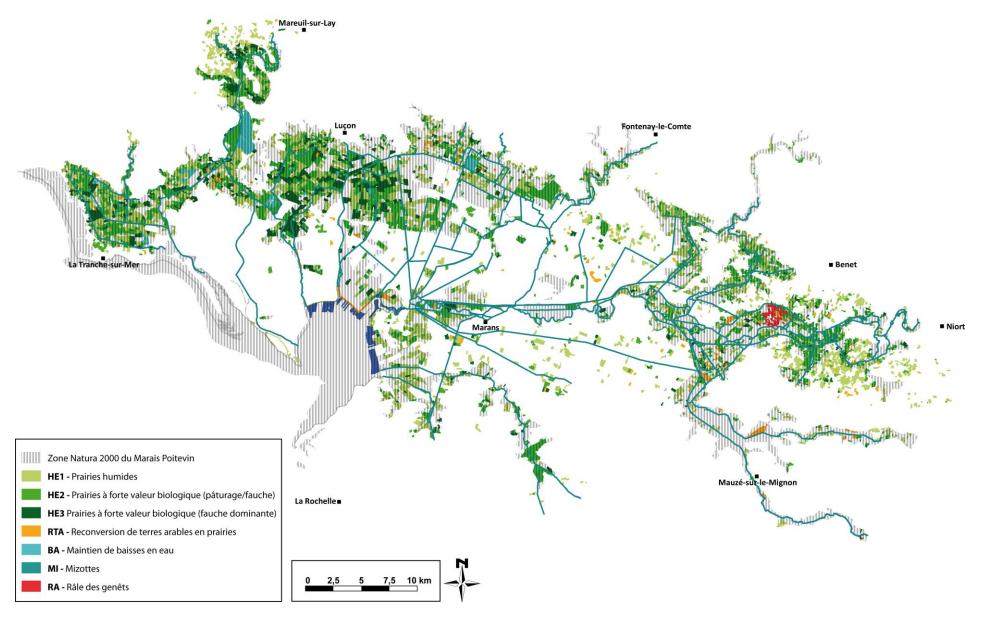
La synthèse des audits d'exploitation

Comme indiqué dans la partie détaillant la méthodologie, nous avons procédé à des enquêtes de terrain auprès d'organismes agricoles et à la réalisation de 25 audits d'exploitations.

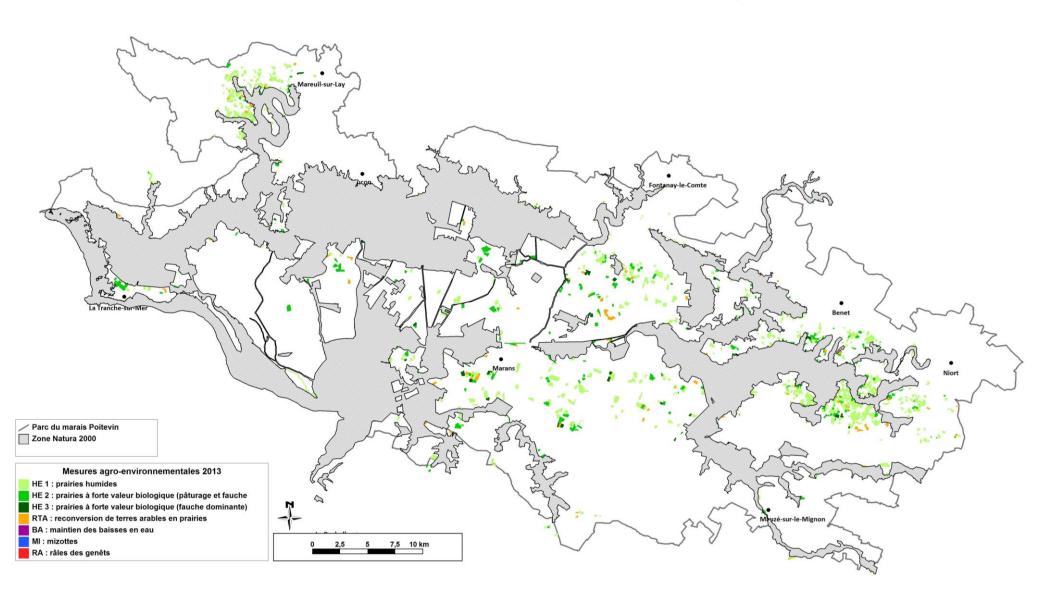
Le choix des exploitants agricoles est établi conjointement par la Chambre d'Agriculture, l'EPMP et le PNR MP.

LES CONVERGENCES DE VUES	LES DIVERGENCES DE VUES
 La nécessité de maintenir l'élevage pour entretenir le marais et conserver la biodiversité Les MAE permettent le maintien de l'élevage La reconnaissance de la vocation céréalière du Marais poitevin La nécessité de l'intervention humaine pour entretenir les milieux (prairies, réseaux hydrauliques, digues,) L'autorisation des opérations d'aménagement (drainage, réserve) L'application de la simplification administrative et de la réglementation. Trop de réglementation favorise des situations opportunistes 	 La réorientation des aides vers l'élevage pour soutenir les filières animales Attribuer les aides aux professionnels agricoles ayant une activité agricole à titre principal Orienter les aides vers les exploitations respectant la réglementation et ayant des démarches de progrès
LES ATTENTES	LES QUESTIONS
 Le maintien des MAE La simplification administrative et réglementaire L'entretien des haies, des bois et du réseau hydraulique (fossé) La lutte contre les espèces invasives (ragondins et jussie) La possibilité de drainage La sectorisation des milieux selon leur valeur écologique La possibilité d'échanger des parcelles dans l'objectif de gain environnemental (faire des prairies en partie basse et des cultures en partie haute, constituer des grands ilots et éviter le mitage) 	 Quelle agriculture pour le Marais poitevin? Soutenons-nous l'élevage? Qui sera en charge de l'entretien du Marais poitevin en cas de déclin de l'agriculture et de l'élevage? Quelle est l'ambition de la politique de l'eau? Comment absorber autant de réglementation sur les exploitations? Quels en sont les résultats? Avons-nous évalué la valeur ajoutée de ces mesures en faveur de la biodiversité? Pouvons-nous conclure à des résultats satisfaisants?

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES EN 2013 (C11)



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES HORS SITE NATURA 2000 (C12)



Nous pouvons établir les résultats des actions Natura 2000 en lien avec l'agriculture :

LES REUSSITES		LES POINTS D'AMELIORATION
 La quasi-totalité des actions or initiées pendant la période du DOCO Certaines actions présentent des résatisfaisants: Action 2: réalisation d'accompagnement technique Action 7: création de RNR Action 8: réalisation de plugestion, restauration de comm recrutement de 2 écopasteurs Action 10: arrachage de Bacch de Jussie, conception de doct de sensibilisation pour le grand piégeage des ragondins/rats mu Les actions sont très propices production d'écrits (études, diagnostics). Ceci permet de dispose niveau d'expertise élevé et de cor une ressource bibliographique compl Les acteurs locaux ont une expertise ont une connaissance approfondie situation Le lancement de la démarche Natur et la mise en œuvre d'actions so moyens d'animation pour faire tra ensemble des acteurs aux visions opposées Ces actions Natura 2000 contribue prise de conscience d'un exceptionnel mais fragile, ce qui une responsabilité supplémentaire qua gestion du territoire. Les agriculte bien mesuré leurs responsabilités qua spécificités du territoire 	an de unaux, aris ou ments public, squés à la bilans, er d'un stituer ète fine et de la a 2000 nt des availler parfois nt à la milieu donne uant à urs ont	les objectifs quantitatifs ne sont pas atteints (comme les actions 2, 3, 4, 8, 11, 12) Des dispositifs d'accompagnement prévus dans le DOCOB ne sont pas mis en place (ex : proposition de revalorisation des droits à produire non tenue) ou changent régulièrement de contenu et de réglementation (ex : CAD devenu MAEt, remplacée prochainement par les MAEC) L'absence de stratégie partagée pour le développement de l'activité d'élevage réduit le soutien à l'élevage aux dispositifs agro-environnementaux Les actions sont très propices à la production d'écrits qui ne se concrétisent pas par un travail de terrain (faute de répartition des rôles clairement établie)

Les efforts consentis par la mise en place des actions permettent de stabiliser la situation. Toutefois, les actions ne peuvent pas, à elles seules, inverser les tendances et corriger des phénomènes exogènes.

2.1.3. LE TOURISME

2.1.3.1 Les caractéristiques du tourisme

Le tourisme est une activité emblématique du territoire. Son développement est fondé sur deux domaines : la valorisation du littoral et la valorisation du patrimoine paysager.

Des sites de renommées nationales renforcent le poids de l'économie touristique : le littoral vendéen avec des stations balnéaires reconnues et la Venise Verte en particulier.

Le Marais poitevin accueille 1 400 000 visiteurs en 2013.

Les activités touristiques

Les activités de randonnées

L'activité touristique offre une gamme étendue de randonnées :

Pédestre

Des circuits de randonnées sont balisés représentant 500 km et sont répertoriés dans des fiches.

Equestre

Une vingtaine de centres équestres proposent des randonnées à cheval et 7 sites organisent des promenades en calèche.

Nautique

Environ 300 km de voies d'eau sont balisés pour les promenades : 25 sites de location de barques, 29 sites de location de canoës, 7 sites de location de bateaux à moteur et de croisières fluviales. La carte nautique matérialise les promenades.



Cycliste

Les circuits à vélo couvrent à 850 km. Les itinéraires sont représentés sous forme de cartes contenues dans une jaquette intitulée « Le Marais poitevin à bicyclette ». Ils sont disponibles dans les offices de tourisme. Le Plan Vélo Marais poitevin soutient la réalisation d'infrastructures, coordonne les prestataires de services et accompagne l'entretien des itinéraires.



Les activités culturelles et de patrimoine

Aux activités de détente s'ajoutent les activités culturelles et patrimoniales qui traduisent la richesse du territoire. Parmi elles, citons par exemple :

- Une ville classée « ville d'art et d'histoire » : Fontenay-le-Comte,
- 22 sites classés (les abbayes, les cathédrales, les châteaux, couvents, les églises, etc.),
- Des réserves naturelles,
- Des sites d'observation de la faune et de la flore au nombre de 13,
- De nombreuses manifestations culturelles.

Le tourisme de nature

Des actions de promotion touristiques mettent en avant les richesses du Marais poitevin comme le patrimoine naturel et les ressources locales :

- Les éductours,
- Les rendez-vous du Parc,
- Les panneaux informatifs dans les réserves naturelles,
- La création du pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré,
- Les séjours nature,
- Le Tourisme de pêche avec présence de guides de pêche professionnels et de parcours No Kill,
- Le livret pour l'observation des oiseaux à destination du grand public,
- L'aménagement de la briqueterie de la Grève pour la préservation des chauves-souris,
- Les aménagements d'observatoires.

Les labels

Les trois initiatives ci-dessous participent à la préservation de la biodiversité et à la conservation des milieux de manière indirecte en privilégiant une entrée paysagère.

Grand Site de France



La labellisation des Marais mouillés de la Venise verte en « Grand Site de France », obtenue en mai 2010, vise à préserver, gérer et mettre en valeur le paysage, selon les principes du développement durable. Le périmètre du site classé regroupe 24 communes soit 18 550 hectares. Le Parc naturel régional du Marais poitevin a en charge la coordination et l'animation de ce label.

Il existe 8 « Grands Sites de France » en 2010 sur le territoire national.



Ce label attribué par l'Etat s'accompagne d'un programme d'actions sur 5 ans pour mener des actions en faveur de la restauration du patrimoine et organiser l'accueil du public (exemples de travaux : installation de passerelles, restauration des quais à Coulon, aménagement d'aires de stationnement et de places de villages, creusement des canaux, curage, replantation de frênes têtards, ...). Ce programme d'actions bénéficie d'un budget de 7,6 millions d'euros.

Ce label, soumis à la réglementation, fige d'une certaine façon les composantes paysagères du territoire afin de les protéger. Il peut en cela contribuer indirectement à la préservation de la biodiversité. Les actions du Grand Site de France s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

Il est considéré comme un moyen de renforcer la notoriété du Marais poitevin.

La démarche qualité de la batellerie et les sites de visite

Le PNR est à l'initiative d'une démarche qualité pour les acteurs du tourisme (notamment la batellerie) pour améliorer les services auprès des touristes, lors des visites de sites et des promenades en barque. E, 2013, 13 embarcadères sont labellisés.

La démarche éco-label européen



Créé en 1992, l'Eco-label européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. C'est une marque volontaire de certification de produits et de services.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui encourage les hébergeurs à promouvoir une gestion écologique et à s'engager dans un tourisme durable.

L'écolabel européen offre :

- La garantie d'un label soutenu par les pouvoirs publics depuis 1992,
- Une qualité de service équivalente à celle des autres établissements,
- Un respect de 40 critères écologiques portant sur l'ensemble des prestations et des produits utilisés. Par souci d'exigence, les critères sont régulièrement revus à la hausse. Cette amélioration continue permet de tenir en alerte constante les dirigeants, et d'obtenir la meilleure qualité écologique de chaque établissement,
- Des cahiers des charges élaborés en concertation avec les parties prenantes (fabricants, distributeurs et associations),
- Un contrôle régulier par un organisme indépendant. Cela garantit l'impartialité des vérifications et le respect dans la durée des critères définis dans le cahier des charges.

A ce jour, trois structures ont obtenu le label sur le territoire : un camping et deux hôtels.

Label « tourisme et handicap »

Le PNR a également mis en place ce label pour inciter les prestataires touristiques à effectuer quelques aménagements parfois restreints pour pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite.

A titre d'exemple, le PNR accompagne la commune d'Amuré pour l'aménagement d'un sentier pédestre labellisé pour les guatre handicaps (moteur, auditif, visuel et mental).

La communication

La politique touristique du Marais poitevin s'accompagne d'un politique active et ambitieuse de communication.



Sans être exhaustif, nous relevons quelques initiatives de communication :

- La carte touristique du Marais poitevin,
- Les cartes des itinéraires cyclables,
- La carte nautique,
- Le quide gastronomique,
- Le livret « Le réseau des sites de visite du Marais poitevin » : Réserve Naturelle Nationale Michel Brosselin, le pôle nature, le parc ornithologique à Saint-Hilaire-la-Palud,
- Le livret « le Marais poitevin à vol d'oiseaux »,
- Les sites internet.



Par ailleurs, les comités départementaux du tourisme, le comité régional du tourisme et le PNR ont lancé ensemble une marque commerciale pour promouvoir le tourisme, coordonner leurs actions et porter des projets en commun. **Emotion Marais poitevin.**

Cette initiative se décline concrètement par la réalisation du magazine et par la mise en ligne d'un site internet.

2.1.3.2 Les enjeux et les risques

L'état des lieux pose les principaux enjeux du tourisme dans le Marais poitevin :

- Le développement équilibré du tourisme sur l'ensemble du Marais poitevin,
- La valorisation de la labellisation « Grand Site de France » vers l'ouest du territoire,
- La construction d'une offre touristique, en renforçant les initiatives et les expériences existantes,
- La coordination des acteurs touristiques dans le cadre d'un politique du tourisme concertée et partagée par tous.

Il ne faut pas négliger l'existence de risques potentiels :

- Le développement touristique inégal et déséquilibré peut engendrer des préjudices économiques et environnementaux sur le territoire,
- La dégradation des milieux (arrachage de haies, retournement de prairies, enfrichement, etc.) peut être lourde de conséquences, puisque le paysage est un des principaux arguments de développement du tourisme du territoire.

2.1.3.3 <u>Les résultats des actions Natura 2000</u>

Le tourisme du Marais poitevin est concerné par la mise en œuvre de Natura 2000. Des actions sont fléchées en direction de cette activité.

En effet, le titre du volet C du DOCOB est très explicite : « La valorisation du site comme support pédagogique et touristique »

Volets du DOCOB	Numéro de l'action	Intitulé de l'action
	Action 36	Mise en place d'un « éco-sigle » des produits de marais
Volet C	Action 38	Conception de modules d'information et d'animation sur la façade littorale du marais
	Action 40	Promotion et coordination du tourisme ornithologique

Parmi les cinq actions du volet C, trois concerne directement le tourisme. Si ce volet peut paraître léger en nombre d'actions, il faut rappeler que dans le contexte d'élaboration du DOCOB, la problématique agricole était prioritaire par rapport aux enjeux de préservation de la biodiversité. Ce constat reste vrai aujourd'hui également.

En synthèse, voici les caractéristiques du tourisme dans le Marais poitevin

Forces		FAIBLESSES
L'activité touristique est emblématique du Marais poitevin. Deux activités : le tourisme balnéaire et le tourisme de patrimoine Des actions touristiques répondent aux objectifs de Natura 2000, sans être inscrites dans le DOCOB. Par exemple, les journées de l'environnement, les éductours, la création du Pôle des Espaces Naturels, l'aménagement ou la création d'observatoires Les acteurs du tourisme se coordonnent pour mener des actions en commun et pour promouvoir le tourisme (émotion Marais poitevin). Le PNR MP affiche une volonté de construire une politique du tourisme durable pour structurer l'offre de services. Le PNR MP accompagne la professionnalisation de l'activité (labels qualité) La labellisation « Grand Site de France » concourt à la préservation des paysages et de la biodiversité.		Les actions prévisionnelles inscrites dans le DOCOB présentent des résultats modestes. L'action 36 a fait l'objet de deux études sans pour autant aboutir au lancement du label. Quant à l'action 38, elle n'est pas engagée Les actions d'accompagnement de l'activité touristique sont réalisées sans être rattachées au DOCOB ou sans faire mention du DOCOB. C'est le cas du tourisme ornithologique La démarche « Ecotourisme » partage les mêmes objectifs que Natura 2000 sans y faire référence Le tourisme de masse sur les sites peut nuire à la préservation de la biodiversité et à la préservation du paysage
Opportunites		Menaces
Il existe un marché pour le tourisme de nature. Ce segment de marché correspond aux attentes d'une clientèle	l	La concurrence est rude dans ce domaine d'activité. L'argument de la préservation de la nature ne suffit pas à concevoir un développement touristique

- ☐ Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété nationale, élément indispensable au développement touristique (Label PNR, label GSF)
- Quel avenir pour ce type de tourisme en cas de changement du paysage?
- Le développement important des activités de pleine aire peut être préjudiciable à la biodiversité sur les secteurs peu fréquentés aujourd'hui

En conclusion, le tourisme est une activité totalement liée aux éléments du territoire (agriculture, paysages, patrimoine). C'est une activité économique qui valorise des activités du secteur primaire et qui a des impacts directs sur le territoire d'un point de vue économique, environnemental et social. L'activité touristique pourrait poursuivre son positionnement autour de la préservation des milieux.

En revanche, il convient de s'interroger sur la place du tourisme au sein de la démarche Natura 2000.

Existe-il d'autres programmes plus adaptés à activer pour combiner tourisme et environnement? Pouvons-nous envisager des programmes et des financements pour cette thématique? Faut-il maintenir un volet du DOCOB sur le tourisme dans le cadre la réécriture du DOCOB? Si oui, comment mieux articuler les différents dispositifs de développement?



2.2. LE BILAN BIOLOGIQUE

2.2.1. LA ZONE NATURA 2000 DU MARAIS POITEVIN

2.2.1.1. La délimitation et protections

Le territoire du Marais poitevin est couvert d'une **Zone de Protection Spéciale** (ZPS, dispositif introduit par la Directive 2009/147/CE dénommée ci-après Directive Oiseaux) et d'une **Zone Spéciale de Conservation** (ZSC, dispositif introduit par la Directive 92/43/CEE dénommée ci-après Directive Habitats Faune Flore) constituant la **zone Natura 2000**, objet de la présente étude.

Notons d'ores et déjà un certain nombre de dispositifs de protection règlementaire ou foncière qui s'appliquent au sein de la zone Natura 2000 (Réserve naturelle nationale ou régionale, APPB, site classé, acquisition des Conservatoires, etc.). La carte de la page suivante localise les espaces bénéficiant de ces mesures.

Les milieux d'intérêt

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire se répartissent en 6 grandes unités de milieux :

1 - Le littoral

- Sables
- Vasières et mizottes
- Cordons dunaires
- Lagunes

2 - Les Marais ouverts desséchés, intermédiaires et mouillés

• Prairies saumâtres

3 - Les marais mouillés bocagers et vallées

- Prairies des systèmes subsaumâtres bocagers
- Prairies des systèmes doux bocagers
- Terrées
- Tourbières alcalines
- Vallées humides

4 - Le réseau hydraulique

- Rivières
- Canaux
- Fossés

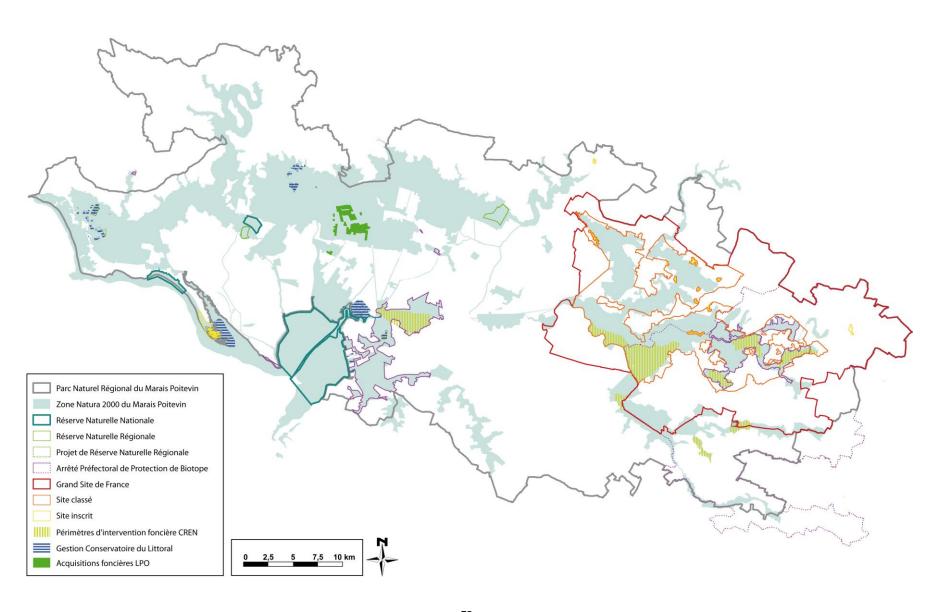
5 - Les îles calcaires et terrasses alluviales

- Formations herbeuses sèches et faciès d'embuissonnement
- Chênaies atlantiques mixtes acidiclines

6 - Les grandes cultures des plateaux calcaires et des marais desséchés

Le site Natura 2000 se caractérise donc par une mosaïque de milieux interconnectés entre eux par l'élément aquatique. Cette situation est caractéristique d'une zone humide.

DISPOSITIFS DE PRESERVATION DES MILIEUX ET DES ESPECES (C16)



2.2.2. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Directive Habitats Faune Flore

Fiche action	Voir tableau ci-dessous				
Nombre d'habitats de l'annexe I	25				
Habitats prioritaires	 Lagunes (Code Natura 1150) Dunes fixées à végétation herbacée (Code Natura 2130) Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Code Natura 2130) Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale (Code Natura 91E0) 				

Description

Les 25 habitats de l'annexe I de la directive Habitats Faune Flore observés dans le Marais poitevin sont recensés dans le tableau ci-après (voir carte c16) :

Habitat de l'Annexe I	Code Natura 2000	Fiches actions favorables	Fiches actions liées
Habitats côtiers et végétation halophytique	9 395,8 ha		
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	1110	-	-
Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	1130	-	35
Sables et vases découverts à marée basse	1140	3 , 13	30, 31, 35
Végétations halophiles pionnières à Salicornes	1310	13	3 ¹ , 35
Prés à Spartines des vases salées côtières	1320	3, 13	3 ¹ , 35
Prés salés atlantiques à Puccinellies	1330	1, 3, 13	27, 31, 35
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420	-	-
Lagunes	1150		26, 30, 31, 35
Dunes maritimes et continentales	1 662,3 ha		
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laissés de mer)	1210	22	29, 35
Dune mobile embryonnaire	2110	22	29
Dunes mobiles du cordon littoral	2120	22	29
Dunes fixées à végétation herbacée	2130	22	24, 26, 35
Dépressions humides intradunaires → Prairies humides dunaires	2190 →2194	22, 23	-
Forêts dunales à pins (Pinus pinaster)	2270	21, 22	24, 26, 32, 35
Habitats des marais subsaumâtres thermo-atlantiques	18 762,0 ha		
Prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	1, 2, 3, 5, 8, 16, 23	24, 26, 27, 30, 3 ¹ , 3 ² , 33, 34, 35
Forêts alluviales	2 159,0 ha		
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée boréale	91 Eo	-	24, 26, 32, 33, 34, 35

Habitat de l'Annexe I	Code Natura 2000	Fiches actions favorables	Fiches actions liées
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91Fo	-	24, 26, 32, 33, 34, 35
Habitats d'eau douce	1 470,0 ha		
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	3, 4, 5, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19,23	24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 35
Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée	3150	14, 16	
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	3260	-	-
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	36,4 ha		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaire	6210	12	24, 26, 35
Prairies de fauche riches en fleurs	6510	-	-
Mégaphorbiaies eutrophes	6430 (6431)	1, 3, 4, 5, 11, 19, 23,	24, 26, 32, 33, 34, 35,
Tourbières hautes et tourbières basses	45,0 ha		
Bas marais calcaire à Marisque	7210	15	24, 35
Bas marais alcalins	7230	15	-

► Habitat prioritaire

Représentativité nationale des habitats d'intérêt communautaire du Marais poitevin

<u>'</u>		
Habitat de l'Annexe I	Code Natura 2000	Part nationale de ces habitats
Habitats côtiers et végétation halophytique		
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	1110	
Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	1130	
Sables et vases découverts à marée basse	1140	
Végétations halophiles pionnières à Salicornes	1310	1,05%
Prés à Spartines des vases salées côtières	1320	avec 9 396 ha
Prés salés atlantiques à Puccinellies	1330	
Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420	
Lagunes	1150	
Dunes maritimes et continentales		
Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laisses de mer)	1210	
Dune mobile embryonnaire	2110	
Dunes mobiles du cordon littoral	2120	3,23 %
Dunes fixées à végétation herbacée	2130	avec 1 503 ha
Dépressions humides intradunaires → Prairies humides dunaires	2190 → 2194	uvec 1 505 11a
Forêts dunales à pins (<i>Pinus pinaster</i>)	2270	
Habitats des marais subsaumâtres thermo-atlantiques	·	
Prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	56,04 % avec 18 762 ha
Forêts alluviales		
Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée boréale	91 Eo	2,42 % avec 2 159 ha
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91 Fo	avec 2 159 11a
Habitats d'eau douce		
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	
Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée	3150	2,25%
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	3260	avec 1 470 ha
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles		
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaire	6210	0.00.06
Prairies de fauche riches en fleurs	6510	0,02 %
Mégaphorbiaies eutrophes	6430 (6431)	avec 36 ha
Tourbières hautes et tourbières basses		
Bas marais calcaire à Marisque	7210	0,21 %
Bas marais alcalins	7230	avec 45 ha

► Habitat prioritaire

Le tableau précédent exprime par grandes catégories d'habitat, l'importance des superficies des habitats de l'annexe I de la directive Habitats Faune Flore recensés dans le Marais poitevin en comparaison des superficies recensées au niveau national (source MNHN).

On constate que les habitats de marais subsaumâtres thermo-atlantiques du Marais poitevin, au travers des prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques (habitat 1410), constituent un habitat majeur au niveau national puisqu'ils représentent environ 56% des surfaces totales recensées au sein des sites Natura 2000 français.

Il s'agit logiquement d'un habitat revêtant un enjeu tout particulier au sein du site Natura 2000 du Marais poitevin.

Evolution et enjeux de préservation

Une carte des habitats Natura 2000 a été réalisée dans les premières années suivant l'application du DOCOB. Cette carte constitue donc l'état initial de référence de la répartition et de la superficie de chacun des habitats d'intérêt communautaire.

Malheureusement, aucune nouvelle enquête de terrain n'a été réalisée par la suite pour mettre à jour cette carte et permettre de juger de l'état de conservation actuel de ces différents habitats. Cette cartographie devrait être réalisée en 2015 et en 2016.

Néanmoins, au regard de la connaissance du site Natura 2000 de l'opérateur et de l'animateur une tendance d'évolution estimée est proposée dans le tableau ci-dessous :

	Habitat de l'Annexe I	Code Natura 2000	Tendances d'évolution estimée	Commentaire
H	labitats côtiers et végétation halophytique	9 395,8 ha		
	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau	1110	→	
	Estuaires et vallées fluviales soumises aux marées	1130	→	
	Sables et vases découverts à marée basse	1140	→	Stabilité voire légère
	Végétations halophiles pionnières à Salicornes	1310	→	augmentation compte-tenu de la dynamique
	Prés à Spartines des vases salées côtières	1320	→	sédimentaire de la Baie et de
	Prés salés atlantiques à Puccinellies	1330	7	l'estuaire du Lay
	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	1420	→	
	Lagunes	1150	→	
D	unes maritimes et continentales	1 662,3 ha		
	Végétation annuelle des zones découvertes à marée basse (laissés de mer)	1210	→	Etat de conservation difficile à déterminer suite à la
	Dune mobile embryonnaire	2110	→	tempête Xynthia et érosions consécutives aux tempêtes successives de 2014
	Dunes mobiles du cordon littoral	2120	→	-
	Dunes fixées à végétation herbacée	2130	→	-
	Dépressions humides intradunaires → Prairies humides dunaires (Belle Henriette)	2190 → 2194	a	Evolution de l'habitat suite à la tempête Xynthia
	Forêts dunales à pins (<i>Pinus pinaster</i>)	2270	→	-

Habitat de l'Annexe I	Code Natura 2000	Tendances d'évolution estimée	Commentaire	
Habitats des marais subsaumâtres thermo-atlantiques	18 762,0 ha			
Prés salés méditerranéens et thermo-atlantiques	1410	→	A relier à la relative stabilisation des surfaces en prairie et à la bonne couverture MAE de ces prairies.	
Forêts alluviales	2 159,0 ha			
Forêts alluviales de l'Europe tempérée boréale	91 Eo	→		
Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91 Fo	→	-	
Habitats d'eau douce	1 470,0 ha			
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140	7	Linéaire de canaux et cours d'eau relativement stable	
Eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée	3150	4	mais évolution négative ressentie sur les cortèges de végétation aquatique donc dégradation de l'habitat	
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	3260	a		
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	36,4 ha			
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement calcaire	6210	Ä	Fermeture de certains coteaux	
Prairies de fauche riches en fleurs	6510	→	MAEt pour ces prairies peu pentues et productives	
Mégaphorbiaies eutrophes	6430 (6431)	→	Rotation de l'occupation de cet habitat (transition entre prairie et boisement humide)	
Tourbières hautes et tourbières basses	45,0 ha			
Bas marais calcaire à Marisque	7210	→	Habitats assez méconnus, en	
Bas marais alcalins	7230	→	voie de fermeture, très localisé	

Les enquêtes et entretiens menés laissent à penser que les habitats liés à la façade littorale (habitats côtiers et végétation halophytique, dunes et prés salés) occupent des superficies similaires à celles recensées au moment de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et un état de conservation satisfaisant.

Pour ce qui est des habitats prairiaux, il est possible d'estimer l'évolution de ces habitats en superficie à partir des surfaces déclarées à la PAC par les agriculteurs. Les données disponibles (cf partie agriculture) laissent entrevoir une stabilité des surfaces en prairies voire une légère augmentation. Ces éléments conduisent donc à estimer une stabilité des habitats prairiaux pendant la période d'application du Document d'Objectifs.

A noter qu'une étude réalisée pour l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin par Benoît Marion, sous la responsabilité scientifique d'Anne Bonis et Jean-Bernard Bouzillé (Laboratoire Ecobio – Université de Rennes I & CNRS) consacré à l'Analyse des données floristiques des prairies vendéennes du Marais poitevin 1993-2010 arrivait aux conclusions suivantes :

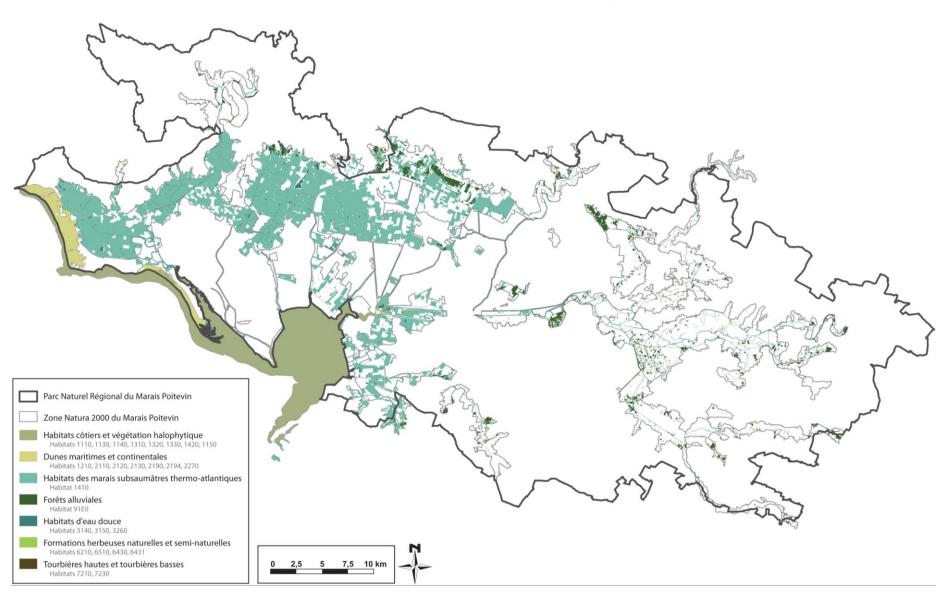
 Le niveau de richesse spécifique de 2010 apparaissait plus faible qu'en 1993-94 pour les quatre groupements végétaux étudiés (groupements hygrophiles des baisses, groupements hygrophiles des prairies argilo-tourbeuses, groupements méso-

- hygrophiles/mésophiles alcalins, groupements méso-hygrophiles/mésophiles subhalophiles) mais dans une faible proportion, un effet "observateur" restant possible,
- L'amplitude de la diminution de richesse floristique n'apparaissait pas liée au caractère plus ou moins hygrophile du groupement et les espèces contribuant le plus à la perte de diversité n'appartiennent pas aux espèces les plus hygrophiles,
- Il n'y a pas de changement majeur dans la composition floristique ou le recouvrement des espèces entre les deux périodes d'une façon globale, et pour les cas particuliers de variation, elle n'est pas liée au caractère plus ou moins hygrophile de l'espèce,
- Les contrastes floristiques entre groupement restent proches entre les deux périodes : aucun signe d'homogénéisation de la flore n'est noté.

Ces éléments conduisent donc à penser que les habitats prairiaux étudiés n'ont pas connu d'évolution majeure depuis 1993 et à fortiori depuis la mise en œuvre du Document d'Objectifs en 2003.

Ces éléments étant tirés d'une estimation, il semble absolument nécessaire que le prochain DOCOB du site Natura 2000 soit adossé à cartographie des habitats précise. Ce n'est donc qu'après ce travail de consolidation que l'on pourra réellement conclure sur l'évolution des habitats d'intérêt communautaire.

LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (C16)



2.2.3. EVALUATION DE L'EVOLUTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 définit des orientations ayant pour objectif de favoriser les espèces et les habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur des mesures spécifiques.

Sur les 48 fiches actions que comportent le DOCOB, 36 favorisent directement ou indirectement les habitats, les espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

- 24 fiches (1 à 23) sont consacrées aux habitats,
- 12 fiches (24 à 35) sont consacrées à la préservation des espèces.

L'ensemble des fiches actions sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Volets du DOCOB	Numéro de l'action	Intitulé de l'action
	Action 1	Maintien et gestion des prairies
	Action 2	Reconquête des prairies
	Action 3	Mise en place de corridors écologiques
	Action 3 bis	Aide à la prise en compte des parcelles cultivées
	Action 4	Entretien et restauration du réseau hydraulique
Volet A	Action 5	Gestion agri-environnementale des niveaux d'eau
	Action 7	Utilisation de la maîtrise foncière
	Action 8	Projets de protection réglementaire
	Action 9	Marais communaux en pâturage collectif
	Action 10	Cuvette de Nuaillé d'Aunis
	Action 11	Gestion des mégaphorbiaies
	Action 12	Restauration et maintien des pelouses calcaires
	Action 13	Entretien, gestion agri-environnementale et évaluation des Mizottes à la baie de l'Aiguillon
	Action 14	Préservation et développement des roselières à Phragmites
	Action 15	Gestion environnementale des tourbières
	Action 16	Valorisation biologique des plans d'eau à vocation cynégétique
	Action 17	Entretien écologique des digues et levées
	Action 18	Gestion et conservation des terrées
	Action 19	Peupleraies en plein
	Action 20	Alignements d'arbres
	Action 21	Entretien des boisements
	Action 22	Protection des habitats dunaires
Volet B	Action 23	Maintien et entretien des mares
voiet B	Action 24	Protection de l'entomofaune
	Action 25	Protection de l'ichtyofaune
	Action 26	Protection des amphibiens et reptiles
	Action 27	Soutien au programme de sauvegarde du Busard cendré
	Action 28	Actions en faveur du Râle des genêts
	Action 29	Protection du Gravelot à collier interrompu
	Action 30	Protection des Guifettes noires

	Action 31	Anatidés et Limicoles
	Action 32	Ardéidés
	Action 33	Chiroptères
	Action 34	Loutre d'Europe
	Action 35	Espèces végétales d'intérêt patrimonial
	Action 36	Mise en place d'un « éco-sigle » des produits de marais
	Action 37	Programmes d'animation et de formation à long terme
Volet C	Action 38	Conception de modules d'information et d'animation sur la façade littorale du marais
	Action 39	Communication
	Action 40	Promotion et coordination du tourisme ornithologique
	Action 41	Diagnostic socio-économique individuel des exploitations agricoles
	Action 42	Observatoire du patrimoine naturel
	Action 43	Contribution au PARMM
Volet D	Action 44	Soutien et fédération de l'intervention des agents de marais
	Action 45	Etude hydrogéologique des marais mouillé
	Action 46	Soutien aux démarches SAGE
	Action 47	Désenvasement et désensablement des estuaires

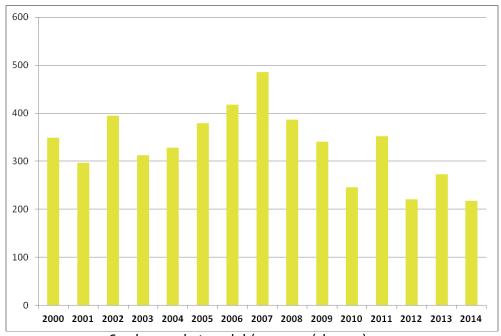
2.2.3.1. Les oiseaux (Directive Oiseaux)

Les Ardéidés

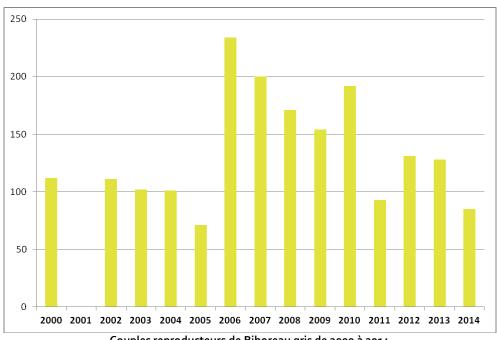
Fiche action	FA32 : Ardéidés (Hérons)
Nombre d'espèces de l'annexe 1	6
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	Héron pourpré (15% de l'effectif nicheur français)

Une évolution positive des effectifs jusqu'en 2008 puis une baisse

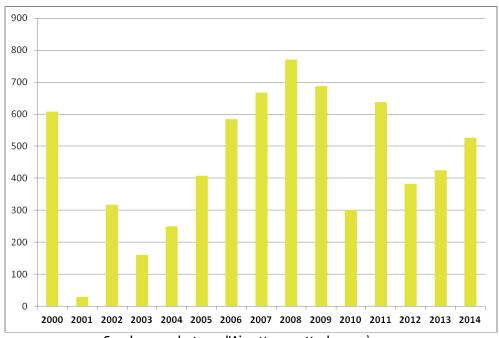
Pour ce groupe d'oiseaux, les tendances d'évolution montrent une indéniable augmentation des effectifs nicheurs depuis les années 1990 jusqu'à 2008. Cette augmentation apparaissait alors conforme aux observations nationales pour certaines espèces telles que les deux aigrettes et le Héron garde-bœufs, mais à l'inverse des observations nationales pour d'autres espèces telles que le Héron bihoreau ou le Héron pourpré. L'augmentation exponentielle des populations d'Ecrevisse de Louisiane dans le Marais poitevin est régulièrement avancée pour expliquer cette dynamique, bien que l'argument soit discutable et n'explique à lui seul cette dynamique. On note par ailleurs quelques fluctuations dans les effectifs nicheurs attribuables à des éléments tels que le climat. Ainsi les nidifications de hérons blancs (Aigrette garzette et Héron garde-bœufs) ont été moins nombreuses suite aux hivers froids de 2008 et de 2009. Depuis 2008, l'évolution est difficile à caractériser pour la plupart des espèces en raison des fortes variations interannuelles, mais il semble que les hérons bihoreau, garde bœufs et pourpré entrent dans une période de chute des effectifs. Seule l'évolution positive des deux espèces d'Aigrettes semble se confirmer.



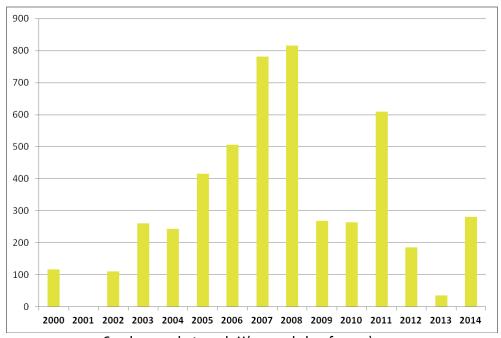
Couples reproducteurs de héron pourpré de 2000 à 2014 Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Couples reproducteurs de Bihoreau gris de 2000 à 2014 Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Couples reproducteurs d'Aigrette garzette de 2000 à 2014 Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Couples reproducteurs de Héron garde-bœufs 2000 à 2014 Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

A noter

■ Le **Héron cendré**, qui n'est pas d'intérêt communautaire, est historiquement l'espèce la plus représentée dans le Marais poitevin. Il ne connaît toutefois pas les mêmes tendances d'évolution : s'il a toujours constitué l'espèce la plus présente, le nombre de couples nicheurs tendait à diminuer sur des années 90 à 2004, avant de connaître une nouvelle croissance sur cette dernière période.

- Le **Héron pourpré** est habituellement décrit comme une espèce nichant dans les roselières. Or, l'espèce dans le Marais poitevin niche dans des arbres au niveau de héronnières. Ses populations dans le Marais poitevin semblent en diminution depuis 2008.
- Le Bihoreau gris, malgré une augmentation des effectifs en 2006, est en baisse depuis 2008.
- Les hérons blancs (**Héron garde-boeufs** et **Aigrette garzette**) connaissent une dynamique à la hausse au niveau national (effets d'adaptation de l'espèce aux changements climatiques ?). Néanmoins, le Héron garde-bœufs semblent en diminution depuis 2008 conséquence possible des hivers froids de 2008 et de 2009.
- La **Grande Aigrette** est apparue récemment sur le Marais poitevin, conformément à la hausse des effectifs constatés à l'échelle européenne et nationale.
- Le **Butor étoilé** n'est que ponctuel sur le site d'étude en raison des trop faibles superficies de roselières. Seuls 1 à 2 individus peuvent être observés ponctuellement en migration.

Enjeux de préservation

Depuis le début des années 90 jusqu'à 2007, les hérons ont globalement connu une augmentation jusqu'en 2008 mais actuellement certaines espèces diminuent. Cette hausse se conformait aux tendances observées à l'échelon national pour certaines espèces (Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, Grande Aigrette), et la source de nourriture importante que constitue l'Ecrevisse de Louisiane n'expliquait pas à elle seule cette dynamique. Les effectifs nicheurs de Héron pourpré ou encore de Héron bihoreau étaient également notés en hausse alors que les deux espèces connaissent toutes deux des dynamiques inverses à l'échelle de la France ou de l'Europe. La présence de boisements humides variés permet également cette progression. Mais celle-ci reste

La présence de boisements humides variés permet également cette progression. Mais celle-ci reste fragile du fait :

- D'un groupe animal dépendant des conditions climatiques (fluctuation selon la rigueur des hivers),
- D'une non-maîtrise de la gestion de l'essentiel des boisements accueillant des héronnières.

Le diagramme ci-dessous montre l'occupation annuelle de diverses zones boisées par des hérons coloniaux reproducteurs entre 1986 et 2006. On constate que certains sites essentiels constituent des sites de reproduction chaque année de cette période. Toutefois, la grande majorité de ces héronnières est utilisée momentanément, ou selon une période donnée, traduisant l'évolution de ces sites dans leur attrait pour la reproduction des hérons (évolution des boisements, coupes, dérangements, etc.). En l'absence de maîtrise de la pérennité, de la gestion et de la tranquillité de ces boisements, la bonne santé de cette famille demeure fragile.



Entre 2007 et 2014, les baisses d'effectifs nicheurs de Héron bihoreau, de Héron pourpré et de Héron garde-bœufs, au-delà des hivers froids de la période, posent la question de la dépendance de ces espèces au maintien dans un bon état de conservation des boisements humides.

Les Ciconiiformes

Fiche action	0
Nombre d'espèces de l'annexe 1	3
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	0

Une évolution positive des effectifs

Pour ce groupe d'oiseaux, les tendances sont à la hausse dans le Marais poitevin. La **Cigogne blanche** est bien présente, à l'image de nombreuses zones de marais de France (effectifs nicheurs en nette hausse). Elle bénéficie de mesures ponctuelles (mise en place de plateformes favorables à la nidification notamment), du réchauffement climatique et de la présence de nourriture toute l'année.

Les deux autres espèces sont des migrateurs (voire hivernants) : la **Cigogne noire** et la **Spatule Blanche**. Assez rares et faisant l'objet d'observations ponctuelles fluctuantes, au moment de la rédaction du DOCOB, elles comptent désormais des effectifs migrateurs conséquents.

A noter

- Non considérées comme des espèces emblématiques ou historiques du Marais poitevin, ces espèces n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiques dans le DOCOB. L'évolution naturelle des populations de ces espèces (changement d'habitudes migratoires, colonisation de nouveaux secteurs, etc.) sont le fruit de changements écologiques de grande ampleur non directement liés à la gestion du Marais poitevin.
- Les mesures engagées dans le cadre du DOCOB (notamment les mesures en lien avec les prairies humides) favorisent ces espèces pour lesquelles se posera la question d'une intégration dans les espèces à enjeu lors de la rédaction du prochain DOCOB.

Enjeux de préservation

Les enjeux de préservation sont faibles pour ces espèces nouvelles et en progression dans le Marais poitevin. Le maintien des prairies humides leur est favorable, tout comme les actions favorisant leurs proies.

Les Charadriiformes (ordre comprenant les limicoles et les laridés)

Fiches actions	FA31 : limicoles et anatidés FA30 : Protection des Guifettes noires FA29 : Protection du Gravelot à collier interrompu
Nombre d'espèces de l'annexe 1	13

Espèce à fort enjeu Marais poitevin

Avocette élégante (1^{er} site français en raison des effectifs hivernants)

Barge à queue noire (site d'importance internationale pour l'espèce en raison des effectifs migrateurs)

Vanneau huppé (4% de l'effectif nicheur français)

Echasse blanche (> 10 % de l'effectif nicheur français)

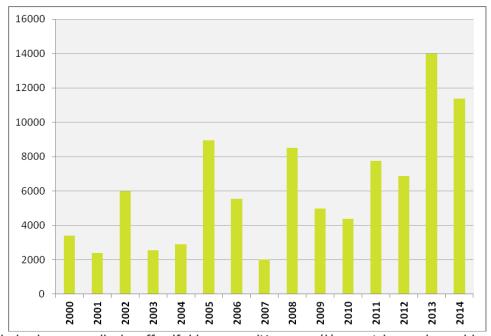
Chevalier gambette (plus de 13% de l'effectif nicheur français)

Guifette noire (part importante de l'effectif nicheur français d'une espèce très menacée)

Une évolution variable des effectifs

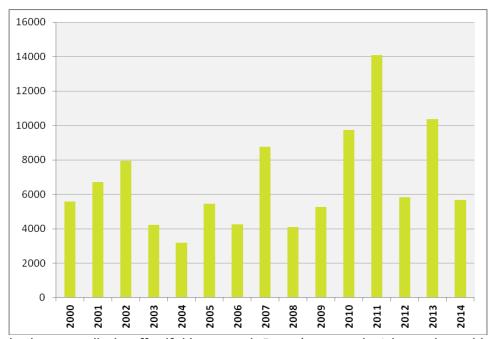
Le Marais poitevin constitue un site remarquable pour l'accueil des limicoles (côtiers en particulier): la Baie de l'Aiguillon et ses milieux variés, les secteurs littoraux et les prairies humides subsaumâtres offrent des conditions d'accueil idéales pour un grand nombre d'espèces et de très nombreux individus.

En migration et en hivernage, le Marais poitevin constitue un site remarquable pour l'accueil de populations de limicoles tels que l'Avocette élégante ou la Barge à queue noire (les deux sous-espèces). Sur la période 2000-2014, on note une grande variabilité des effectifs de ces deux espèces comme en témoignent les deux graphiques ci-dessous. L'interprétation des tendances d'évolution des populations sur le site en est rendue très difficile mais il semblerait que se dessine une hausse des effectifs hivernants pendant cette période.



Evolution interannuelle des effectifs hivernants d'Avocette élégante (observations mi-janvier)

Source: Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Evolution interannuelle des effectifs hivernants de Barge à queue noire (observations mi-janvier)

Source: Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Cas des migrations prénuptiales de la Barge à queue noire de la sous-espèce limosa

Le Marais poitevin constitue l'un des deux principaux sites de halte en migration prénuptiale (plusieurs milliers d'individus, pic à 20 000) pour la Barge à queue noire. Les deux sous-espèces (Limosa limosa ssp. limosa et Limosa limosas ssp. islandica) sont alors présentes simultanément, mais leurs milieux d'alimentation sont distincts. Alors que la sous-espèce islandica se limite aux vasières, la sous-espèce limosa exploite les prairies inondées en journée. Les deux sous-espèces rejoignent ensuite la Baie de l'Aiguillon pour y passer la nuit en dortoir. Alors que la barge à queue noire islandica possède une population florissante, la sous-espèce limosa subit actuellement un fort déclin généralement attribué à l'intensification de l'agriculture et une forte prédation subie par les pontes et les poussins.

Un article co-rédigé par Emmanuel Joyeux, Jean-Pierre Guéret, Bertrand Trollet et Alain Texier en 2014, intitulé Evolution des stationnements de la Barge à queue noire *Limosa Limosa* en Marais poitevin en période prénuptiale s'est attachée à déterminer la phénologie actuelle de la migration prénuptiale de cette espèce au sein du Marais poitevin et à caractériser son évolution, puis à rattacher cette évolution à une éventuelle modification des milieux accueillant l'espèce.

Il ressort de cette étude que les pics d'effectifs des barges à queue noire ssp. limosa étaient bien plus importants par le passé. On constate également une baisse importante des effectifs depuis 1985.

Une première cause possible avancée est la régression globale de la population de *L. l. limosa*. Mais la diminution des effectifs en Marais poitevin est plus importante que celle de la population nicheuse aux Pays Bas. Elle ne peut donc être expliquée qu'au plus partiellement par la régression globale de la population.

Les principaux sites d'accueil historiques, concentrant la majeure partie des effectifs de Barge à queue noire sur la période étudiée dans le Marais poitevin, n'ont pas subi de modifications susceptibles d'expliquer l'ampleur de l'évolution observée.

Les auteurs de l'article mettent plutôt en avant le développement récent des rizières en Espagne et au Portugal. Les rizières offriraient aux Barges à queue noire d'importantes ressources alimentaires en fin d'hiver ce qui a pu induire une modification de la stratégie migratoire d'une partie des *L. l. limosa*. En tant que site de halte en migration prénuptiale, le Marais poitevin a donc maintenant beaucoup moins d'importance pour l'espèce.

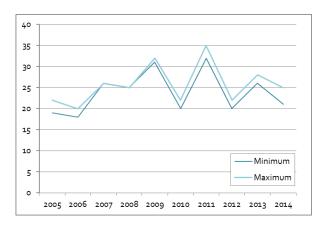
En conclusion, la diminution des effectifs de *L. l. limosa* en halte prénuptiale dans le Marais poitevin proviendrait principalement de la dynamique globale, négative, de cette population, et à une modification de la stratégie migratoire d'une partie de cette population.

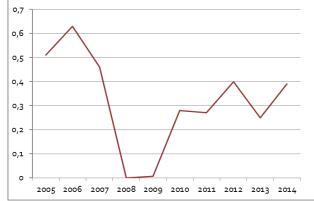
Beaucoup d'autres limicoles (dont certains d'intérêt communautaire) sont présents en période d'hivernage ou de migration dans le marais. Malgré des effectifs parfois importants, les populations recensées n'atteignent pas les seuils d'intérêt international.

La famille des laridés compte une espèce remarquable en fort déclin national et européen, nicheuse historique et emblématique du Marais poitevin : la **Guifette noire**.

L'espèce est suivie et protégée depuis 1992 dans le marais. Depuis 15 ans, elle compte seulement 1 à 3 colonies représentant une vingtaine de couples. Outre une raréfaction des habitats favorables à l'espèce, celle-ci est confrontée à de nombreux échecs de reproduction (très peu de jeunes à l'envol) attribuables à son écologie et à une gestion hydraulique souvent inappropriée provoquant

des assèchements précoces de zones de reproduction. Sa survie est menacée dans le Marais poitevin.





Nombre de couples nicheurs de Guifette noire Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Jeunes volants par couple nicheur Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

A noter

■ Les limicoles sont très dépendants de facteurs climatiques, d'évolution d'usages sur le trajet migratoire (avec des zones gagnant ou perdant en attractivité), et on observe d'importantes variabilités des effectifs en hivernage ou migration d'une année sur l'autre, rendant l'analyse des tendances difficiles.

Enjeux de préservation

L'évolution de la zone littorale (notamment par certaines actions DOCOB comme la préservation des hauts de plage, maintien des laisses de mer, gestion des mizottes et vasières...) ainsi que la protection réglementaire et la gestion de vastes espaces littoraux (Baie de l'Aiguillon en tête) assurent la pérennité de l'attrait sur ce secteur littoral.

L'enjeu principal repose dans le maintien et la bonne gestion des prairies humides subsaumâtres vers l'intérieur du Marais poitevin pour la plupart des limicoles nicheurs (assurer les modes d'occupation du sol, assurer une gestion des niveaux d'eau permettant de conserver le caractère humide des terrains, etc.).

Le très fort enjeu de préservation de la Guifette noire concerne le maintien de zone en eau basse (baisses ou plans d'eau de faible profondeur) avec végétation tout au long de la période de reproduction.

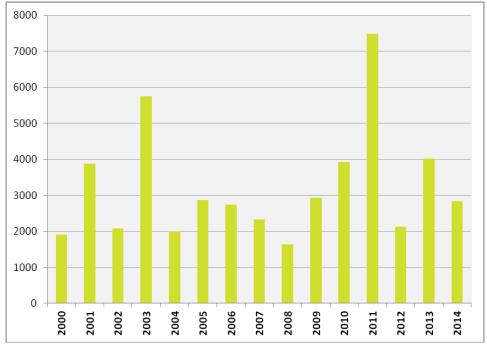
Les anatidés

Fiche action	FA31 : limicoles et anatidés	
Nombre d'espèces de l'annexe 1	7	
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	 Oie cendrée (1er site français pour l'hivernage de l'espèce) Sarcelle d'été (Plus de 17 % de l'effectif nicheur français) Bernache cravant (seuil d'intérêt national atteint certaines années) 	

Une évolution plutôt positive des effectifs

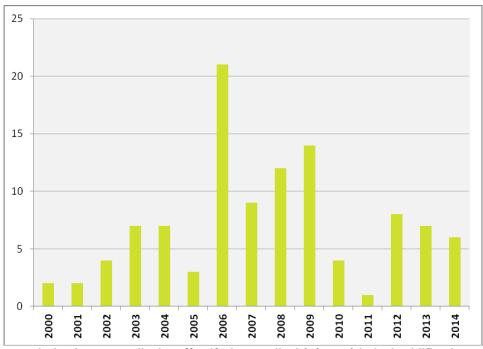
Le Marais poitevin constitue également un site remarquable pour l'accueil des anatidés : la Baie de l'Aiguillon et ses milieux variés (vasières en particulier) et dans une moindre mesure les prairies humides subsaumâtres, fossés et baisses, offrent des conditions d'accueil favorables pour un grand nombre d'espèces et de très nombreux individus.

Le Marais poitevin est plus particulièrement un site à enjeu majeur pour deux espèces : l'Oie cendrée en hivernage et la Sarcelle d'été en reproduction (17 à 18% de l'effectif nicheur national). Si l'évolution des effectifs nicheurs de la seconde ne peut être clairement établie sur la base des suivis initiés, on considère que les hivernants d'Oie cendrée ont fortement augmenté depuis les années 90 pour se stabiliser ces dernières années. Les autres espèces hivernantes montrent des tendances à la stabilisation des effectifs, voire à la hausse sur la période d'étude.



Evolution interannuelle des effectifs hivernants d'Oie cendrée (Observations mi-janvier)

Source: Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Evolution internnauelle des effectifs de Sarcelle d'été en période de nidification (Observations mi-mai)

Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

A noter

- Comme pour les limicoles, les effectifs d'anatidés sont très dépendants de facteurs climatiques (température en hiver dans le nord de l'Europe), d'évolution d'usages sur le trajet migratoire (avec des zones gagnant ou perdant en attractivité), et on observe de grandes variabilités des effectifs en hivernage ou migration d'une année sur l'autre, rendant l'analyse des tendances difficiles.
- Les effectifs hivernants d'anatidés se concentrent dans les sites protégés. Les autres zones ne sont fréquentées qu'en dehors de la période de chasse.

Enjeux de préservation

L'évolution de la zone littorale (notamment par certaines actions DOCOB comme la préservation des hauts de plage, maintien des laisses de mer, gestion des mizottes et vasières...) ainsi que la protection réglementaire et la gestion de vastes espaces littoraux (Baie de l'Aiguillon en tête) assurent la pérennité de l'attrait sur ce secteur littoral.

L'enjeu principal repose dans le maintien et la bonne gestion des prairies humides subsaumâtres vers l'intérieur du Marais poitevin (assurer les modes d'occupation du sol, assurer une gestion des niveaux d'eau permettant de conserver le caractère humide des terrains...). En effet, les zones de prairies du marais jouent un rôle important comme zone d'alimentation nocturne pour les anatidés.

Les capacités d'accueil du Marais poitevin en hivernage pour les limicoles et les anatidés

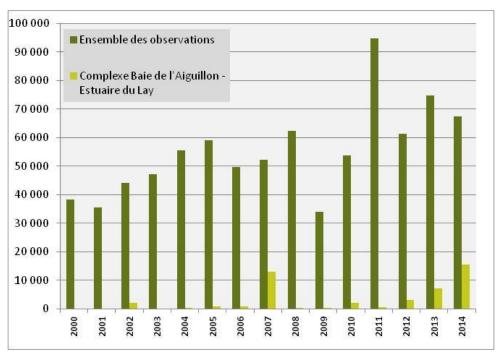
Le Marais poitevin constitue un **site majeur d'hivernage pour les limicoles et les anatidés**. Les graphiques ci-dessous mettent en évidence l'évolution des observations au mois de janvier de ces deux groupes d'oiseaux entre 2000 et 2014, en faisant plus particulièrement apparaître :

- 1. Le total des observations sur l'ensemble des sites prospectés dans le cadre des suivis annuels de ces groupes d'oiseaux ;
- 2. Les observations plus spécifiquement faites au niveau du complexe Baie de l'Aiguillon Estuaire du Lay.

Les anatidés et limicoles ont été distingués de la façon suivante :

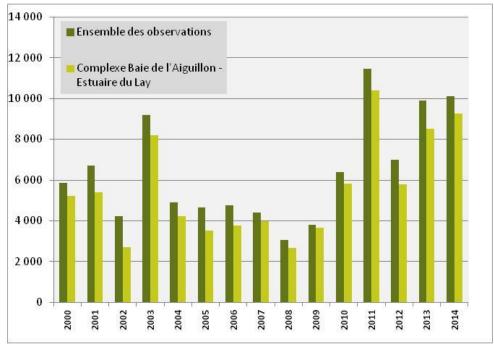
- Oies et bernaches,
- Tadorne de Belon,
- Autres canards de surface,
- Pluviers dorés et Vanneaux huppés,
- Autres limicoles côtiers.

On constate à l'analyse de ces graphiques qu'à l'exception du **Vanneau huppé et du Pluvier doré** – qui sont très variables et peu exigeants en termes d'habitat en cette période de l'année (raison pour laquelle ils ont été distingués des autres limicoles côtiers) – **l'essentiel des observations d'anatidés et de limicoles** sont effectuées en cette période dans le vaste ensemble de la Baie de l'Aiguillon et de l'Estuaire du Lay.



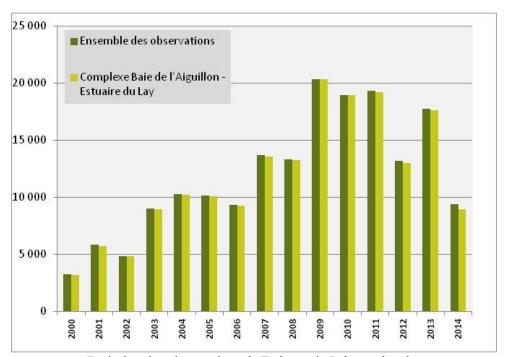
Evolution des observations du Pluvier doré et du Vanneau huppé en janvier Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Les **Oies et Bernaches** sont principalement observées au niveau du complexe Baie de l'Aiguillon. On note des variations interannuelles assez importantes mais une légère tendance à la hausse semble se dessiner sur la période étudiée.



Evolution des observations d'oies et bernaches en janvier Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

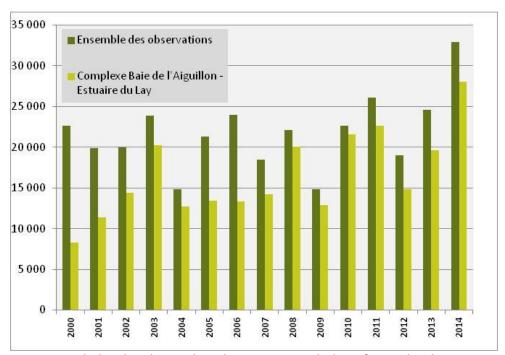
Le **Tadorne de Belon** a été distingué des autres canards en raison de son statut particulier en Marais poitevin : l'espèce y est en effet en partie sédentaire et est considérée commune tout au long de l'année. On constate que la quasi-totalité des observations est effectuée au niveau de la Baie de l'Aiguillon. La période étudiée se caractérise par une grande variabilité interannuelle.



Evolution des observations de Tadorne de Belon en janvier Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

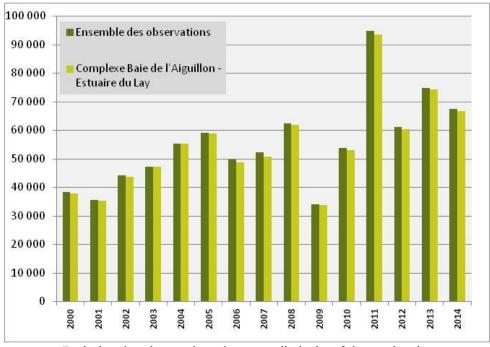
Les **autres canards de surface** sont le plus fréquemment observés en Baie de l'Aiguillon mais on peut constater qu'à la différence des autres groupes considérés, la part des observations en dehors du complexe *Baie de l'Aiguillon-Estuaire du Lay* est plus conséquente. Si les variations

interannuelles sont encore assez marquées, il semblerait que la tendance d'évolution soit légèrement à la hausse sur la période étudiée.



Evolution des observations des autres canards de surface en janvier Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Les **autres limicoles côtiers** semblent globalement en augmentation sur la période, même si à l'image des autres groupes, on constate une variabilité interannuelle marquée. La quasi-totalité des observations effectuées concernent le complexe *Baie de l'Aiguillon – Estuaire du Lay*.



Evolution des observations des autres limicoles côtiers en janvier Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Synthèse

- Les capacités d'accueil en hivernage du Marais poitevin concernant les anatidés et limicoles apparaissent satisfaisantes, étant donné la stabilité voire l'augmentation des recensements effectués en janvier sur la période 2000-2014,
- On note toutefois de fortes variabilités interannuelles, les déplacements et stationnement d'espèces étant très dépendants de phénomènes extérieurs (météorologiques en particulier),
- Le *Complexe Baie de l'Aiguillon-Estuaire du Lay* concentre l'essentiel des observations. Ce phénomène est d'autant plus marqué en période de chasse aux gibiers d'eau.

Les rapaces

Fiche action	FA31 : Busard cendré	
Nombre d'espèces de l'annexe 1	5	
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	 Busard cendré (part importante de l'effectif nicheur français) Hibou des marais (20 à 50% de l'effectif hivernant français) 	

Peu de connaissances de l'évolution des effectifs hormis le Busard cendré

Une seule espèce bénéficie d'un suivi régulier sur le Marais poitevin permettant de juger de l'évolution des populations. Il s'agit d'une espèce pour laquelle le territoire d'étude joue un rôle majeur pour sa conversation puisque les grandes zones cultivées accueillent un part importante de sa population nicheuse nationale : le **Busard cendré**. Bien que très variables (car corrélées aux populations de campagnols), les effectif nicheurs semblent globalement stabilisés sur le site, notamment grâce au programme menés depuis 1982 pour l'identification et la protection des nids (et des jeunes) afin d'assurer un taux élevé de jeunes à l'envol. Depuis 1982, plus de 50% des jeunes se sont envolés grâce aux actions de protection.

Les effectifs hivernants du **Hibou des marais** ne font pas l'objet de tels suivis, bien qu'une étude 2007-2008 ait mis en évidence la présence d'un très grand nombre d'individus en hivernage (20 à 50% de l'effectif hivernant français). Ces observations sont attribuées à une année exceptionnelle pour le Marais poitevin.

Les autres espèces ne font pas l'objet de réels suivis non plus : le **Busard des roseaux** est considéré stable, avec une enquête prouvant que davantage de couples établissaient leur nid dans les champs de blé. Le **Milan noir** est également considéré stable et assez commun sur le territoire. A l'inverse, le **Circaète Jean-le-Blanc** est plutôt rare (observation de 4 couples en 2000) mais a fait l'objet d'observations aléatoires ne permettant pas de juger de ses effectifs. Il reste rare et plutôt anecdotique dans le Marais poitevin.

A noter

■ Les effectifs nicheurs assez exceptionnels de Busard cendré ont imposé sa prise en compte toute particulière dans le DOCOB à la différence des autres rapaces. Il s'agit là d'une des rares espèces "de cultures" à faire l'objet d'une fiche action spécifique. Les nids des busards cendrés sont majoritairement en dehors du périmètre Natura 2000 du Marais poitevin.

Enjeux de préservation

Les actions engagées pour la préservation du Busard cendré s'avèrent particulièrement efficaces et assurent de très bons taux de jeunes à l'envol qui invitent à l'optimisme à la condition que les actions menées et l'implication du monde agricole soient conservées.

Une prise en compte accrue du Hibou des marais est à envisager dans le prochain DOCOB au regard des effectifs hivernants.

Le Busard des roseaux est un oiseau qui niche habituellement dans les roselières : la préservation de cet habitat d'intérêt communautaire agit en faveur de l'espèce.

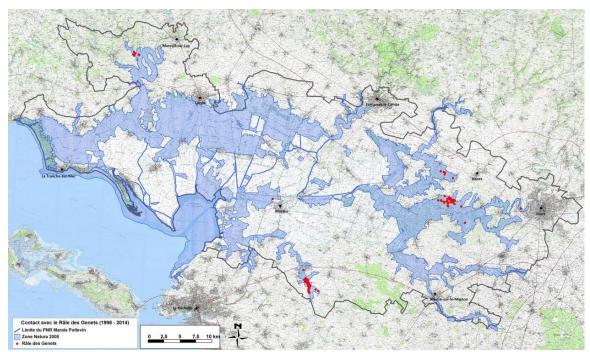
Rallidés

Fiche action	FA28 : Actions en faveur du Râle des Genêts
Nombre d'espèces de l'annexe 1	2
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	0

Une espèce anecdotique et une espèce emblématique

Seulement deux espèces d'intérêt communautaire de cette famille ont été signalées sur le Marais poitevin. L'une d'entre elle est anecdotique : la Marouette ponctuée. Un couple a été observé en 2001 sans aucune nouvelle observation depuis.

Le Râle des genêts est quant à lui une espèce emblématique du Marais poitevin. Cette espèce typique des prairies humides et mégaphorbiaies connaît un net déclin avec quelques rares mâles chanteurs sur deux sites du marais mouillé. Si on comptabilisait une quinzaine de mâles chanteurs au moment de la rédaction du DOCOB, il n'a été observé qu'un seul mâle chanteur en 2014. La population européenne subit une grosse baisse de ses effectifs depuis plusieurs années. Malgré l'existence d'une mesure agroenvironnementale spécifique au Râle des genêts et obligatoire dans les marais du Mazeau (179 hectares en 2013), on note donc une très forte baisse de la population du Marais poitevin attribuable à plusieurs phénomènes : la population est en baisse à l'échelon européen et les conditions nécessaires à sa reproduction dans le marais (prairies avec fauche tardive en juillet ou pâturage peu précoce) sont rarement atteintes.



Localisation des observations de Râle des Genêts depuis 1998

Enjeux de préservation

Les actions en faveur du maintien des zones humides et des mégaphorbiaies et de leur tranquillité sont essentielles pour cette espèce. Des pratiques agricoles s'orientant vers des fauches tardives ou du pâturage peu précoce sont à favoriser. Il est à noter que les exigences de l'espèce restent difficilement conciliables avec une activité agricole dans le marais. Des mesures de conservations spécifiques sur des zones où la maitrise foncière est effective pourraient éventuellement être engagées dans le prochain DOCOB. La mesure "Râle des genêts" n'est plus obligatoire dans le dispositif MAEC. On peut craindre que le Marais poitevin ne redevienne pas un site attractif pour le Râle.

La Gorge bleue à miroir

Fiche action	Aucune
Nombre d'espèces de l'annexe 1	1
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	Oui : Part importante de l'effectif nicheur français

Evolution positive des effectifs

Cette espèce est devenue une espèce emblématique du site, pour laquelle le Marais poitevin joue un enjeu majeur puisqu'une enquête menée en 2008 permettait de mettre en évidence une forte hausse de cette espèce remarquable depuis l'enquête précédente de 1999. Elle bénéficiait alors de milieux typiques du Marais poitevin (mizottes, et phragmitaies) mais avait également trouvé dans la végétation haute des digues (riches en moutarde) un habitat très favorable.

Enjeux de préservation

Cette espèce pourrait connaître un léger déclin depuis 2010 (mais pas de données) en raison des mesure prises suite à la tempête Xynthia : pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, les propriétaires et gestionnaires de digues sont désormais tenus d'en réaliser un entretien régulier.

Cet entretien vise justement à contrecarrer l'implantation d'une végétation herbacée haute favorable à l'espèce mais jugée inadaptée pour la sécurité des ouvrages.

Cela incite, lors de la réécriture du DOCOB, à prévoir la rédaction d'un cahier des charges de l'entretien de la végétation des digues (favoriser certaines espèces en semis) et des périodes d'entretien. L'idéal serait de déterminer des digues prioritaires et secondaires pour définir une gestion différenciée et permettre l'établissement d'une végétation naturelle et plus haute sur certaines digues dans la mesure du possible. Les délaissés en bordure immédiate de ces digues pourraient le cas échéant être valorisés pour une gestion environnementale.

Autres espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Fiche action	Aucune
Nombre d'espèces de l'annexe 1	5
Espèce à fort enjeu Marais poitevin	-

Des évolutions peu suivies

Cinq autres espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux sont présentes dans le Marais poitevin : le **Martin pêcheur**, au niveau du réseau hydrographique et des canaux, le **Pic cendré**, au niveau de zones boisées et notamment de peupleraies, le **Pipit rousseline**, au niveau du littoral sableux et en particulier des dunes grises, le **Tarier des prés**, au niveau des prairies, et la **Pie-grièche écorcheur**, au niveau des prairies entourées d'arbustes d'épineux.

Pour ces espèces, aucun suivi régulier ni aucune mesure spécifique n'ont été engagés dans le DOCOB, mais des suivis ponctuels ont été organisés dans l'OPN.

Le Tarier des prés a fait l'objet d'une enquête par les associations de protection de la nature en 2012 avec une vingtaine de couples nicheurs observés, principalement dans la Vallée du Lay.

En 2014, la mise en commun des observations de Pipit rousseline par le Parc du Marais poitevin, l'ONCFS et la Réserve naturelle de la Belle Henriette, met en évidence une vingtaine de canton de couples reproducteurs sur le littoral du marais.

En 2014n une étude Pie Grièche écorcheur a été réalisée bénévolement par les associations, mais les résultats n'ont pas été diffusés.

Enjeux de préservation

Si ces espèces n'ont pas fait l'objet de fiche action spécifique, il convient de remarquer que les objectifs poursuivis dans le cadre du DOCOB agissent en faveur de ces espèces : maintien des prairies humides /subsaumâtres, préservation du littoral et des espaces dunaires, bonne gestion du réseau hydrographique et des canaux, ainsi que le maintien de la ressource piscicole, maintien et gestion approprié des zones boisées.

Pour ce qui est du Pic cendré et du Martin pêcheur, il semble que les objectifs poursuivis en matière de gestion des habitats concordent avec les exigences de ces 2 espèces, il ne semble donc pas nécessaire d'envisager de mesures spécifiques dans la perspective de la réécriture du DOCOB.

En revanche, les cas du Pipit rousseline et du Tarier des prés seraient à examiner de plus près compte-tenu des habitats dont ils dépendent (habitat dunaire et prairie humide).

2.2.3.2. Autres groupes animaux (Directive Habitats Faune Flore)

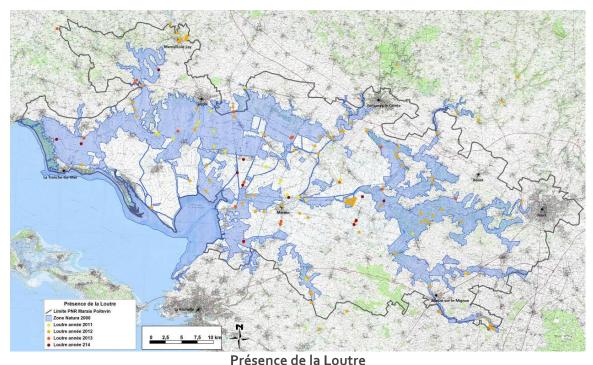
Les Mammifères

Fiche action	FA 34 : Loutre d'Europe FA 33 : Chiroptères (FA20 : Alignements d'arbres – Plantations et entretien) (FA21 : Entretien des boisements)
Nombre d'espèces annexe 2	8
Nombre d'espèces annexe 4	8
Espèce prioritaire	1 (Vison d'Europe)

Des dynamiques souvent méconnues

Parmi les 9 espèces des annexes 2 et/ou 4 de la Directive Habitats Faune Flore :

- Une espèce est prioritaire : le **Vison d'Europe**. Cette espèce est toutefois présumée disparue puisque non revue depuis 1992 (observations non confirmées en 2013). Elle ne fait donc bien entendu pas l'objet d'actions particulières dans le DOCOB.
- Une espèce est bien suivie au niveau du Marais poitevin et semble stable voire en légère expansion entre 2003 et 2012 : la **Loutre d'Europe**. Assez emblématique de l'aire d'étude, typique des zones humides au réseau hydrographique dense, l'espèce bénéficie d'une fiche action spécifique. L'espèce est bien répartie sur l'ensemble du Marais poitevin.



Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

• 21 espèces de chiroptères dont 7 de la DH : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Murin à moustaches, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe.

Ce groupe, très méconnu au moment de l'écriture du DOCOB, a depuis fait l'objet d'un état des lieux (inventaires) et d'un plan d'actions en faveur de sa préservation en 2007. Ces inventaires ont permis de recenser les 7 espèces d'intérêt communautaire de la zone d'étude et le recensement de sites d'hivernage, gîtes... Aucune donnée disponible ne permet à l'heure actuelle de dégager une évolution des populations de ces espèces. Il semblerait que les principaux sites d'hivernage fassent l'objet de suivis annuels. L'étude initiale insistait sur le fait que les contacts obtenus étaient très inférieurs à ce que l'on pouvait attendre de telles zones humides.

Il semble néanmoins que le marais soit attractif pour le Petit et le Grand rhinolophe (colonies d'importances départementales et régionales pour ce dernier).

Enjeux de préservation

Les actions en faveur de la **Loutre** (ainsi que les actions indirectes telles que celles insistant sur la qualité des prairies humides, des canaux et du réseau hydrographique doivent être maintenues. Il convient également de s'assurer d'une bonne préservation des corridors écologiques.

En ce qui concerne les **chiroptères**, les enjeux principaux concernent le maintien d'une mosaïque de milieux comprenant des boisements, des prairies bocagères, des zones humides, des zones en eau... afin de diversifier les secteurs de chasse. Les actions du DOCOB vont en ce sens et doivent être poursuivies (favoriser les prairies, les mares, l'entretien des canaux et du réseau hydrographique, le maintien et la bonne gestion des boisements et des alignements d'arbres, et d'une manière générale toutes les actions favorisant l'abondance des insectes-proies...). Pour ce dernier point, il faudra être attentif aux études en cours (hors Marais poitevin), concernant le lien entre la ressource en insectes et les rémanents chimiques que l'on retrouve dans les bouses de vache suite aux traitements contre les parasites internes et externes des bovins. Un autre enjeu essentiel correspond au maintien voire à la mise à disposition de gîtes supplémentaires (gîtes arboricoles, gîtes bâtis). Enfin, et cela pourrait être un levier très efficace pour assurer davantage de présence de ce groupe dans le Marais poitevin, il conviendrait d'assurer des liaisons écologiques entre sites de chasse et gîtes.

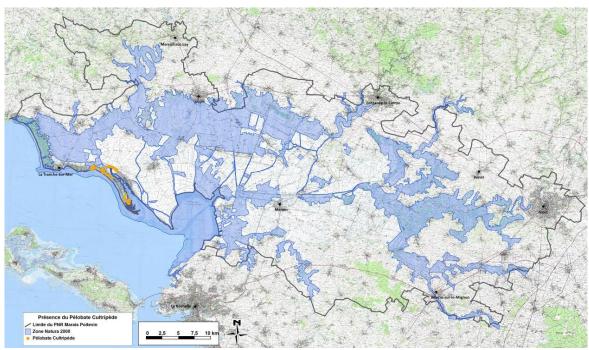
Rappelons toutefois que pour ce groupe, les connaissances sont lacunaires aussi bien en ce qui concerne les gîtes que les terrains de chasse et ne permettent pas de définir des actions précisément ciblées.

Les Amphibiens

Fiches actions	FA 26: Protection des amphibiens et reptiles FA 22: Protection des habitats dunaires FA 23: Maintien et entretien des mares FA 18: Gestion et conservation des terrées
Nombre d'espèces annexe 2	1
Nombre d'espèces annexe 4	8
Espèce prioritaire	0

Des espèces en déclin

Les amphibiens constituent logiquement un groupe essentiel d'un site se caractérisant par le caractère humide de l'essentiel des zones classées Natura 2000. Huit espèces sont d'intérêt communautaire : le Pélobate cultripède, le Triton crêté, le Triton marbré, l'Alyte accoucheur; le Crapaud calamite, la Rainette arboricole, la Rainette méridionale, la Grenouille agile.



Observations de Pélobate cultripède (2000-2012)

Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Le **Pélobate cultripède** (populations isolées d'une espèce en limite Nord de répartition et victime de la tempête Xynthia et des aménagements qui lui ont succédé) connaît une situation préoccupante et un très net déclin. La situation est très similaire pour le **crapaud calamite**.

Un net déclin est également observé pour le **Triton crêté** (en limite Sud de répartition), le **Triton marbré**, la **Rainette arboricole** et la **Grenouille rousse** : les causes avancées sont liées aux assecs précoces de certains fossés et dépressions humides prairiales, la prédation et à la destruction d'habitat engendrées par l'Ecrevisse de Louisiane et le ragondin, le déficit d'entretien des mares et des fossés, des problèmes de salinité rencontrés en arrière de la zone littorale suite au passage de la tempête Xynthia et les submersions conséquentes.

La **Grenouille agile** est également en déclin : les populations dans le Marais poitevin pour cette espèce apparaissent faibles au regard de zones humides comparables proches du Marais poitevin. Les populations les plus fortes se situent dans les terrées. Les causes du déclin ne sont pas clairement établies pour cette espèce même s'il est observé une forte mortalité des pontes par assec lors des décrues gérées trop rapidement.

Seule la **Rainette méridionale** est en hausse : on remarque une expansion vers le Nord de cette espèce, qui s'installe dans les marais desséchés littoraux. Cette espèce est aussi biologiquement moins exigeante que ses congénères.

Enjeux de préservation

Les efforts mis en œuvre en faveur de la préservation du littoral (et de ses mares), la réhabilitation et l'entretien de mares, les actions en faveur des fossés, des terrées, des prairies humides... favorisent ces espèces. Toutefois, la gestion des niveaux d'eau et notamment l'enjeu essentiel de maintenir ces zones en eau durant la période suffisante à la réalisation du cycle biologique complet de ces espèces reste un enjeu majeur. Il demeure le problème lié à l'impact de l'Ecrevisse de Louisiane encore mal connu mais à prendre en considération sérieusement sur ce groupe.

Les Reptiles

Fiche action	FA 26 : Protection des amphibiens et reptiles	
Nombre d'espèces de l'annexe 2	1	
Nombre d'espèces annexe 4	5	
Espèce à fort enjeu MP	0	

Des dynamiques méconnues

Le Marais poitevin compte 5 espèces de reptiles d'intérêt communautaire : l'une d'entre elle a fait l'objet d'une seule observation et était considérée accidentelle (et probablement disparue depuis) sur le territoire. Il s'agit de la **Cistude d'Europe**.

Le **Lézard vert** (zones de bordures et îles calcaires), le **Lézard des murailles** (villages et îles calcaires) et la **Couleuvre d'Esculape** (haies bocagères) sont mal connues sur le territoire et ne font l'objet d'aucun suivi. Aucun élément de connaissance ne permet de juger de l'évolution des populations de ces espèces au sein du Marais poitevin.

La **couleuvre verte et jaune**, bien que non suivie, serait en augmentation au sein du marais, sa progression se faisant au détriment de la Couleuvre à collier.

Enjeux de préservation

En l'absence de connaissances précises sur la répartition et la dynamique de population des différentes espèces de reptiles, il est difficile d'analyser les enjeux de préservation pour ce groupe animal. Il convient de maintenir dans un bon état de conservation ses habitats (zones de bordures, îles calcaires, haies bocagères...).

L'icthyofaune

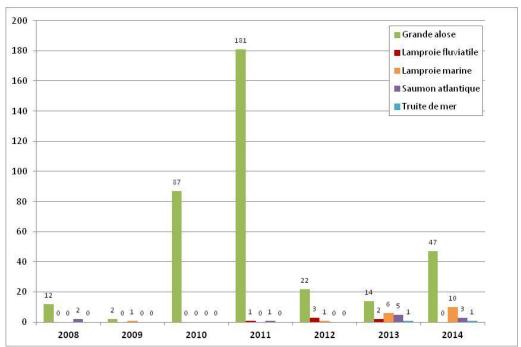
Fiche action	FA 25: Protection de l'ichtyofaune FA 4: Entretien et restauration du réseau hydraulique tertiaire FA 5: Gestion agri-environnementale des niveaux d'eau
Nombre d'espèces de l'annexe 2	7
Nombre d'espèces annexe 4	0
Espèce prioritaire	1

Des dynamiques méconnues

Le Marais poitevin compte 8 espèces d'intérêt communautaire. L'une d'entre elle, la Bouvière, est considérée non présente (une seule donnée ancienne). La Lamproie de Planer, observée sur

l'amont des bassins versants, est la seule espèce prioritaire. Elle est considérée absente du site Natura 2000. Les deux autres lamproies, la Lamproie fluviatile et la Lamproie marine, sont également présentes sur le réseau hydrographique. La Lamproie marine ne présente que de petits effectifs et sa population tend à stagner. On note néanmoins une augmentation du nombre de passages à Marais Pin en 2014 ainsi que l'observation de nids mais cette tendance reste à confirmer. La Lamproie fluviatile est ponctuellement observée avec quelques passages à la passe à poissons de Marais Pin. Cette espèce est toutefois peu repérable. Les deux aloses, l'Alose feinte et la Grande Alose, sont également observées, mais apparaissent très variables selon les années. Elles sont considérées en régression à l'image des autres cours d'eau de la côte atlantique. Le Saumon atlantique et la Truite de mer présents jusqu'en 2012 de manière anecdotique, sont en progression. En effet, leur reproduction en amont du bassin a été révélée en 2014. Ceci s'explique par les efforts fournis en matière de continuité écologique couplée à des conditions météorologiques et hydrauliques favorables (printemps pluvieux).

Peu de données permettant de juger de l'évolution des populations de ces poissons sont disponibles autres que le suivi des passages au droit de la passe à poissons de Marais Pin, sur la Sèvre niortaise, en service depuis 2008. On constate une grande disparité selon les années, avec des passages plus nombreux d'aloses et une tendance à une plus grande diversité d'espèces sur les dernières années.



Suivi des passages au niveau de la passe à poissons de Marais Pin Source : Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

A noter

Les observations sont peu exhaustives : seule la surveillance des passages au niveau de la passe à poissons de Marais Pin permet de disposer de données concrètes. Toutefois, (1) il n'existe aucun comptage sur les ouvrages de contournement, (2) on ne tient pas compte des possibilités de franchissement par les espèces dites "sauteuses" (comme le Saumon atlantique et la Truite de mer) et (3) les conditions de passage au niveau des ouvrages de contournement s'avèrent beaucoup plus aisées les années particulièrement humides avec un débit élevé.

Enjeux de préservation

En l'absence de connaissances précises sur la dynamique de population des différentes espèces de poissons, il est difficile d'analyser les enjeux de préservation pour ce groupe animal. Il convient de maintenir dans un bon état de conservation les habitats aquatiques (bonne qualité du réseau hydrographique et alimentation régulière du marais, zones de frayères, etc.) et d'assurer la continuité écologique sur le réseau hydrographique, d'autant plus que pour les espèces dites "grandes migratrices", le marais constitue une zone de transit indispensable à leur pérennité.

L'entomofaune

Fiche action	FA 24 : Protection de l'entomofaune FA 18 : Gestion et conservation des terrées FA 20 : Alignements d'arbres FA21 : Entretien des boisements
Nombre d'espèces de l'annexe 2	9
Nombre d'espèces annexe 4	7
Espèce prioritaire	1

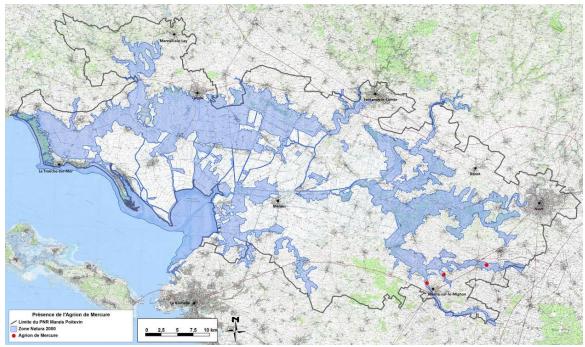
Des dynamiques méconnues

Le Marais poitevin compte 10 espèces d'insectes d'intérêt communautaire. Seuls l'**Ecaille chinée** et le **Lucane cerf-volant** sont jugées prioritaires, bien que plutôt communs en France et dans le Marais poitevin.

Parmi les coléoptères sapro-xylophages observés sur le site, la **Rosalie des Alpes** est jugée stable, bien qu'ayant connu une forte augmentation après son apparition au XXème siècle dans le Marais poitevin. Le **Grand Capricorne** est également présent, considéré en déclin au moment de la rédaction du DOCOB bien qu'aucun suivi n'ait été réalisé à l'échelle de l'aire d'étude pour cette espèce.

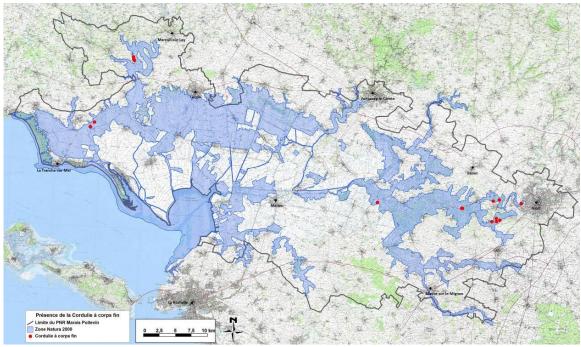
Les lépidoptères et les odonates ont davantage été suivis pendant la période d'application du DOCOB (suivis OPN MP). Deux papillons étaient considérés disparus (l'**Azuré de la Sanguisorbe** et le **Fadet des laîches**) dès la rédaction du DOCOB et n'ont pas été revus depuis. Outre l'écaille chinée déjà évoquée, on observe le **Cuivré des marais** et l'**Azuré des marais**, rares mais *a priori* encore présents. Les suivis menés sur une sélection de sites tous les 3 ans depuis 2010 ne permettent pas pour le moment de se faire une idée précise des tendances d'évolution (résultats des inventaires très dépendants des conditions météorologiques).

Les odonates d'intérêt communautaire sont l'**Agrion de Mercure** et la **Cordulie à corps fin**. Un suivi des communautés d'odonates a été engagé en 2012 (OPNMP), il n'existe pour l'heure pas de comparaison possible avec une nouvelle année de suivi. Toutefois, une étude comparative 1993-2011 sur 5 sites du Marais poitevin montre une diminution de la diversité générale.



Observations de l'Agrion de Mercure (2010-2012)

Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin



Observations de la Cordulie à corps fin (2003-2012)

Source : Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin

Enjeux de préservation

Les enjeux de préservation sont différents selon les groupes animaux : les **coléoptères saproxylophages** dépendent d'un maintien des boisements (linéaires ou surfaciques) et d'une gestion sylvicoles adaptée permettant un maintien du bois mort au sol ou sur pied.

Les divers **lépidoptères** d'intérêt pour leur maintien auront dans un premier temps besoin d'un maintien de leur habitat de prédilection dans un bon état de conservation :

- Maintien des prairies humides avec présence de rumex et une gestion extensive tout en assurant leur inondation en hiver pour le Cuivré des marais,
- Une conservation des prairies humides des marais tourbeux et de leurs stations à Sanguisorbe pour un éventuel retour de l'Azuré de la Sanguisorbe,
- Une conservation des prairies humides des marais tourbeux pour un éventuel retour du Fadet des laîches,
- Un maintien des pelouses et friches sèches envahies d'Origan (plante hôte) et lutte contre la fermeture de ces habitats pour l'Azuré du Serpolet,
- Un maintien des pelouses calcicoles, clairières et ourlets sur boisements calcaires pour l'Ecaille chinée.

Pour les **Odonates**, les objectifs relatifs au maintien du réseau hydrographique dans un bon état de conservation, d'une bonne qualité générale des eaux, et d'une bonne gestion des niveaux d'eau (baisses et fossés en eau) constituent des enjeux communs à poursuivre. Le maintien d'une végétation est nécessaire au développement de la plupart des espèces, et le développement de l'Ecrevisse de Louisiane, qui impacterait fortement le maintien des herbiers, pourrait avoir des conséquences sur l'équilibre des populations d'odonates. Il s'agit d'un enjeu majeur à prendre en considération dans la réécriture du DOCOB. Ajoutons que le maintien de tronçons ombragés sera favorable à la **Cordulie à corps fin**, alors qu'au contraire **l'Agrion de Mercure** recherchera les secteurs d'eau courante (oxygénée) et ensoleillés riches en végétation.

Les mollusques

Fiche action	-
Nombre d'espèces de l'annexe 2	1
Nombre d'espèces annexe 4	0
Espèce prioritaire	0

Une espèce nouvelle

Inconnu sur le Marais poitevin au cours de la rédaction du DOCOB, le mollusque *Vertigo moulinsiana* a depuis été observé à partir de 2005 en plusieurs endroits du territoire (départements 17,79 et 85). La dynamique de l'espèce est bien entendu inconnue, puisque découverte récemment et n'ayant fait l'objet d'aucun suivi particulier.

Enjeux de préservation

Les enjeux de préservation que l'on peut indiquer dans l'état actuel des connaissances se limitent à la préservation des habitats favorables à l'espèce : les berges du réseau hydrographique, les zones de mégaphorbiaies, les cariçaies, les boisements humides et les prairies extensives. Outre une bonne gestion de ces habitats pérennisant leur maintien, il convient d'insister sur la bonne gestion des niveaux d'eau pour conserver le caractère humide des sites d'observation de l'espèce.

2.2.3.3. Flore (Directive Habitats Faune Flore)

Fiche action	FA 35 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial
Nombre d'espèces de l'annexe 2	1
Espèce à fort enjeu MP	La Marsilée à quatre feuilles

Des stations en déclin

Parmi la flore remarquable recensée dans le Marais poitevin, une seule figure à l'annexe 2 de la Directive Habitats Faune Flore : la Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*. Cette petite fougère aquatique forme des stations dans les milieux aquatiques. Présente en trois secteurs du Marais poitevin au moment de la rédaction du DOCOB, elle n'était recensée qu'en deux points du territoire en 2012, puis une seule en 2014. L'espèce est donc menacée de disparition sur le Marais poitevin.

Enjeux de préservation

Pour cette espèce l'enjeu majeur est de permettre un maintien des conditions d'accueil de l'espèce dans les canaux.

2.2.4. LA SYNTHESE DE L'EVOLUTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les tableaux de synthèse par groupe détaillent pour chacune des espèces d'intérêt communautaire :

Evolution (2003-2014)

Source OPN - PNR MP

- Effectif en hausse
- **→** Effectif stable
- Effectif en baisse
- Evolution inconnue ou difficile à déterminer

Statut des espèces du Marais poitevin

Ce critère traduit l'importance que joue le Marais poitevin pour la préservation de l'espèce considérée à l'échelon national ou européen ou les espèces considérées emblématiques au sein du site Natura 2000 :

- Enjeu majeur à l'échelle du Marais poitevin
- Enjeu intermédiaire à l'échelle du Marais poitevin
- Enjeu faible à l'échelle du Marais poitevin (espèce anecdotique)
- Espèce absente ou non revue

Commentaire sur les tendances d'évolution au sein du Marais poitevin

- + Eléments favorables au maintien et au développement des populations de l'espèce
- Eléments défavorables au maintien et au développement des populations de l'espèce

Commentaire sur les tendances d'évolution à l'échelon national ou européen

- + Eléments favorables au maintien et au développement des populations de l'espèce
- Eléments défavorables au maintien et au développement des populations de l'espèce

Oiseaux – Groupe des Hérons et des Cigognes

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	MF MF	MP	Marais poitevin	France/Europe
→	Butor étoilé	ε	- Espèce peu présente, déficit d'habitat favorable (roselière)	- Tendance à la baisse
ä	Héron bihoreau		+ L'absence de gestion des boisements (terrées notamment) a favorisé le développement des héronnières - Non maîtrise foncière des boisements/héronnières	
→	Héron garde- bœufs			+ Expansion vers le Nord des "hérons blancs"
7	Aigrette garzette			Evolution négative des populations de Héron bihoreau et de Héron pourpré
ä	Héron pourpré (nicheur)	1		
7	Grande Aigrette			
7	Cigogne blanche		+ Hiver doux et ressources alimentaires suffisantes	+ Le Marais poitevin bénéficie des tendances observées à
→	Cigogne noire			l'échelon national pour ces espèces Tendance à la baisse à
7	Spatule blanche			l'échelon européen pour la Cigogne noire et la Spatule blanche

Oiseaux – Groupe des Rapaces

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	.,	MP	Marais poitevin	France/Europe
	Milan noir		Non suivi	- Baisse des effectifs à l'échelon européen
	Busard des roseaux		 + Certaines nidifications dans des cultures - peu de roselières dans le Marais poitevin 	+ Hausse des effectifs à l'échelon européen
→	Busard cendré (nicheur)		 + Espèces nichant dans des cultures + Actions de protection des nids/jeunes efficace - Espèce dépendante des populations de Campagnol et 	+ Hausse des effectifs à l'échelon européen

		de l'accord de protection des agriculteurs	
Circaète Jean le Blanc	3	Non suivi, observations aléatoires	- Baisse des effectifs à l'échelon européen
Hibou des marais (hivernant)	1	Hivernage exceptionnel en 2007/2008. Pas de données récentes	- Baisse des effectifs à l'échelon européen

Oiseaux – Groupe des limicoles

Evolution	Espèce	Statut			
DOCOB	Lapece	MP	Marais poitevin	France/Europe	
7	Echasse blanche (migratrice/ nicheur)		+ Utilisation des plans d'eau de chasse par l'espèce et des baisses en eau dans les prairies	+ Le Marais poitevin bénéficie des tendances observées à l'échelon national pour ces	
7	Avocette élégante (hiv)		+ Bonnes conditions d'accueil en Baie de l'Aiguillon (1 ^{er} site hivernage français)	espèces - Fluctuations importantes calées sur les fluctuations nationales	
→	Pluvier doré		 Espèce peu exigeante sur la nature des espaces ouverts et très mobile Fluctuations importantes 	-	
Ŋ	Vanneau huppé (nicheur)	0	 Hivernage : espèce peu exigeante sur la nature des espaces ouverts et très mobile Favorisée dans les prairies Nidification : espèce dépendante du caractère humide défavorisée par la fauche 	- Baisse des effectifs en France	
	Combattant varié		- Fluctuations importantes	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
ä	Barge à queue noire Ssp limosa (migrateur)	1	- Migration prénuptiale : espèce dépendante du caractère humide des prairies à cette période	- Tendance à la baisse généralisée de la population et modification des haltes migratoires	
7	Barge à queue noire Ssp islandica (migrateur/ hivernant)		+ Bonnes conditions d'accueil en Baie de l'Aiguillon	- Fluctuations importantes	
7	Chevalier gambette (migrateur)	I	+ Bonnes conditions d'accueil en Baie de l'Aiguillon	- Fluctuations importantes	
→	Gravelot à collier interrompu		 Stabilisation du nombre de couples nicheurs Risques de dérangement en zone littorale 	-	

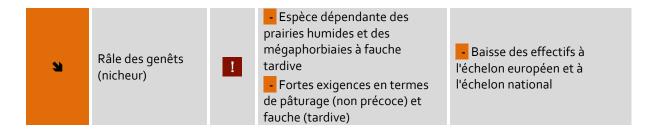
ä	Guifette noire (nicheur)	1	- Espèce très dépendante des niveaux d'eau et du type de zones en eau - Peu de jeunes à l'envol	- Fort déclin national
	Sterne naine		Espèce non suivie	Baisse des effectifs à l'échelon européen
	Sterne Caugek		Espèce non suivie	Baisse des effectifs à l'échelon européen

Oiseaux – Groupe des Canards et des Oies

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les t	sur les tendances d'évolution	
DOCOB	=5,7444	MP	Marais poitevin	France/Europe	
7	Oie cendrée (migrateur/ hivernant)	1	+ Bonnes conditions d'accueil baies/vasières (3 ^{ème} site hivernage français)	+ Hausse des effectifs à l'échelon européen	
71	Bernache cravant (migrateur/ hivernant)	1	Bonnes conditions d'accueil des baies/vasièresFluctuations importantes	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
	Sarcelle d'été (nicheur)		 Peu de données Espèces dépendantes du caractère humide des prairies, et du niveau d'eau dans les baisses et fossés 	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
a	Canard pilet	1	 Bonnes conditions d'accueil baies/vasières/prés salés (1^{er} site hivernage français) Très fluctuant, calé sur les tendances nationales en migration 	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
7	Canard souchet		 Bonnes conditions d'accueil baies/vasières/prés salés Très fluctuant, 	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
7	Canard siffleur		 Bonnes conditions d'accueil baies/vasières/prés salés Très fluctuant 	+ Hausse des effectifs à l'échelon européen	
→	Sarcelle d'hiver		- Espèce dépendante du maintien des prairies et de leur caractère humide et tranquille	-	

Oiseaux – Groupe des Râles

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les t	endances d'évolution
DOCOB		MP	Marais poitevin	France/Europe
	Marouette ponctuée	ε	Observations aléatoires et anecdotiques	+ Hausse des effectifs à l'échelon européen



Oiseaux – Autre espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les t	endances d'évolution	
DOCOB	Lopecc	MP	Marais poitevin	France/Europe	
	Martin pêcheur		Non suivi	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
	Pic cendré		Non suivi	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
	Pipit rousseline	ε	Non suivi, observations aléatoires	- Baisse des effectifs à l'échelon européen	
	Tarier des prés		Une vingtaine de canton (LPO, 2012)	- Baisse des effectifs à l'échelon européen et à l'échelon national	
Я	Gorgebleue à miroir	0	+ Espèce profitant du maintien des mizottes, des champs de colza et de la végétation spontanée des digues - Entretien important des digues (végétation rase) suite à la tempête Xynthia : Impact ?	+ Espèce en progression sur la partie Nord de la France	
	Pie grièche écorcheur		Pas de suivi	-	

Reptiles

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB		MP	Marais poitevin	France/Europe
	Cistude d'Europe	⟨® ⟨	Présence ancienne accidentelle	
	Lézard vert occid.		Non suivi	-
	Lézard des murailles		Non suivi	-
	Couleuvre esculape		Non suivie	
7	Couleuvre verte et jaune		Non suivie mais considérée en progression	•

Mammifères

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les t	endances d'évolution
DOCOB		MP	Marais poitevin	France/Europe
a	Loutre d'Europe	0	 Profite de passages routiers réalisés et d'une ressource alimentaire suffisante Dynamique positive sur les bassins versants du Marais poitevin Pourrait pâtir d'un manque de connexions écologiques et des collisions routières 	+ Augmentation de son aire de répartition en France
	Vison d'Europe	⟨® ⟩	Présumé absent	Baisse des effectifs à l'échelon européen et à l'échelon national
	Barbastelle d'Europe			- Baisse des effectifs à l'échelon européen et à l'échelon national
	Grand Murin		Les données disponibles sur le	- Baisse des effectifs à l'échelon national
	Grand Rhinolophe		Marais poitevin ne permettent pas de dégager des tendances densités faibles au regard de l'importance de la zone humide corridors écologiques lacunaires d'une manière générale	- Baisse des effectifs à l'échelon européen et à l'échelon national
	Murin à moustaches			- Baisse des effectifs à l'échelon européen
	Murin à oreilles échancrées			- Baisse des effectifs à l'échelon européen
	Murin de Bechstein			-
	Petit rhinolophe			- Baisse des effectifs à l'échelon européen et à l'échelon national

Amphibiens

Evolution	Espece	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	,,	MP	Marais poitevin	France/Europe
Ä	Pélobate cultripède	1	 Stations résiduelles isolées Fort impact de la tempête Xynthia (salinité des mares de reproduction) et des travaux consécutifs 	-
Ä	Crapaud calamite		- Impact de la tempête Xynthia (salinité des mares de reproduction) et des travaux consécutifs	-

4	Triton crêté		- Chute de la diversité généralisée	-
ä	Triton marbré		- Espèces dépendantes des niveaux d'eau et du maintien des habitats prairiaux humides	
4	Alyte accoucheur		et des mares, d'une bonne gestion des fossés et du réseau	
ä	Rainette arboricole	0	hydrographique Impacts de l'écrevisse de Louisiane et du ragondin sur les herbiers aquatiques Impacts qualité de l'eau?	-
7	Rainette méridionale		+ Espèce moins exigeante	+ Progresse vers le Nord au niveau national
ä	Grenouille agile	•	 Populations de petites tailles, parfois relictuelles, en forte régression Présence plus marquée au niveau des terrées 	-

Poissons

Evolution	Espèce	Statut Commentaire sur les tendances d'évolution		endances d'évolution
DOCOB	Lapece	MP	Marais poitevin	France/Europe
	Lamproie de Planer	⟨® ⟨	Absente de la zone Natura 2000 (présence en amont de Niort)	
	Lamproie fluviatile			-
4	Lamproie marine		+ Amélioration des continuités écologiques	-
4	Grande Alose		- Encore des améliorations à	
4	Alose feinte		apporter concernant les continuités écologiques	-
7	Saumon atlantique		- Impact qualité de l'eau ?	-
7	Truite de mer			•
	Bouvière	(A)	Absente	
	Loche de rivière		Présente sur la Sèvre niortaise en aval de Niort	

Mollusques

Evolution	Espèce	Statut MP	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	DOCOB		Marais poitevin	France/Europe
Vertigo moulinsiana		Nouvelle espèce pour le Marais poitevin, peu de données	-	

Insectes

Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	Езресс	MP	Marais poitevin	France/Europe
→	Rosalie des Alpes		Espèces non suivies + Espèces bénéficiant	-
	Grand Capricorne		probablement des mesures en faveur des boisements	-
	Lucane cerf-volant		Recensement des observations de Rosalie en 2014	-
	Cuivré des marais	٥	Baisse de diversité générale des lépidoptères Stations isolées (relictuelles) Dépendantes de milieux	-
	Azuré du Serpolet		fragilisés à l'échelle du Marais poitevin (prairies humides et mégaphorbiaies d'une part, pelouses calcicoles sèches d'autre part)	-
	Azuré de la sanguisorbe	◇② ◇	Présumé disparu	-
	Fadet des laîches	⟨® ⟩	Présumé disparu	•
→	Ecaille chinée		Espèce non suivie	•
	Cordulie à corps fin	•	Baisse de diversité générale des odonates Peu de stations Dépendantes de milieux fragilisés à l'échelle du Marais	-
	Agrion de Mercure	0	poitevin (zones humides, réseau hydraulique tertiaire, fossés) et de leur entretien Impact Ecrevisse de Louisiane et ragondins sur les herbiers aquatiques? Impact qualité de l'eau?	-

Végétaux

	Evolution	Espèce	Statut	Commentaire sur les tendances d'évolution	
DOCOB	.,	MP	Marais poitevin	France/Europe	
	Ä	Marsilea quadrifolia		-	-

Analyse générale

Le tableau ci-dessous donne des éléments d'appréciation des espèces les plus emblématiques du Marais poitevin. Il s'agit :

- Des espèces pour lesquelles le Marais poitevin joue un rôle essentiel à l'échelon national et européen en raison des effectifs (notamment pour les oiseaux dont les populations atteignent une part importante des effectifs nationaux en période de nidification, d'hivernage ou de migration),
- Des espèces remarquables historiquement considérées emblématiques du Marais poitevin,
- Des espèces remarquables historiquement présentes dans le Marais poitevin et en limite de répartition.

Espèces en progression	Echasse blanche (Nich./Migr.) Avocette élégante (Hiv.) Barge à queue noire ssp islandica (Migr./Hiv.) Chevalier gambette (Migr.) Oie cendrée (Migr./Hiv.) Bernache cravant (Migr./hiv.) Loutre d'Europe
Espèces stables	Busard cendré (Nich.) Rosalie des Alpes
Espèces en régression	Héron pourpré (Nich.) Barge à queue noire ssp limosα (Migr. prénuptiale) Guifette noire (Nich.) Râle des genêts (Nich.) Pélobate cultripède
Espèces dont l'évolution est non déterminée	Sarcelle d'été (Nich.) Hibou des marais (Hiv.)

On constate que 6 espèces sont considérées comme en progression dans la durée d'application du DOCOB, 2 sont considérées stables, 5 sont considérées en régression et 2 n'ont pas pu faire l'objet d'une caractérisation en termes de tendance d'évolution.

A la lumière de ces éléments, on peut constater que les espèces présentant de bonnes dynamiques sont :

- Les espèces recherchant les vasières/mizottes/prés salés. Elles bénéficient au sein de la zone Natura 2000 de secteurs favorables vastes, souvent protégés, bénéficiant d'une gestion adaptée sur d'importantes superficies,
- Certaines espèces bénéficiant de mesures spécifiques efficaces (Busard cendré),
- Les espèces ayant su profiter d'éléments favorables (Echasse blanche utilisant les plans d'eau de chasse).

Hormis le Pélobate cultripède, victime d'un morcellement et de la dégradation des habitats favorables, (pression anthropique forte, conséquences de la tempête Xynthia et des travaux consécutifs), on constate que les espèces en régression partagent des points communs :

- Elles sont dépendantes du maintien du caractère humide de leur habitat de prédilection,
- Elles connaissent souvent des dynamiques à la baisse à l'échelon national ou européen.

Les questions relatives à la gestion de la ressource en eau dans la zone humide (quantité et qualité) doivent donc être traitées en ayant toujours à l'esprit le lien très fort qui existe avec l'expression de la biodiversité et a fortiori les habitats et les espèces liées aux directives européennes.

2.3. LE BILAN D'ANIMATION ET DE GOUVERNANCE

2.3.1. LA GOUVERNANCE

2.3.1.1 Présentation

La gouvernance du site Natura 2000 est confiée à un opérateur désigné par l'Etat. Néanmoins, ce dernier reste le garant de la bonne mise en œuvre des directives européennes devant la commission européenne.

Dans le Marais poitevin, le PNR MP a élaboré le Document d'Objectifs du site entre 2001 et 2003 puis en a assuré l'animation pour le compte de l'Etat jusqu'en 2011. La présidence du comité de pilotage était jusqu'alors assurée par le préfet de région Poitou-Charentes.

A compter de 2012, l'EPMP est devenu opérateur du site Natura 2000 du Marais poitevin et c'est le directeur de l'EPMP qui préside le comité de pilotage. Ce dernier pilote le dispositif dans son ensemble mais délègue l'animation du site au PNR MP. Notons d'ores et déjà que deux structures interviennent pour la mise en œuvre de Natura 2000 sur le même territoire.

Le comité de pilotage est l'instance principale de la gestion du site Natura 2000. Il a pour mission d'examiner, d'amender, d'ajuster et de valider les propositions faites par l'opérateur. Il doit également préparer le DOCOB, suivre et évaluer sa mise en œuvre. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral du 19 juin 2012.

Le comité de pilotage est composé de 7 collèges soit 290 membres :

- 1. Représentants de l'Etat et des établissements publics (22 membres),
- 2. Parlementaires et représentants des collectivités locales (12 membres),
- 3. Maires (99 membres),
- 4. Représentants des activités socio-professionnelles du Marais poitevin (37 membres),
- 5. Représentants les EPCI (92 membres),
- 6. Représentants les associations de protection de la nature et autres structures (20 membres),
- 7. Personnalités scientifiques nommées à titre personnel (8 membres).

Lors de l'élaboration du DOCOB, plusieurs groupes de travail thématiques composés de membres du comité de pilotage ont été sollicités pour apporter leur expertise sur des actions spécifiques.

Entre 2001 et 2014, 9 réunions du comité de pilotage ont été organisées.

A la lecture des comptes rendus, il convient de souligner quelques points importants :

- La phase d'élaboration du DOCOB qui a duré 2 ans a été conduite dans une logique de concertation, d'échange et de propositions constructives. Cet état d'esprit de respect et de collaboration a permis d'aboutir efficacement au pré-projet,
- Le lancement de la démarche Natura 2000 a été laborieux et s'est déroulé dans un climat tendu caractérisé par des divergences de points de vue entre les protagonistes,
- L'articulation de Natura 2000 et d'autres programmes d'intervention comme le LIFE, le PARMM ou l'OGS sont explicités, permettant davantage de cohérence et une compréhension globale du territoire,

- Le Marais poitevin est un territoire d'expression d'une multitude d'acteurs et d'entrecroisement des thématiques. C'est un territoire complexe,
- Des questions récurrentes sont abordées comme le périmètre du site Natura 2000, les niveaux d'eau, les réserves de substitution pour l'irrigation agricole, les droits à produire valorisés, les espèces invasives, les mesures contractuelles, les modalités d'évaluation, l'état de la biodiversité et la reconquête des prairies,
- Deux périodes d'absence de réunions du comité de pilotage de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, ne favorisent pas l'adhésion des parties prenantes à la démarche territoriale de Natura 2000,
- Cependant, les acteurs du terrain ont continué à entreprendre des travaux et des actions conformément aux fiches actions du DOCOB,
- Depuis la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 et à chaque comité de pilotage, l'opérateur fait état de l'avancement du DOCOB, de façon à partager les résultats et à solliciter l'expertise des participants.

Des préconisations sont formulées par les participants, pour aider à la réussite de la mise en œuvre de Natura 2000 :

- L'animation locale est indispensable pour accompagner les bénéficiaires et les contractants de mesures,
- La nécessité de stabiliser les dispositifs et les mesures pour donner confiance et apporter une bonne lisibilité de la démarche aux contractants potentiels,
- Une attention particulière doit être portée à la communication pour informer et sensibiliser le public, pour rendre compte des résultats des actions et pour impliquer les parties prenantes,
- Une coordination de la démarche et des actions Natura 2000 par les pouvoirs publics, matérialisée par la création de l'EPMP, saluée par tous les acteurs auditionnés.

2.3.1.2 Les enjeux et les risques

L'analyse des documents et la conduite d'entretiens des organismes ressources soulignent les enjeux en matière de gouvernance :

- L'information et la sensibilisation autour de la mise en œuvre de Natura 2000 est capitale. Le fait de donner à voir des résultats, bons ou mauvais, permet une certaine appropriation de la démarche par les différents partenaires,
- L'organisation de l'animation doit suivre une méthodologie de projet (désignation d'un chef de projet, définition d'un planning, répartition des tâches entre partenaires, réalisation d'un bilan technique et financier, etc.),
- La définition de stratégie commune et concertée doit être déterminée pour mobiliser les acteurs locaux et pour promouvoir positivement la démarche Natura 2000.
- La recherche d'efficacité et de simplification dans les procédures administratives et dans la mise en œuvre de Natura 2000 seraient un atout de poids pour obtenir des résultats ambitieux.

L'absence de prise en compte des enjeux est source de risques, à différents niveaux :

- Le désintérêt et la démotivation des acteurs du territoire (organismes, institutions, ...),
- L'absence de lisibilité et de performance des politiques publiques,
- L'absence d'évaluation sérieuse des dispositifs et des moyens mobilisés,

• La perte de légitimité et la remise en cause du dispositif peuvent s'accompagner d'une réduction des crédits.

2.3.1.3 Les résultats des actions

Les éléments disponibles dans la bibliographie complétés par les entretiens conduits auprès des personnes ressources font ressortir plusieurs points d'intérêt :

- L'Etat déploie des moyens considérables pour la mise en œuvre de Natura 2000. De nombreuses directions et services sont mobilisés par cette mission : les 3 DDT(M), les 2 DREAL, la Préfecture de Région et l'EPMP,
- La coordination du dispositif par une gouvernance d'Etat montre la détermination de l'Etat à répondre aux objectifs de Natura 2000. Depuis 2003, un arrêté du premier ministre désigne le préfet de région Poitou-Charentes en tant que préfet coordonnateur des actions de l'Etat sur le Marais poitevin. Enfin la création de l'EPMP en 2010 a confirmé cet engagement de l'Etat sur le territoire. C'est un signe fort en direction des acteurs locaux et de la Commission Européenne. De plus, tous les acteurs reconnaissent la légitimité d'une gouvernance d'Etat,
- Malgré cette mobilisation de moyens conséquents, il convient de s'interroger à deux niveaux. D'une part, quelle est l'analyse de l'Etat sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs affichés? Quelle est la vision de l'Etat sur la réalisation et la mise en œuvre du DOCOB? Y-a-t-il une vision partagée et commune des services de l'Etat sur l'évaluation et les perspectives du DOCOB? D'autre part, quelles sont les exigences de l'Etat par rapport à l'animation du DOCOB? Quelles sont les attentes vis-à-vis de l'opérateur, de l'animateur du site et des structures bénéficiant de crédits publics? Quels sont les degrés d'exigence? Quels sont les indicateurs d'évaluation retenus pour prendre des décisions qui s'imposent?
- Une répartition précise des missions entre l'EPMP et le PNR MP est attendue pour donner de la lisibilité aux partenaires. Il semble que la ligne de partage des missions et des champs de compétences ne soit pas aisée pour les différentes structures,
- Le démarrage très difficile et conflictuel de l'animation du DOCOB n'a pas facilité sa mise en œuvre. Il est évident que le PNR MP, en charge de l'animation, a dû faire preuve d'indulgence pour engager des actions Natura 2000 avec ses partenaires. Sa position est délicate entre les obligations de résultats du DOCOB et les résistances exprimées par les acteurs locaux. A sa décharge, les structures ne se sentent pas obligées de travailler avec le PNR MP sur des actions Natura 2000 et de l'informer de leurs projets. Une animation locale associant les acteurs (organismes, structures, bénéficiaires de mesures) est une condition de réussite des actions du DOCOB. Le PNR MP, seul, ne peut pas être tenu pour responsable d'un déficit d'animation, encore faut-il des partenaires convaincus et motivés par la démarche Natura 2000,
- Les retards ou l'absence de mise en œuvre des actions affaiblissent la démarche Natura 2000 et entretiennent le doute sur l'intérêt d'une telle démarche.

Une synthèse des entretiens des personnes ressources, structurée selon trois parties, présente leurs perceptions.

Les points de convergences entre acteurs :

❖ L'animation insuffisante (organisation de réunions, action de sensibilisation, action de formation) et un déficit d'information (notamment la diffusion de l'état d'avancement et des

- résultats) expliquent la confusion ambiante pour les acteurs. Il y a peu de retours sur les résultats des actions engagées,
- ❖ La lisibilité et la continuité des actions sont indispensables pour consolider la démarche,
- Des actions aux résultats directs ou indirects positifs (création de réserves naturelles, contractualisation de MAE, maintien des surfaces en prairies, site classé,...) méritent d'être mises en avant,
- ❖ La mobilisation *a minima* des acteurs locaux aux actions Natura 2000 ne favorise pas la création d'une dynamique locale,
- ❖ L'absence de méthodologie notamment d'indicateurs validés et suivis régulièrement est préjudiciable à la mise en œuvre des actions,
- ❖ La situation locale semble plutôt apaisée depuis quelques années entre les acteurs. La mise en place de Natura 2000 permet de débattre de questions économiques et environnementales entre acteurs aux visions différentes. L'équilibre entre écologie et économie doit être recherché et semble la voie pour le développement du territoire,
- Des réticences sont exprimées vis-à-vis de la réglementation, des contraintes administratives et des contrôles.

Les questions et les problématiques soulevées :

- > Quelles finalités, quelles ambitions donner à cette démarche et à ce territoire?
- Comment valoriser et communiquer sur les résultats des actions ?
- ➤ Quelle gouvernance mettre en place pour faciliter l'animation, l'évaluation, la mise en œuvre d'action, pour rendre plus lisible et plus efficace l'intervention publique?
- > Quelles sont les garanties de financement de Natura 2000 pour les années à venir?
- Quel périmètre Natura 2000 permettrait de mieux répondre aux objectifs de biodiversité? Comment le rendre plus efficace?
- Faut-il définir des secteurs spécifiques prioritaires où les enjeux sont dominants (environnementaux et économiques)?
- Quelle vision prospective pour ce territoire, intégrant de nouveaux paramètres comme le changement climatique, l'évolution du paysage?

Les points de divergences entre acteurs :

- La vision du territoire et de son occupation : la profession agricole et les syndicats de marais défendent une vision plutôt économique et agricole du territoire même s'ils sont conscients des enjeux environnementaux. En revanche, les associations environnementales de leur côté font une priorité d'une préservation de la biodiversité même si elles sont bien conscientes qu'il est nécessaire de composer avec les forces économiques en présence,
- L'analyse des bilans Natura 2000 : pour certains organismes, il est important de souligner les avancées en faveur de la biodiversité depuis la mise en œuvre du DOCOB. D'autres jugent au contraire un résultat décevant au regard de la conservation des habitats,
- La mise en œuvre des actions : renforcer ou pas le niveau d'exigence, territorialiser ou pas les mesures.

Notons également l'absence de réunions du comité de pilotage Natura 2000 n'encourage pas à la dynamique de la démarche puisqu'il retarde la mise en place d'actions concrètes. Sans validation des cahiers des charges d'actions, il devient difficile d'en faire la promotion et d'en activer par les bénéficiaires. Autre exemple, le délai excessivement long de validation de la lettre d'information.

C'est pourquoi, dans ce contexte, les acteurs locaux ne s'approprient pas la démarche puisque trop peu sollicités pour construire des projets et ne proposant pas de leur propre initiative des actions concertées à l'animateur. Autrement dit, la qualité de l'animation du DOCOB détermine la dynamique de territoires et la mobilisation des acteurs autour de projets.

La synthèse du bilan de la gouvernance

FORCES	FAIBLESSES	
La mobilisation de moyens humains pour la mise en œuvre du DOCOB.	➤ Une animation à renforcer pour atteindre les objectifs du DOCOB :	
Un grand nombre de structures intervient sur le territoire et sur le dispositif Natura 2000.	L'Etat doit formaliser ses exigences en matière d'animation et d'évaluation et en informer les protagonistes. Les bilans techniques et financiers doivent être	
Un territoire qui active de nombreux dispositifs (LIFE, PARMM, PARMO, GSF) pour capter des financements et réaliser des actions.	précis au niveau des indicateurs de résultats et répondre aux exigences de l'Etat. La communication reste confidentielle (deux numéros de la lettre d'information Natura 2000 en 10 ans)	
Un climat apaisé entre les structures territoriales	La méthodologie plus rigoureuse et précise facilite le suivi des projets et la planification des actions.	
La reconnaissance du rôle de « médiateur » et d'arbitre de l'EPMP, depuis sa création en 2011	L'absence d'évaluation du dispositif, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs est préjudiciable aux politiques publiques. La fréquence de réunions (comité de pilotage, commissions thématiques) n'est pas suffisante compte tenu des enjeux du dossier. Des actions non réalisées et des objectifs non tenus alimentent les critiques et les réserves quant à l'intérêt de Natura 2000.	
	La gouvernance pour créer une dynamique locale : Le nombre très significatif d'acteurs locaux et de structures multiplie les rapports de force et nécessite un besoin de lisibilité. La répartition des rôles et des missions de chacun (notamment entre l'EPMP et le PNR) est à définir plus précisément Le changement de mesures et de programmation nuit à la continuité des actions et fait perdre confiance aux bénéficiaires (inquiétudes, doutes)	

	L'analyse financière est complexe à étudier en raison de l'activation de plusieurs programmes. > Un manque d'appropriation de la démarche par les locaux (peu de communication, vocabulaires techniques, complexité administrative)
OPPORTUNITES	Menaces
☐ Les contraintes budgétaires de l'Etat imposent de définir des objectifs clairs et chiffrés, de définir des priorités	 La remise en cause des moyens mobilisés compte tenu des résultats obtenus (question de légitimité et de bonne utilisation de crédits publics). Le désengagement de l'Etat (par la baisse des crédits et par des politiques publiques moins ambitieuses).

La synthèse de la présentation du DOCOB

Le DOCOB est le support de base de l'animation du site Natura 2000. C'est pour cette raison que nous nous attachons plus précisément à évaluer le contenu du document tant sur la forme que sur le fonds.

Forces	FAIBLESSES
 □ Le document contient une analyse très complète et approfondie du réseau Natura 2000 □ Le diagnostic et les enjeux sont particulièrement détaillés. □ Le document présente les mesures sous forme de fiche action, à la lecture et à la compréhension facile 	 Le document n'est pas conçu pour réaliser une évaluation des mesures: absence d'indicateurs, calendrier vague, plan de financement imprécis Le document n'est pas conçu pour servir de support à l'animation de la démarche Natura 2000 Le document n'est pas conçu pour une vulgarisation auprès de la population et le grand public Le document contient trop d'actions, d'où son manque de lisibilité L'absence de prise en compte des enjeux littoraux et de l'activité économique (conchyliculture, tourisme balnéaire)

2.3.2. LA COMMUNICATION

2.3.2.1. Les réalisations

La communication est considérée dans le DOCOB, en faisant partie du volet C, intitulé « Valorisation du site comme support pédagogique et touristique ».

Parmi les cinq actions qui forment le volet C, quatre actions intègrent la communication de manière sous-entendue et une action est spécifiquement dédiée à la communication.

Volets du DOCOB	Numéro	Titre de l'action	Contenu de l'action
	Action 36	Mise en œuvre d'un « écosigle »	Etude de faisabilité d'une marque Soutien des initiatives professionnelles
	Action 37	Programmes d'animation et de formation	Mise en place d'un poste d'animateur
Volet C	Action 38	Conception de modules d'information et d'animation	Conception et réalisation d'une exposition extérieure itinérante
Voiet C	Action 39	Communication	Réunions locales, « journal du Marais poitevin », presse agricole, bulletin de liaison, bulletins municipaux
	Action 40	Promotion et coordination du tourisme ornithologique	Mise en réseau de sites existants, harmonisation de la communication, démarche qualité,

Nous distinguons la communication interne destinée aux acteurs du site et la communication externe pour le grand public (population locale, touristes, ...).

La communication interne est réalisée par :

- Les réunions du comité de pilotage (compte-rendu, documents remis en séance),
- Les réunions des groupes techniques (compte-rendu, documents remis en séance),
- L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin,
- Les échanges formels et informels,
- Les sites internet,
- La lettre d'information.

La communication externe est assurée par divers supports :

- Les réunions publiques,
- Les sites internet,
- Les écrits (guides, cartes, brochures),
- L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin,
- Les échanges formels et informels,
- La lettre d'information.

Notons toutefois, les nombreuses productions du programme Life Nature qui portaient les actions du DOCOB entre 2004 et 2008. Pas moins de 90 supports pédagogiques et d'interprétation ont été produits en 4 ans et 250 articles de presse mentionnant régulièrement Natura 2000.

Bien entendu, nous ne reprenons pas ici toute la communication menée dans le cadre d'actions touristiques.

Même si elles ne sont pas clairement identifiés « Natura 2000 », des actions apportent des résultats aux objectifs de Natura 2000 comme :

- La formation des agents des acteurs du territoire (associations, syndicats, collectivités, ...)
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- La création du réseau RENET,
- Les productions de documents (cartes, guides, brochures).

2.3.2.2. Les enjeux et les risques

L'analyse des actions de communication réalisées amène à retenir les enjeux :

- Rendre compte des réalisations auprès des bénéficiaires, des prescripteurs et des financeurs,
- Informer pour mobiliser et faire agir les acteurs et la population locale,
- Promouvoir la démarche Natura 2000 (avantages, intérêts) et ainsi avoir un effet levier dans le changement de pratiques impactant le milieu,
- Faire de cette démarche un projet de territoire vivant et dynamique.

Parmi les risques repérés, citons :

- Le désintérêt et la démotivation des acteurs du territoire et de la population locale,
- Des pratiques qui peuvent être contraires aux objectifs du DOCOB par manque de diffusion d'informations et de connaissances,
- Une image négative de Natura 2000 synonyme de contraintes, de réglementations et de contrôles.

2.3.2.3. <u>Les résultats des actions Natura 2000</u>

L'évaluation permet de mettre en exerque les principales caractéristiques :

- La lente mise en route des supports de communication (le premier numéro de la lettre d'information est initié en 2009 et diffusé en 2012. Le second numéro est rédigé en 2013 et diffusé en 2014. De même, l'ouverture du site internet dédié à Natura 2000 a été laborieuse). Cependant, les informations restent accessibles sur les sites internet et sur demande auprès du PNR MP, de l'EPMP ou des services de l'Etat,
- Les publications des organismes institutionnels promeuvent les milieux sensibles, mais ne font pas référence au site Natura 2000 (Exemples : numéro 3 du Marais poitevin, l'émotion en trois dimensions, numéro 12 du journal de la région Poitou-Charentes, numéro 196 du journal de la Vendée, le livret « Terre de Biodiversité » du département des Deux-Sèvres 2014, la lettre aux agriculteurs de décembre 2008 du PNR, la lettre aux élus de février 2009 du PNR).

• A l'inverse, la plaquette de présentation des Grands Sites ou le livret « les marais communaux du Marais poitevin » affichent le logo « Natura 2000 ».



- Des initiatives de communication n'affichent pas la démarche Natura 2000 (ni le logo) alors que leurs objectifs sont de promouvoir la biodiversité et vont dans le sens de Natura 2000. Par exemple, les sites internet en lien avec le Marais poitevin comme « émotion Marais poitevin », « réseau RENET », « réseau GRAINE », « Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes », l'ADT 79 ou le CDT 85 ne font pas référence à Natura 2000. En revanche, les sites internet de la Coordination de Défense du Marais poitevin, de l'EPMP, des Chambres d'agriculture ou de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin mentionnent la démarche Natura 2000.
- Malgré cette situation peu favorable, les supports de communication s'inscrivent pleinement dans les actions du DOCOB (réseau RENET, formation des agents, guide des espèces invasives, plaquette de protection du Busard, plaquette de mortalité des loutres, brochure sur les paysages). Sans oublier les actions d'éducation à l'environnement et de développement durable.

La recherche d'harmonisation des supports de communication doit être privilégiée notamment par la définition d'une charte graphique propre à Natura 2000 en Marais poitevin. La démarche Natura 2000 peut servir d'argument commercial et stratégique pour se démarquer d'autres territoires et pour apporter une valeur ajoutée à l'économie locale. La méfiance liée à la démarche Natura 2000, associée à des contraintes avant tout, n'a pas incité les acteurs à associer leurs démarches à ce périmètre « naturel » reconnu à travers le classement en Natura 2000. Ce qui est pourtant le cas sur d'autres territoires moins économiques, en montagne, notamment.

Sans doute, faut-il densifier la collaboration entre les acteurs de l'environnement et les organismes de tourisme, pour mesurer les retours sur investissement.

2.4. LE BILAN DES MOYENS

2.4.1. LA METHODE

Précisons que n'ayant pas tous les descriptifs des moyens humains et financiers de l'ensemble des acteurs, cette analyse ne sera pas exhaustive. Elle porte uniquement sur les moyens financiers de l'Etat et du PNR MP dédiés à la mise en œuvre de Natura 2000. Cependant, il est évident que la mise en place des actions Natura 2000 concerne les collectivités territoriales, les organisations agricoles, les syndicats de marais, les associations environnementales, etc. Aussi, le choix est fait d'approfondir quelques dispositifs.

2.4.2. DISPOSITIF FINANCIER: LE PITE

Présentation

Le Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) constitue un outil budgétaire spécifique au sein du budget de l'Etat. Imaginé et porté par le ministère de l'Intérieur, le PITE fut créé en 2006 afin de faciliter la conduite de grands projets territoriaux qui mobilisent plusieurs programmes budgétaires relevant de différents ministères. Une des actions du PITE concerne « le plan gouvernemental pour le Marais poitevin ». Le PITE a ainsi permis d'intervenir sur de nombreux projets au cours de ces dernières années et a contribué à rendre plus efficace l'action publique sur ce territoire.

Pour le territoire du Marais poitevin, la gestion du PITE se fait sous l'autorité du préfet de la région Poitou-Charentes, préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour le Marais poitevin.

Dans le cadre du plan gouvernemental pour le Marais poitevin, il est divisé en 4 axes :

Axe 1 : HydrauliqueAxe 2 : AgricultureAxe 3 : Natura 2000

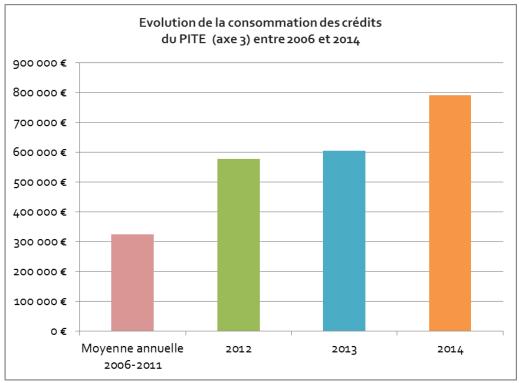
• Axe 4 : Tourisme et Opération Grand site de la Venise verte

Une partie de la programmation du PITE a été déléguée à l'EPMP à compter de 2012. Cette délégation prend la forme d'une subvention globale accordée par l'Etat à l'EPMP qui se charge ensuite de la programmation des actions. Depuis 2012, l'EPMP est donc en charge de la gestion des axes 1 et 3 du PITE conformément à ses missions dans le domaine de la gestion de l'eau et de la biodiversité. C'est le Conseil d'administration de l'EPMP qui est chargé d'examiner et de valider les dossiers de demande de subvention.

Les résultats

Le PITE Marais poitevin (tous axes confondus) représente une enveloppe de 38 153 130€ pour la période 2006 à 2014 soit une enveloppe annuelle de 4 755 891€.

Dans cette enveloppe globale et pour la même période, il est orienté vers le dispositif Natura 2000 et la gestion de la biodiversité un montant de 3 887 524€ soit 431 947€ par an.



Source: SGAR et EPMP, 2014

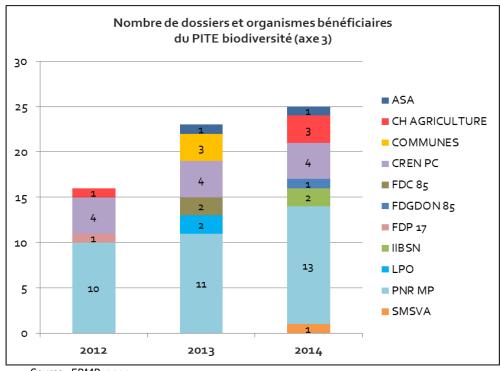
Entre 2006 et 2014, les crédits du PITE ont permis d'accompagner 256 actions relevant de Natura 2000 sur le Marais poitevin.

Le graphique ci-dessus met en évidence le fait que les crédits dédiés à la mise en œuvre de Natura 2000 ont évolué à la hausse pendant la période 200-2014. L'inflexion est franche à compter de 2012. Ce phénomène traduit notamment la montée en puissance progressive du dispositif Natura 2000. Cette forte mobilisation des crédits d'Etat sur la dernière période s'explique aussi en partie par une disponibilité moindre des crédits européens en fin de programmation communautaire.

L'EPMP, en charge du suivi du programme à partir de 2012, a mobilisé 0,25 ETP pour le suivi administratif et financier (axes 1 et 3 du PITE).

Entre 2012 et 2014, les organismes bénéficiaires de l'axe 3 du PITE sont au nombre de 13. A noter que le nombre de bénéficiaire a beaucoup augmenté sur cette dernière période puisque le nombre de bénéficiaire était inférieur à 5 avant 2012.

La liste des bénéficiaires entre 2012 et 2014 est indiquée dans le graphique ci-dessous :



Source : EPMP, 2014

Le montant des actions financées par le PITE varie de 2 700€ à 133 000€ sur cette période.

Les bénéficiaires sont exclusivement des personnes morales. Le CREN PC et le PNR MP sont les deux principaux bénéficiaires du PITE sur le volet biodiversité.

Selon la nature des actions, la prise en charge financière par le PITE varie de 50% à 100%. Il est donc fait appel à d'autres financeurs pour obtenir une prise en charge optimale dans la limite des 80% de fonds publics pour la majorité des cas. Dans la très grande majorité des cas, le complément de financement provient de fonds publics : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (au travers des CREZH et des CTMA) représente le principal cofinanceur du PITE biodiversité en volume, viennent ensuite les Conseils régionaux, les Conseils généraux et l'Union européenne (FEDER ou FEADER).

2.4.3. LES DISPOSITIFS TECHNIQUES

Le territoire du Marais poitevin mobilise un nombre considérable d'outils techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés par les directives européennes. Dans un contexte de zone humide où les enjeux sont interconnectés entre l'eau et la biodiversité, les outils actionnés découlent naturellement des politiques de l'eau et de la biodiversité:

- Directive Cadre sur l'Eau (DCE), d'une part,
- Directive Habitats, Faune Flore et Directive Oiseaux (Natura 2000), d'autre part.

Il semble admis aujourd'hui que les objectifs fixés par ces différentes politiques ne sont pas antagonistes, l'atteinte des objectifs fixés par la DCE peut en effet concourir à l'atteinte des objectifs liés à Natura 2000 et inversement. Néanmoins, les outils restent encore relativement cloisonnés ce qui s'explique principalement par le fait que les sources de financement publiques diffèrent elles aussi selon les politiques.

Dans le Marais poitevin, il est possible de regrouper les outils d'intervention en deux catégories selon qu'ils dépendent de la politique de l'eau ou de la politique de la biodiversité :

- Biodiversité: les Contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000,
- Eau: les Contrats de Restauration et d'Entretien de Zone Humide (CREZH) devenus depuis des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) et les Contrats de marais (outil nouvellement mis en place par l'EPMP).

A noter que si les CREZH et les CTMA couvrent l'ensemble de la zone humide, les outils directement liés à Natura 2000 (hors MAE) sont réservés au seul site Natura 2000.

2.4.3.1. Les contrats Natura 2000

Présentation

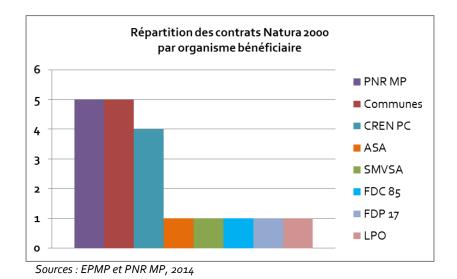
Les contrats Natura 2000 sont inscrits dans le DOCOB dès son élaboration en 2003. Néanmoins, les premiers contrats Natura 2000 n'ont pu être engagés qu'à compter de 2010, 7 ans après la validation du DOCOB.

La mise en œuvre des orientations du DOCOB s'inscrit dans une **démarche de concertation** avec tous les acteurs et sur **un principe fondamental de volontariat**. C'est pourquoi, le DOCOB s'appuie sur des outils contractuels concernant à la fois les exploitants agricoles (contrat MAE) et les acteurs locaux (personne morale et personne physique - contrat Natura 2000).

Les résultats

Il est comptabilisé 19 contrats Natura 2000 portés par 7 organismes bénéficiaires tous engagés entre 2010 et 2014. Ils sont localisés sur l'ensemble du site Natura 2000.

Les porteurs de projet sont uniquement des personnes morales : ASA, communes (La Faute-sur-Mer, Nalliers, Niort, le Poiré-sur-Velluire), le CREN, la FDC 85, la FDP 17, la LPO, le SMVSA et le PNR MP.

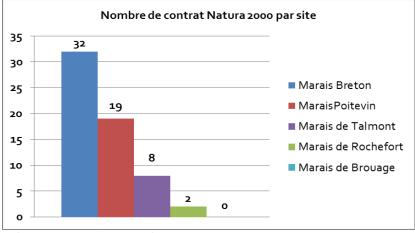


Les contrats permettent la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien des habitats et des habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000:

- Installation de passage à Loutre,
- Réhabilitation et protection des dunes,
- Gestion de milieux ouverts,
- Curage et plantation,
- Entretien des prairies (fauche, débroussaillage),
- Création d'ouvrage hydraulique,
- Restauration et désenvasement des lagunes,
- Pose de clôture,
- Fauche des prairies,
- Gestion des roselières,
- Création et restauration de baisses.

Sur la période 2010-2014, les contrats Natura 2000 engagés couvrent une surface de 679 ha et un linéaire de 16 km.

A titre de comparaison, nous rappelons la situation d'autres sites Natura 2000 :



Source: EPMP, DDTM 17 et 85, DREAL

Année de lancement des contrats Natura 2000 :

Marais Breton	Marais Olonne	Marais poitevin	Marais Rochefort	Marais Talmont
2002	2009	2010	2013	2010

Source: EPMP, DDTM 17 et 85, DREAL

Les moyens

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle est de 672 131 € pour l'ensemble des contrats, soit une moyenne de 35 000€ par contrat Natura 2000.

2.4.3.2. <u>Le LiFE</u>

Présentation

Le LIFE, acronyme de L'instrument Financier pour l'Environnement, est un outil de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale. Lancé en 1992, il se compose de trois volets dont LIFE-Nature qui finance le réseau Natura 2000 ainsi que d'autres actions de préservation et d'étude de la biodiversité en Europe.

Le programme LiFE porté par le PNR MP pour améliorer l'état de conservation du site Natura 2000 a été retenu par la Commission européenne. Le programme qui s'est déroulé de 2004 à 2008 a mobilisé 5 structures partenaires : la LPO, WWF, l'Union des Marais Mouillé, le CREN et l'ADEV.

Les objectifs recherchés dans la mise en œuvre du LiFE :

- Augmenter la capacité d'accueil du site vis-à-vis des espèces les plus menacés à l'échelle nationale et européenne,
- Restaurer et valoriser des habitats d'intérêt communautaire constitutifs du site Natura 2000,
- Sensibiliser le grand public à la découverte et à la préservation des richesses biologiques du marais.

Le programme LiFE cible différents projets qui répondent aux thématiques suivantes :

- La préservation des prairies naturelles,
- La restauration des réseaux hydrauliques,
- La protection des habitats,
- Le suivi d'espèces patrimoniales,
- La sensibilisation et la diffusion de connaissances auprès des publics.

Le programme contient 14 projets :

- 1. Gestion écologique et pastorale des marais communaux
- 2. Gestion écopastorale et hydraulique
- 3. Reconversion des terres arables
- 4. Restauration des prairies naturelles
- 5. Restauration des marais
- 6. Restauration de la forêt
- 7. Restauration de la ripisylve

- 8. Gestion des roselières
- 9. Destruction de Baccharis
- 10. Protection de la Loutre
- 11. Observatoire du Patrimoine Naturel
- 12. Protection des chiroptères
- 13. Protection des guifettes
- 14. Sensibilisation des habitants et des visiteurs

Les résultats

Le programme LiFE a pris fin en novembre 2008 et a activé de nombreuses actions.

Les résultats chiffrés :

- 29 actions du DOCOB activées,
- 14 087 personnes sensibilisées (scolaires, grand public, spécialistes),
- 13 211 ml de fossés entretenus,
- 3 515 ha d'inventaires,
- 2 511 ha de gestion de marais,
- 384 ha de restauration de marais,
- 54 ha d'acquisition de prairie et de restauration hydraulique,
- 1 observatoire du patrimoine naturel,
- 90 documents élaborés.

La promotion des actions est réalisée par diverses publications :

- Le carnet d'activités « sur les chemins du Marais poitevin »,
- Les fiches Nature,
- Le film « Les 1 000 et une vies du Marais »,
- Le recueil d'expériences,
- Le colloque européen LiFE,
- Les rapports d'activité,
- Plus de 250 articles de presse.

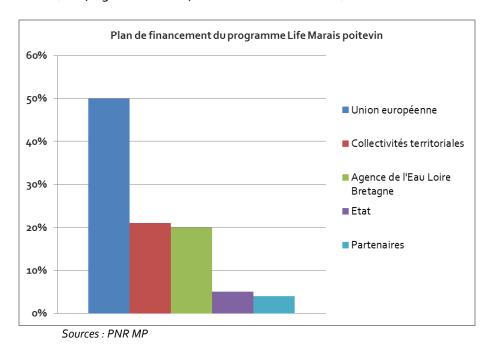
Le programme LiFE vient donc en parfaite complémentarité du DOCOB. Si les résultats semblent probants, il est utile de rappeler que le programme est à replacer à l'échelle du site Natura 2000. Le programme LiFE a déclenché des travaux sur environ 3 000 ha de marais ce qui peut sembler peut au regard de la surface du site Natura 2000 qui est de 68 000 ha. Néanmoins, l'impact du LiFE va au-delà des travaux à proprement parler puisqu'il a permis d'activer et de mobiliser de nombreux outils (29 fiches actions sur 48 activées) qui ont trouvé leur prolongement dans le temps. Retenons donc que cet outil financier a été très intéressant pour lancer la démarche Natura 2000 sur le territoire.

Les moyens financiers et humains

D'un budget prévisionnel de 3 millions d'euros, Le programme LiFE Marais poitevin a été doté d'une enveloppe définitive de 2,4 millions d'euros sur les 3 millions d'euros initialement budgétisés.

Le PNR MP, en charge de la coordination du programme LiFE, a mobilisé 1,5 ETP pour les aspects administratifs et financiers.

Le financement a été assuré pour moitié par la Commission Européenne et l'autre moitié par des crédits nationaux (Etat, Agence de l'Eau, collectivités territoriales).



2.4.3.3. La charte Natura 2000

Présentation

La charte Natura 2000 constitue le second volet contractuel spécifique à Natura 2000. Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire par la promotion et la reconnaissance de bonnes pratiques de gestion de l'espace.

D'une durée de 5 ans, la charte contient deux parties :

- Des recommandations non soumises à contrôle,
- Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La signature d'une charte, comme un contrat, permet l'accès à des avantages fiscaux comme :

- L'exonération de la TFNB,
- L'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions ou donations,
- La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales.

Les cahiers des charges de la charte Natura 2000 du Marais poitevin a été validée par le comité de pilotage le 15 novembre 2010.

Les résultats

Après 4 ans d'existence, le bilan fait état de la signature de 2 chartes. Elles concernent 22 propriétaires (1 individuel et 1 collectif de 21 propriétaires), ce qui représente 32 parcelles pour 15 ha.

2.4.3.4. Les Contrats de Restauration et d'Entretien en Zone Humide (CREZH)

Présentation

Le Contrat de Restauration et d'Entretien en Zone Humide est un outil financier et opérationnel proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il s'agit d'une contractualisation entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, des maîtres d'ouvrages et d'autres financeurs partenaires (Conseils généraux, Conseils régionaux, etc.).

Les objectifs s'inscrivent dans les orientations fixées par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe comme objectif « l'atteinte du bon état des ressources en eaux de surface et souterraines d'ici 2015 ». Les objectifs de la DCE sont déclinés par grand bassin au niveau du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et par bassin versant hydrographique au niveau des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le CRE ZH est donc un outil opérationnel qui doit concourir à l'atteinte des objectifs fixés au niveau des différents documents de planification. Son périmètre d'application doit avoir une cohérence hydrographique.

Dans le Marais poitevin, un objectif de maintien et de reconquête de la qualité des zones humides est affiché dans les CREZH et les CTMA. Outre l'obligation de moyens que se donne le maître d'ouvrage, en contractant avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, celui-ci accepte de se donner des obligations de résultats, d'ordre qualitatif sur les milieux humides.

Sur la zone humide du Marais poitevin, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en place 4 CREZH sur la période d'application du DOCOB (2007-2013). Ils sont organisés à l'échelle des sous-bassins hydrauliques du marais :

- marais mouillés de la Sèvre niortaise et de ses affluents,
- marais de la Vendée,
- marais du Lay aval,
- marais du Nord Aunis.

Les CREZH ont une durée de 5 ans et sont renouvelés sous une nouvelle dénomination à partir de 2014 : les CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques). Ces programmes d'actions sont principalement financés par des crédits publics : l'Europe, l'Agence de l'Eau, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux, collectivités territoriales et Syndicats de marais.

Les CREZH contiennent un programme d'actions qui s'applique selon les enjeux et objectifs définis à l'échelle du contrat. Ils comprennent plusieurs volets :

- L'animation et la coordination,
- Les travaux d'entretien et de restauration du réseau hydraulique, du parcellaire et de la continuité écologique,
- Les travaux sur les ouvrages hydrauliques,
- Les acquisitions foncières,
- La lutte contre les espèces invasives,
- Les études et les suivis.

Les résultats

Les études bilan des 3 CREZH arrivés à leur terme en 2013 (Vendée, Nord Aunis et Sèvre niortaise) présentent l'ensemble des réalisations ainsi que des bilans techniques et financiers complets. Il ne semble pas opportun de retranscrire tous ces éléments dans ce rapport. Les éléments de l'étude bilan du CTMA du Lay aval ne sont pas encore disponibles à ce jour, le contrat ayant démarré en 2010, il ne se terminera qu'en 2015.

Le présent rapport reprend toutefois des éléments plus détaillés pour le PARMM (Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés) et le PARMO (Plan d'Aménagement et de

Restauration des Marais Occidentaux), deux outils développés et portés par le PNR MP sur la période d'application du DOCOB. Ces deux outils font l'objet d'une analyse spécifique par la suite car leurs objectifs rejoignent plus clairement ceux du Document d'Objectifs du site Natura 2000.

On peut tout de même donner une appréciation générale inspirée des conclusions des différentes études bilan. Les CREZH ont permis de structurer et d'organiser les maitrises d'ouvrage sur le territoire à travers une approche globale à l'échelle d'un sous bassin en fédérant les acteurs concernés. Ils ont offert un cadre et un financement à plusieurs fiches actions inscrites dans le DOCOB (espèces envahissantes, entretien du marais, etc.). Il est à noter également que les techniques de travaux et d'intervention se sont affinées au fur et à mesure afin de rendre les travaux d'entretien moins impactant pour le milieu (ex : mesures de sauvegarde piscicole lors des opérations de curage).

D'un point de vue fonctionnel et amélioration des fonctionnalités de la zone humide, les efforts consentis se sont majoritairement concentrés sur le linéaire (voies d'eau et berges) en termes d'opérations. La fonctionnalité hydraulique (circulation de l'eau et capacité tampon du réseau) semble s'être nettement améliorée. Malgré des interventions importantes et des opérations exemplaires, les autres fonctionnalités (qualité de l'eau et qualité biologique) présentent en revanche des résultats mitigés voir mauvais selon les secteurs.

Il semble donc que les programmes d'intervention des CREZH ont apporté une contribution à l'atteinte des objectifs du DOCOB sans pour autant permettre une véritable amélioration sur le volet biologique. Plusieurs raisons sont avancées dans les différents rapports des études bilan, en particulier le manque de réflexion sur la gestion des niveaux d'eau et les difficultés d'intervention sur les éléments surfaciques et parcellaires (privés) du marais. Ces deux éléments étant présentés comme indissociables d'une réflexion sur les voies d'eau comme ce fut le cas dans les CREZH arrivés à échéance.

Les moyens

Pour rappel, le montant prévisionnel du CTMA Lay aval (2011-2015) s'élève à 4 606 337 € HT.

Les bilans financiers des 3 CREZH du Marais poitevin (2007-2012) est le suivant :

- Le CREZH des marais de la Vendée : 4 499 121€ HT, contre 10 226 725€ HT prévus,
- Le CREZH des marais du Nord Aunis : 2 018 565€ HT, contre 11 542 225 € HT prévus,
- Le CREZH des marais mouillés de la Sèvre niortaise : 8 713 593 € HT, contre 12 344 857€ HT prévus.

Il est à noter une sous réalisation financière plus ou moins importantes des 3 contrats arrivés à leur terme. Néanmoins, cette sous réalisation financière ne s'accompagne pas systématiquement d'une sous réalisation technique, les coûts de certaines actions ayant été surestimés au début du contrat (curage et arrachage de la jussie par exemple). Retenons qu'il s'agit de programmes majeurs d'un point de vue financier pour l'entretien et la restauration de la zone humide.

2.4.3.4.1. Le PARMM

Présentation

Depuis 1998, le PNR MP met en œuvre un programme stratégique en faveur des marais mouillés du Marais poitevin. Ce plan d'action porte sur les marais situés dans le site classé du Marais poitevin ; en Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Vendée.

Initialement, la cible prioritaire du Plan d'Action pour l'Aménagement et la Restauration des Marais Mouillés (PARMM) était la partie de marais uniquement accessible par voie d'eau. Depuis 2003, les actions s'étendent à l'ensemble des 18 553 hectares du site classé, indépendamment des conditions d'accès, ainsi qu'aux marais "de bordures" situés dans les communes du Site. Enfin, en 2004, ce plan d'action a été intégré à "l'Opération Grand Site".

Les objectifs prioritaires du Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés du Marais poitevin sont de :

- restaurer et préserver la trame paysagère,
- promouvoir et soutenir l'activité pastorale,
- contribuer au maintien de l'intérêt écologique du site, favoriser la diversité biologique,
- contribuer à l'amélioration des connaissances scientifiques sur le site afin d'éclairer la stratégie du plan d'action,
- inscrire le plan d'action dans une perspective de développement local,
- favoriser la découverte et l'appropriation du site classé par ses usagers.

Les résultats

- 1645 ha de prairies valorisées,
- 771 ha de prairies restaurées,
- 26 ha d'habitats naturels (roselières ou mégaphorbiaies) restaurés,
- 120 km de curage des voies d'eau,
- 60 km de clôtures,
- 11 km de plantation d'arbres, essentiellement de frênes,
- 53 parcs de contention installés,
- 341 ouvrages de franchissement, ponceaux ou buses installés,
- 400 propriétaires bénéficiaires,
- 100 exploitants bénéficiaires,
- création d'une association pour l'accompagnement des éleveurs par bateau.

Les moyens financiers et humains

Le PNR MP est maître d'ouvrage du Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés, dont les financeurs sont :

- le Conseil Général des Deux-Sèvres,
- les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire,
- l'Etat,
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- l'Union Européenne.

Le budget total du PARMM est de 2 340 000€ pour la période 2004 à 2014.

2.4.3.4.2. Le PARMO

Présentation

Depuis 2004, le PNR MP active un dispositif qui favorise la préservation et la restauration de la biodiversité et des paysages traditionnels des marais occidentaux. Il s'agit du PARMO : Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Occidentaux, dont les objectifs sont :

- Créer les conditions d'une restauration, d'un entretien et d'une gestion durable des marais,
- Favoriser les prairies naturelles, les sites à haut potentiel biologique et les éléments constitutifs de la trame paysagère,
- Contribuer à l'amélioration des connaissances sur le site.

Ce dispositif permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les acteurs locaux. Il est concentré sur trois axes :

- Animation du plan d'actions,
- Amélioration des connaissances du site par les inventaires et les études,
- Interventions techniques sur le terrain.

Les résultats

Le PARMO est une action engagée depuis 2004. Les acteurs du territoire saluent l'intérêt de ce dispositif qui a permis deux types de réalisation :

- 1) <u>L'entretien des prairies et l''installation d'équipements</u>
- le curage de fossés tertiaires,
- l'installation d'abreuvoirs,
- la pose de barrières de marais,
- la pose de parcs de contention,
- la pose de clôtures,
- les opérations de plantation et d'élagage.

Les interventions ont concerné une surface de 1 521 ha de prairies et 85 km linéaires.

2) <u>L'animation, l'information et l'accompagnement des bénéficiaires</u>

Les bénéficiaires du dispositif sont 84 agriculteurs et les gestionnaires de sites protégés (CREN, LPO, etc.).

Les moyens financiers et humains

La prise en charges des travaux est de 100% par le PARMO, selon deux exigences :

- Le bénéficiaire est mobilisé dans la réalisation des travaux, met à disposition son matériel (ex : tracteur) et son temps,
- La nature des travaux est conditionnée à des exigences environnementales.

Le PNR MP est maître d'ouvrage du Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Occidentaux, dont les financeurs sont : l'Union Européenne, l'Etat, les Régions Poitou-Charentes et Pays de la Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le budget total du PARMO est d'environ 700 000€ pour la période 2004 et 2014.

La nouvelle programmation du PARMO

Le PARMO est renouvelé pour la période 2014 à 2018. Les travaux éligibles au PARMO sont de deux niveaux :

- Le développement et le maintien des prairies naturelles (plantations, créations de roselières, pose de clôtures, installation de parcs de contention),
- L'entretien des diques par un pâturage ovin et la création d'aménagements pastoraux.

Seules les prairies sont éligibles au PARMO : les prairies en gestion publique ou associative, les parcelles contiguës à des espaces à hautes valeurs environnementales, les prairies en contrats RTA, les prairies en contrat MAE et les diques.

Il est établi un budget prévisionnel de 100 000€ pour la période 2014-2018; pris en charge par l'Agence de l'Eau, l'EPMP et le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Evolution de l'organisation des CTMA du Marais poitevin

Entre 2013 et 2014, l'EPMP et l'AELB ont travaillé de concert afin de proposer une nouvelle organisation des CTMA sur le Marais poitevin afin de rendre l'outil plus cohérent et plus efficace.

Cette nouvelle organisation, mise en œuvre à partir de 2014 se décompose en 3 volets :

- La mise en place d'un CTMA cadre, porté par l'EPMP afin d'assurer la cohérence des CTMA du Marais poitevin
- La reconduction des CTMA par sous bassin du marais sous l'appellation CTMA opérationnels
- L'intégration de l'outil Contrat de marais dans le dispositif global.

Cette nouvelle organisation ayant été mise en place en 2014, il est impossible d'évaluer sa pertinence pour le moment même si tout à laisse à penser qu'elle peut représenter une opportunité pour consolider et conforter les CTMA sur le territoire.

Bien que nouvellement créé, l'outil Contrat de marais fait l'objet d'une présentation succincte ciaprès.

2.4.3.4.3. Le Contrat de marais

Le contrat de marais est un outil spécifique développé par l'EPMP depuis 2014, dont l'objectif principal est de définir des modalités de gestion de l'eau sur le Marais poitevin en conciliant l'activité économique et la préservation de la biodiversité à l'échelle des associations syndicales de marais ou syndicats de marais.

Le contrat de marais est présenté comme un cadre privilégié de traitement des problématiques liées aux éléments surfaciques et à la gestion des niveaux d'eau sur les réseaux secondaires et tertiaires du marais. Une boîte à outil dédiée est mobilisée pour accompagner les changements attendus en matière de gestion de l'eau. Le contrat de marais doit aboutir à l'élaboration d'un protocole de gestion de l'eau signé entre l'association syndicale et l'EPMP. Il peut être assimilé à un plan de gestion d'un secteur de marais, à l'échelle du territoire d'une association syndicale.

Cet outil concourt donc à la mise en œuvre des objectifs du SDAGE, des SAGE mais aussi du DOCOB qui prévoient la mise en place d'une gestion des niveaux d'eau en faveur de l'expression de la biodiversité dans les secteurs où les enjeux environnementaux sont importants, en particulier

dans les secteurs classés au titre de Natura 2000. Des indicateurs devront être créés pour faire le lien entre les fiches actions du prochain docob et les actions des contrats de marais.

En 2014, un contrat de marais a été signé et 3 autres sont à l'étude.

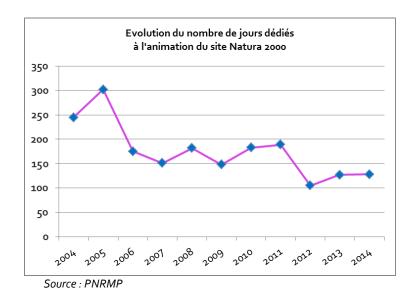
2.4.4. LA MISSION D'ANIMATION NATURA 2000

Le PNR MP a été missionné par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000 jusqu'en 2012. A compter de 2013 il est devenu animateur délégué pour le compte de l'EPMP. La mission d'animation est financée à 100% sur des crédits d'Etat.

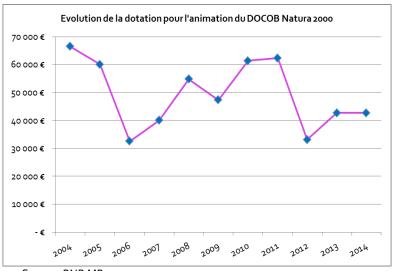
La mission d'animation comprend plusieurs volets :

- l'animation globale : informations, sensibilisation, communication,
- l'assistance technique : conseils, accompagnement des contrats et des chartes, mise en œuvre de programmes,
- le suivi de la mise en œuvre du DOCOB au moyen d'un tableau de bord,
- l'assistance administrative : réunion, bilan d'activité, expertise,
- la formation.

Le temps dédié à l'animation par le PNR MP



La dotation attribuée pour l'animation



Source : PNR MP

Les graphiques ci-dessus mettent en évidence une diminution importante du temps dédié à l'animation du site Natura 2000 entre 2004 et 2014 puisque le nombre de jours par an est divisé par deux sur cette période. La dotation financière suit une évolution similaire. Ceci s'explique notamment par le fait que les premières années de mise en œuvre du DOCOB ont demandé un effort d'animation considérable. Par ailleurs, les données utilisées ne comptabilisent par le temps passé par le personnel de l'EPMP qui a également contribué à l'animation à partir de 2012.

Voici un tableau récapitulatif des dispositifs financiers et techniques

Programme	Duree	BUDGET REEL / DUREE	BUDGET REEL / AN
LIFE	2004 à 2008	2 400 000 d'euros	600 000 euros
	4 ans		
OGS	NC	7 600 000 euros	
PARMM	2004 à 2013	2 300 000 euros	210 000 euros
	11 ans		
PARMO	2004 à 2013	700 0000 euros	63 635 euros
	11 ans		
Contrats Natura 2000	2009 à 2014	672 131 euros	134 000 euros
	5 ans		
PITE global (4	2006 à 2014	38 135 130 euros	4 766 891 euros
objectifs)	8 ans		
PITE (biodiversité)	2006 à 2014	4 862 556 euros	607 819 euros
	8 ans		
CREZH (3 contrats)	2007 à 2012	18 729 404 euros	3 121 567 euros

NC: Non Communiqué

Soulignons que cette estimation de crédits dédiés au Marais poitevin concerne principalement les services de l'Etat. Il serait intéressant d'ajouter les crédits publics relevant des établissements publics (Agence de l'Eau et IIBSN) et des collectivités territoriales (les 2 Régions et les 3 Départements).

La présentation des dispositifs financiers et techniques met en lumière plusieurs éléments :

- Analyser les données financières au lancement du DOCOB, les premières années, est un exercice délicat (accès aux données, changement de personnel en charge des dispositifs, changement de mode de financement, évolution de la gouvernance)
- Etablir un bilan financier précis sur l'ensemble de la période du DOCOB n'est pas envisageable. D'ailleurs les rapports d'évaluation du plan gouvernemental admettent cette situation (multitude de financeurs, moindres exigences du suivi financier, pas de réalisation de budget consolidé prenant compte des financements des partenaires, ...)
- Repositionner les résultats obtenus au regard de la période d'animation et de la superficie du site Natura 2000.
- Considérer la mobilisation suffisante de moyens d'animation via les compétences mise à disposition pour réaliser les actions du DOCOB.

PARTIE 3: L'EVALUATION GLOBALE

3.1 LA METHODE D'EVALUATION

Le bilan thématique détaillé dans la partie 3 du rapport fait ressortir des conclusions et des résultats de la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000.

Toutefois, le travail nécessaire présente une limite de taille : le cloisonnement des résultats pouvant aboutir à une évaluation partielle.

Il convient donc de réaliser une évaluation transversale et globale du DOCOB qui permet de combiner et croiser les données et les résultats du bilan thématique et qui permet de répondre aux questions quidant l'évaluation.

Cette méthode d'évaluation est empruntée d'une démarche nationale consolidée par la recherche et utilisée pour les politiques publiques.

Les 4 questions évaluatives indiquées dans le cahier des charges :

- 1. Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site ?
- 2. Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?
- 3. Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux ?
- 4. Quelles perspectives d'amélioration ressortent de l'évaluation?

La dernière question sera abordée dans la cinquième partie de ce rapport d'évaluation.

Pour construire cette partie, nous valorisons deux catégories d'outils.

• D'une part, les techniques d'évaluation de politique publique

Premièrement, nous utilisons 4 critères d'évaluation, à savoir :

La **cohérence** mesure le rapport entre les objectifs et les actions mis en œuvre.

L'efficacité mesure le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés.

L'efficience mesure le rapport entre les moyens, les actions et les résultats obtenus.

La **pertinence** mesure le rapport entre les objectifs fixés et les besoins/enjeux et mesure l'adéquation entre les objectifs et les moyens

En second lieu, nous définissons pour chaque action des indicateurs pour les quatre critères d'évaluation.

Enfin, nous appliquons un système de notation. Trois notes possibles pour les critères de chaque action sont attribuées : 1, 3 ou 5.

Les quatre notes sont ensuite multipliées pour donner le total par action. Une action peut donc avoir une note minimale finale de 1 (soit 1 pour la cohérence x 1 pour l'efficacité x 1 pour l'efficience x 1 pour la pertinence). Une action peut avoir une note maximale finale de 625 (soit 5 pour la cohérence x 5 pour l'efficacité x 5 pour l'efficience x 5 pour la pertinence).

Exemple d'action évaluée

Numéro de la fiche action	Nom de la fiche action	Note de la cohérence	Note de l'efficacité	Note de l'efficience	Note de la pertinence	Total de la note
1	Maintien et gestion des prairies de Marais	3	5	1	5	75

N'ayant pu évaluer précisément les moyens mobilisés, le critère « efficience » sera identique pour toutes les actions. Par conséquent, la note maximale est de 125 et non de 625.

Il est ensuite dégagé trois groupes d'actions selon les notes obtenues :

1. Les actions aux résultats insuffisants (ayant une note de 1 à 41,5) sont en rouge :



2. Les actions aux résultats moyens (ayant une note de 41,5 à 83) sont en jaune



3. Les actions aux résultats satisfaisants (ayant une note de 83 à 125) sont en vert :



D'autre part, les tableaux d'analyse

Il s'agit de reprendre les tableaux SWOT, le tableau de description des actions et le tableau des résultats des actions.

Il paraît indispensable de rappeler, pour la compréhension de cette partie, le contexte de la mise en route du DOCOB Natura 2000 du Marais poitevin.

Il ne faut pas oublier la situation conflictuelle et de blocage entre les acteurs sur des choix stratégiques de développement du territoire, dans laquelle est élaboré le DOCOB. Ce climat de tension ayant canalisé toutes les énergies, l'objectif de l'Etat est de lancer au plus vite les actions concrètes du DOCOB afin d'apaiser les positions antagonistes. Autrement dit, la priorité était à l'action.

Par conséquent, la conception du DOCOB n'a pas intégré, de manière précise, la démarche d'évaluation pour plusieurs raisons : peu d'exigences des pouvoirs publics sur cette question, peu de culture de l'évaluation au début des années 2000 (méthodologie imparfaite et peu maîtrisée), peu de sensibilisation et de formation des acteurs (élus, personnel) sur les méthodes d'évaluation.

Cette situation de départ explique souvent l'approximation des données collectées et des indicateurs, éléments fondamentaux pour conduire une évaluation. Le Marais poitevin n'est pas un cas isolé. Cette situation se retrouve dans d'autres sites Natura 2000.

Plus le DOCOB est rédigé de façon précise et cohérente, plus son évaluation sera aisée. Autrement dit, la qualité de conception et de rédaction du DOCOB conditionne en partie la faisabilité de l'évaluation : rédiger le DOCOB, c'est déjà entrer dans la démarche évaluative et d'amélioration continu.

Il ressort de cette méthode d'évaluation les résultats globaux indiqués ci-dessous :

		Part des fiches actions
\odot	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec des objectifs atteints	29%
<u>:</u>	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel avec des objectifs partiellement atteints	44%
	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints	27%

Le détail des résultats de chaque action est donné dans le tableau suivant.

SYNTHESE GENERALE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB

VOLET A: PERENNITE ET CONFORTEMENT DES COMPOSANTES CONSTITUTIVES DE LA RICHESSE ECOLOGIQUE DU MARAIS

N° action	Intitulé	Description	Importance de la réalisation	Résultat
1	Maintien et gestion des prairies du marais	- Maintenir les prairies dans un bon état de conservation - Pérenniser les prairies ne disposant pas de contractualisation - Encourager une gestion écologique plus spécialisée dans la limite de la viabilité économmique de l'exploitation	- Maintien de l'ICHN et de son complément Marais poitevin - Taux de contractuialisation d'environ 90% des prairies permanentes du site Natura 2000 soit environ 24 500 ha - Plus de 1000 expertises écologiques avec les agriculteurs sur le terrain - 5 réunions d'information/an auprès des agriculteurs	©
2	Reconquête des prairies	Reconvertir et restaurer des terres arables en herbages en mobilisant : - les dispositifs agro-environnementaux - les acquisitions foncières - la valorisation des droits à produire	- Environ 1 400 ha de RTA depuis la mise en application du DOCOB - Elaboration d'un guide technique pour l'implantation de prairies - Pas de droits à produire supplémentaires et valorisés	<u></u>
3	Mise en place de corridors écologiques	Créer des espaces de connexion favorisant les flux d'espèces par la mise en place de couverts enherbés le long des principales voies d'eau, digues et levées	- Pas d'actions spécifiques menées sur ce sujet - Obligation règlementaire d'implanter des bandes enherbées le long des cours d'eau au titre des BCAE	(3)
3 bis	Aide à la prise en compte des parcelles cultivées	Faire un état des lieux de l'intérêt écologique des parcelles en grandes cultures et encourager des pratiques culturales raisonnées	- Réalisation d'un état des lieux partiel dans le cadre de l'étude socio-économique des exploitation agricoles (2005) - Pas d'actions d'animation spécifique sur ce sujet	(<u>()</u>

4	Entretien et restauration du réseau hydraulique tertiaire	Engager des actions d'entretien et de restauration du réseau hydraulique tertiaire pour maintenir ses fonctionnalités hydraulique et biologique	- Intégration du cahier des charges Natura 2000 dans les programmes de curageRéstauration de réseaux tertiaires dans le cadre : - des 4 CREZH pour les réseaux tertiaires d'intérêt collectif - du Life (2004-2008) - du PARMM et du PARMO	⊕
5	Gestion agri- environnementale des niveaux d'eau	Assurer un maintien des baisses en eau en hiver et au début du printemps par : - la contractualisation de MAEt "Baisses en eau" à la parcelle - la gestion différenciée des niveaux d'eau à l'échelle d'ilots cohérents Intégrer Natura 2000 dans les SAGE	- 815 ha souscrits en mesure "Baisses en eau" entre 2009 et 2013 - Mise en place de gestion différenciée des niveaux d'eau dans certains marais communaux et réserves naturelles - Signature d'un premier contrat de marais à Champagné-les- Marais en 2014	<u> </u>
6	Utiliser la maîtrise foncière	Acquérir à des fins conservatoires des milieux remarquables pour les préserver, les restaurer et y garantir une gestion favorable aux espèces et aux habitats naturels	Environ 1 500 ha acquis par plusieurs opérateurs : - Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes - Conservatoire du littoral - Conseil général de Vendée - Ligue pour la protection des oiseaux - Deux-Sèvres Nature Environnement - Ville de Niort	<u>:</u>
7	Projets de protection réglementaire	- Encourager les procédures réglementant les activités ayant une influence sur l'état de conservation des espèces et des habitats - Faire aboutir les projets de Réserves naturelles	- Création d'une Réserve naturelle nationale à la Belle Henriette - Création de 3 Réserves naturelles régionales (Poiré, Vacherie, Choisy) - Création d'un APPB pour les frênes tétards en Deux-Sèvres - Mise en application partielle du régime des évaluations d'incidence Natura 2000	©
8	Marais communaux en pâturage collectif	- Maintenir en bon état de conservation les prairies des marais communaux collectifs en encourageant l'activité pastorale - Encourager une gestion écologique concertée	- 2 000 ha de marais communaux en activité - Restauration de 80 ha de marais communaux - Plans de gestion en application (Life) - Action de soutien à la gestion avec les écopasteurs	©
9	Cuvette de Nuaillé d'Aunis	Assurer une gestion hydraulique durable tenant compte du contexte agricole, écologique, pédologique et hydrologique local	- Réalisation d'une étude de faisabilité - Signature d'une convention entre l'EPMP et la SAFER - Mise en place d'un arrêté de manœuvre de vanne par l'Etat	

10	Lutte contre les espèces introduites et envahissantes	Contrôler la prolifération et réguler les populations d'espèces exotiques envahissantes (animales et végétales)	- Mise en œuvre de la lutte contre les ragondins par les FDGDON - Organisation et financement de la lutte contre les jussies et autres plantes envahissantes dans le cadre des CREZH - Arrivée de l'Ecrevisse rouge de Louisiane
	©	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec	des objectifs atteints (volet A : 3 sur 11)
	<u></u>	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel ave	ec des objectifs partiellement atteints (volet A : 5 sur 11)
	$ \otimes $	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints (volet A : 3 sur 11)	

VOLET B: GESTION SPECIFIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES

N° action	Intitulé	Description	Importance de la réalisation	Résultat
11	Gestion des mégaphorbiaies	Préserver ces habitats principalement sur substrat tourbeux par des acquisitions ou des actions de gestion	- Mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 - Acquisition de mégaphorbiaies par le CREN PC	
12	Restauration et maintien des pelouses calcaires	Maintenir cet habitat sensible à la fermeture par l'enfrichement	- Pas de contrats Natura 2000 soucrits - Quelques actions d'ouverture avec des chantiers de jeunes	
13	Entretien, gestion et évaluation des Mizottes de la Baie de l'Aiguillon	- Préserver et développer cet habitat d'intérêt européen et la mosaïque de groupements végétaux qu'il abrite - Favoriser et contrôler les usages favorables au milieu naturel	- Bonne contractualisation sur les mizottes avec les MAEt - Suivi, études et accompagnement des usages réalisés par la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon	©
14	Préservation et développement des roselières à Phragmites	Préserver et favoriser le développement des roselières linéaires et en plein	- Mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 - 80 ha de roslières en acquisition - 100 ha de roselières en MAEt	
15	Gestion environnementale des trous d'exploitation de bri	Protéger cet habitat menacé par l'abandon, le comblement, l'aménagement ou l'asséchèment	- Intervention sur 3 sites dont 1 avec plan de gestion - Mise en œuvre d'un contrat Natura 2000	
16	Valorisation biologique des plans d'eau à vocation cynégétique	Promouvoir une valorisation écologique des plans d'eau de chasse	- Pas d'action d'animation spécifique menée - Un contrat Natura 2000 prévu mais non souscrit	

17	Entretien écologique des digues et levées	Favoriser un entretien tardif des digues, le maintien des bosquets et le maintien des roselières et ripisylves	- Travaux de restauration et d'entretien menés dans le cadre des CREZH - Une réflexion menée sur le Canal de Luçon - Mesure contraire aux objectifs des PAPI	<u></u>
18	Gestion et conservation des terrées	Maintenir dans un bon état de conservation le plus grand nombre de terrées	- Plusieurs interventions de restauration - 2 contrats Natura 2000 mis en œuvre	<u></u>
19	Peupleraies en plein	- Accroître le potentiel environnemental des peupleraies existantes - Encourager le retour à la prairie suivant les intérêts environnementaux	- 320 ha de peupleraies restaurées en prairies - 26 chartes Natura 2000 signées avec des propriétaires	<u></u>
20	Alignements d'arbres	Maintien des alignements d'arbres en pourtour des parcelles des marais mouillés et aide à la plantation	- Maintien global des alignements - Plantations d'arbres dans le cadre du PARMM - Aides à la plantation du Conseil régional de Poitou-Charentes	\odot
21	Entretien des boisements	Entretien et maintien des boisements au moyen d'une gestion sylvicole durable	- Pas d'action spécifique - Un contrat Natura 2000 prévu mais non souscrit	
22	Protection des habitats dunaires	Préserver ces habitats très sensibles aux activités humaines locales (tourisme balnéaire et urbanisation)	- Travaux d'entretien : bandes pare-feu, arrachage d'espèces envahissantes, pose de ganivelle - 3 contrats Natura 2000 souscrits	<u></u>
23	Maintien et entretien des mares	Préserver et entretenir les mares	- Restauration et entretien de 110 mares (dont une partie en bordure du site Natura 2000) - Action de suivi des mares restaurées - Un contrat Natura 2000 prévu mais non souscrit	
24	Protection de l'Entomofaunes	Avoir une connaissance approfondie et une protection de l'entomofaune	Suivi des populations réalisé	<u></u>
25	Protection de l'Ichtyfaune	Accroître les possibilités de circulation de la faune piscicole dans le marais et vers les bassins versants par le maintien et la restauration des habitats et l'installation de passes à poissons	 Installation de passes à poissons Suivi des populations Restauration de frayères Intégration de la problématique dans les CREZH Classement règlementaire des cours pour la continuité écologique 	(1)
26	Protection des amphibiens et reptiles	Enrayer le processus de déclin des amphibiens et des reptiles	- Restauration de mares - Interventions réalisées pour le Pélobate cultripède - Suivi des populations	

27	Soutien au programme de sauvegarde du Busard cendré	Maintenir et préserver des conditions d'accueil favorables à la reproduction de l'espèce	 Suivi des populations Identification et protection des nids Action de sensibilisation (livret sur le Busard cendré) Population principalement située hors du site Natura 2000 	\odot
28	Actions en faveur du Râle des genets	Protéger les milieux de nidification grâce à une gestion favorable des prairies humides de fauche	- Suivi annuel des populations - Souscription de MAEt avec animation spécifique	
29	Protection du Gravelot à collier interrompu	Maintenir et développer les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu sur le littoral	- Maintien des couples nicheurs dans des espaces gérés (Pointe de l'Aiguillon)	<u></u>
30	Protection de la Guifette noire	Maintenir et accroître les effectifs reproducteurs de la population de Guifette noire du Marais poitevin afin de garantir la survie de l'espèce	 Les principaux sites de nidification sont des espaces bénéficiant d'une gestion conservatoire Suivi annuel de l'espèce et mesures de préservation spécifiques Un contrat Natura 2000 prévu mais non souscrit 	<u></u>
31	Anatidés et limicoles migrateurs et hivernants	Préserver la baie de l'Aiguillon et les prairies humides du Marais poitevin qui offrent des espaces indispensables aux espèces d'anatidés et de limicoles migrateurs et hivernants	 Suivi des populations Maintien de la quiétude de la Baie de l'Aiguillon Maintien des surfaces en prairies 	\odot
32	Ardéidés	Assurer la conservation des sites de nidification des ardéidés et des habitats d'alimentation afin de conforter les populations actuelles	- Inventaire et dénombrement des sites accueillant des héronnières	<u></u>
33	Chiroptères	Conforter la protection des chiroptères	- Prospection importante d'ouvrages d'art - Aménagement de 4 sites de reproduction - Recensement des colonies de reproduction	<u></u>
34	Loutre d'Europe	Maintenir et conforter les populations de Loutre	- Mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 pour l'installation de passages à Loutre - Suivi des populations	©
35	Espèces végétales d'intérêt patrimonial	Maintenir et suivre les stations d'espèces végétales protégées	Inventaire floristique réalisé	<u>··</u>

\odot	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec des objectifs atteints (volet B : 5 sur 25)
<u></u>	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel avec des objectifs partiellement atteints (volet B : 14 sur 25)
	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints (volet B : 6 sur 25)

VOLET C: VALORISATION DU SITE COMME SUPPORT PEDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE

N° action	Intitulé	Description	Importance de la réalisation	Résultat
36	Mise en place d'un "éco- sigle" Natura 2000	Mettre en valeur économiquement des produits de qualité issue d'une production répondant à des exigences environnementales	- 2 études réalisées - Pas de démarche engagée pour la mise en place d'un éco-sigle	
37	Programme d'animation et de formation à long terme	Animer et sensibiliser sur le dispositif Natura 2000	 Création d'un poste d'animateur Animation auprès des scolaires et des habitants Elaboration de documents de sensibilisation Création du réseau RENET 	\odot
38	Conception de modules d'information et d'animation sur la façade littorale du marais	Informer et sensibiliser le grand public sur la fragilité et le respect des milieux et des espèces présentes sur le littoral	- Animation globale sur le site - Edition de supports pédagogiques - Pas d'action spécifique menée par rapport au littoral	
39	Communication	Informer et sensibiliser le grand public	- 250 articles de presse - Edition de 2 lettres d'information Natura 2000 - Création d'un site internet dédié	
40	Promotion et coordination du tourisme ornithologique	Promouvoir des activités et concevoir des circuits autour de l'oiseau	- Conception d'un guide ornithologique - Création de 2 observatoires ornithologiques	:

\odot	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec des objectifs atteints (volet C : 1 sur 5)	
<u></u>	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel avec des objectifs partiellement atteints (volet C : 2 sur 5)	
\odot	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints (volet C : 2 sur 5)	

VOLET D: ACTIONS EN LIEN AVEC LES AUTRES VOLETS DU PLAN D'ACTIONS POUR LE MARAIS POITEVIN

N°action	Intitulé	Description	Importance de la réalisation	Résultat
Diagnostic socio- économique individuel des exploitations agricoles Réalisation d'un diagnostic socio-écono exploitations agricoles		Réalisation d'un diagnostic socio-économique exhaustif des exploitations agricoles	Diagnostic réalisé en 2005	\odot
Creation d'un observatoire pour federer et organiser les suivis de biodiversité du Marais poitevin - Création d'un site internet dédié - Publication d'un livret d'informar - Création d'un poste de techncien - Création d'un poste de techncien - Chantiers réalisés (2 370 ha de pr		- Observatoire fonctionnel depuis 2004 - Création d'un site internet dédié - Publication d'un livret d'information en 2014	\odot	
		- Création d'un poste de techncien - Chantiers réalisés (2 370 ha de prairies valorisées, 50 parcs de contention, curage, clotures, plantations, etc.)	\odot	
44	Soutien et fédération de l'intervention des agents de marais	Mettre en place un réseau d'agents de marais et coordonner les interventions des différentes structures	Aucune réalisation	
45	Etude hydrogéologique des marais mouillés	Comprendre l'évolution des sols dans les marais mouillés	Etude réalisée	
4 6	Soutien aux démarches des SAGE	Intégrer dans les SAGE les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	- Intégration des enjeux Natura 2000 par rapport à la gestion de l'eau dans les 3 SAGE, approuvés et en cours d'application - Intégration des enjeux Natura 2000 dans le SDAGE 2010-2015 et dans le projet de SDAGE 2016-2021	©
47	Désenvasement et désensablement des estuaires	Soutenir les actions de désenvasement et de désensablement des estuaires	Actions réalisés par les opérateurs compétents sur les principaux exutoires du Marais	\odot

\odot	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec des objectifs atteints (volet D : 5 sur 7)	
<u></u>	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel avec des objectifs partiellement atteints (volet D : o sur 7)	
	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints (volet D : 2 sur 7)	

Bilan de réalisation pour les 4 volets du DOCOB

		Nombre	Part des fiches actions
\odot	Fiche action présentant un bon niveau de réalisation avec des objectifs atteints	14	29%
(2)	Fiche action présentant un niveau de réalisation partiel avec des objectifs partiellement atteints	21	44%
	Fiche action présentant un mauvais niveau de réalisation avec des objectifs non atteints	13	27%

3.2. LES REPONSES AUX QUESTIONS

L'analyse croisée des différentes données, mentionnées dans les tableaux annexes, concluent à :

- Une pertinence de la très grande majorité des actions, ce qui signifie que le diagnostic a été bien posé et que les objectifs affichés correspondent à de réels besoins. La situation initiale est suffisamment précise pour identifier les besoins et les enjeux. Le DOCOB est en phase avec les enjeux territoriaux.
- Une cohérence de la plupart des actions traduit une réflexion logique et structurée entre les objectifs affichés et les actions permettant d'y parvenir. Là encore, la concordance est exprimée entre la politique publique portée par le DOCOB et les moyens mobilisés, entre la politique publique du DOCOB et les autres politiques/programmes.
- Une efficacité beaucoup moins évidente des actions puisque les résultats obtenus ne permettent pas d'atteindre complètement les objectifs. Les écarts s'expliquent souvent par une combinaison de difficultés. Les objectifs sont sans doute trop ambitieux et imprécis mais la mobilisation des acteurs et des structures n'est pas suffisante pour les concrétiser. Notons également un niveau de réalisation moyen puisque si toutes les actions ont été engagées, la majorité d'entre elles n'ont pas été menées dans leur intégralité. Le niveau de réalisation est aussi très hétérogène selon les actions.
- Une efficience des actions qui reste à prouver car n'ayant pas pu déterminer les moyens attribués à chaque action (communication, financiers, humaines, techniques), il n'est pas aisé de mesurer le rapport entre actions / moyens / résultats. C'est généralement le critère le plus difficile à établir dans une évaluation : il demande une rigueur dans la gestion des moyens humains et financiers (traçabilité, suivi, comptabilité analytique). Les outils de mesures de résultats manquent pour quantifier l'évaluation. Nous rappelons que les recours à des indicateurs n'est pas prévu dans le DOCOB. Nous pouvons tout de même dire que des moyens conséquents ont été mobilisés sans pour autant aboutir à des résultats probants.
- Les impacts sont les effets et conséquences non attendus, souvent indirects ou différés (dans le temps et dans l'espace) de la politique engagée. Ils se produisent de manière induite par interaction avec d'autres paramètres. Les impacts peuvent être positifs ou négatifs. Leur appréciation relève souvent de la subjectivité.

Les impacts négatifs

L'agriculture est positionnée dans un cadre réglementaire et administratif contraint (aides financières, contraintes et contrôles),

Les comportements individuels et opportunistes.

Les impacts positifs

La prise de conscience de la valeur de la biodiversité chez les acteurs locaux,

La valorisation des prairies,

La concertation entre acteurs pour partager leurs visions, leurs problématiques, leurs projets, La démarche Natura 2000 est « démystifiée » et accessible aux acteurs. Les résultats des actions du DOCOB sont modestes ne créant pas d'effet levier pour inverser certaines tendances comme le déclin d'effectifs de populations animales. Et il n'est pas mis en évidence d'amélioration de l'état écologique des milieux.

Ces résultats d'évaluation des actions du DOCOB Natura 2000 en faveur de la préservation de la biodiversité confortent les conclusions de nombreux rapports traitant ces questions et résument l'état d'esprit des organismes audités.

Ces résultats ne satisfont aucun des organismes rencontrés :

- Pour les agriculteurs, ayant une vision davantage orientée vers le développement économique, la démarche Natura 2000 est source de contraintes, de réglementation supplémentaire bloquant le développement de leur entreprise,
- 2) Pour les associations de protection de l'environnement, les résultats n'étant pas à la hauteur des enjeux écologiques, il faut aller plus loin dans la protection de la biodiversité, parfois difficile à articuler avec le développement de l'activité humaine,
- 3) Pour les syndicats de marais, le Marais poitevin est d'abord un territoire artificialisé, qui doit être aménagé pour les intérêts humains, qui apporte une valeur ajoutée économique.
- 4) Les services de l'Etat estiment qu'il existe des marges de progrès à réaliser pour répondre aux objectifs initiaux de préservation de la biodiversité. Le cas contraire expose l'Etat aux sanctions de l'Union européenne.

Toutefois, il est nécessaire de nuancer ces propos :

- a) Reconnaissons des avancées en faveur des objectifs du DOCOB comme la stabilité des surfaces en prairies, l'entretien des mares ou encore l'entretien et l'aménagement des communaux. Mais aussi la prise de conscience collective de la richesse du territoire et donc des obligations de la préserver.
- b) Dans le prolongement du point ci-dessus, des actions inscrites dans le développement durable ne relèvent pas du DOCOB mais participent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité. Par exemple, citons la dynamique engagée autour des circuits courts (création d'une AMAP, ouverture d'un magasin de producteurs, approvisionnement en produits locaux de la restauration collective), la formation technique des agriculteurs sur les méthodes alternatives, l'animation du réseau RENET, la valorisation des énergies renouvelables ou encore la construction du Pôle des Espaces Naturels.
- c) Le site Natura 2000 et plus largement la zone humide du Marais poitevin est le théâtre de très nombreuses expertises (études, rapports, bilans, ...) conduites par des universitaires, des scientifiques et des professionnels. Elles ont incontestablement permis de professionnaliser les observations empiriques et d'approfondir les connaissances dans de nombreux domaines. Néanmoins, se pose la question de la diffusion à un public large du niveau de connaissance élevé acquis par les expertises. Autrement dit, quel est le niveau d'appropriation des résultats d'expertise par la population locale, par les organismes de terrain, les services d'Etat et les décideurs?
- d) Il est bien évident qu'il faut **élargir le « terrain de jeu »** en intégrant des phénomènes nationaux voire internationaux comme le déclin de certaines espèces (Râle des genêts), le changement climatique et les espèces invasives. Ces facteurs exogènes sont à prendre en compte dans les évolutions de la biodiversité. A l'élaboration du DOCOB, ces facteurs sont minorés, faute d'expertises scientifiques solides. Ces phénomènes dépassent largement le territoire du Marais poitevin, les actions doivent être menées de concert et en connexion entre les territoires.
- e) **Prenons en compte l'échelle temporelle**. Si des décisions sont prises actuellement en faveur de la biodiversité, les résultats obtenus concernent le moyen ou long terme. L'accompagnement du « vivant » demande un certain temps d'adaptation avant d'obtenir des résultats.

f) Le Marais poitevin est un territoire complexe, au carrefour de nombreux enjeux, terrain de jeu de nombreux organismes et donc de rapports de force. La complexité du territoire, le positionnement sur 2 régions et 3 départements, la superficie du site et un niveau de connaissance moins élevé il y a environ une décennie expliquent largement les résultats obtenus. Ces quatre facteurs peuvent être considérés comme un handicap pour mettre en œuvre les actions.

Sans reprendre toutes les explications détaillées des parties précédentes, nous répondons de manière synthétique aux questions fondamentales de l'évaluation.

Question 1 : Les actions inscrites dans le DOCOB permettent-elles d'atteindre le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation du site ?

A la lecture de l'analyse, les actions engagées permettent effectivement de concourir au maintien et à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Néanmoins, même si elles ont été presque toutes initiées, avec pertinence et cohérence, il est évident qu'elles ne peuvent à elles seules inverser certaines tendances. L'efficacité et l'efficience ne sont pas démontrées pour répondre aux objectifs du DOCOB.

Question 2 : Les moyens affectés à la mise en œuvre du DOCOB ont-ils été adaptés à l'atteinte des objectifs initiaux ?

L'Etat a déployé les moyens nécessaires pour la réalisation de la démarche Natura 2000. Même s'il est particulièrement difficile d'effectuer une évaluation exhaustive des moyens dédiés à la démarche, il semble que la dimension quantitative est adaptée aux objectifs. En revanche, des efforts sont indispensables pour optimiser les moyens (fluidité des informations, partage de base de données, ...) et faciliter l'organisation et le pilotage du DOCOB. Une démarche de type ISO 9001 serait un gage de bonne utilisation des moyens.

Toutes les personnes auditées reconnaissent que le Marais poitevin est un territoire bénéficiant de crédits bien dotés pour les études, les observations, les actions de préservation de la biodiversité. Elles ont conscience que ce territoire sensible fait l'objet d'attention particulière de la part de l'Etat.

Question 3 : Dans quelle mesure la démarche Natura 2000 a-t-elle permis une appropriation du site par les différents usagers, par les habitants locaux ?

Comme indiqué dans le bilan « gouvernance et animation », les actions d'information et de communication sont nombreuses, diversifiées, en direction de plusieurs segments de publics (élus, chasseurs, agriculteurs, habitants, scolaires). Toutes ces actions en faveur de la préservation de la biodiversité, mentionnent trop rarement la démarche Natura 2000. N'étant pas affichée comme une démarche apportant de la valeur ajoutée pour le territoire, le choix est fait de minimiser la promotion de Natura 2000. Ce choix de communication n'encourage par l'appropriation de la démarche et du site par l'ensemble des usagers et les habitants du Marais poitevin. Les acteurs rencontrés sont unanimes: l'animation et la communication envers la population locale sont considérées secondaires. Ceci ne permet pas l'appropriation de la démarche Natura 2000.

Cette démarche n'est pas perçue comme un vecteur de développement territorial mais sous l'angle des contraintes administratives et réglementaires. D'ailleurs lors d'échanges avec la population locale (commerçants, professionnels du tourisme), Natura 2000 est une démarche floue et non maîtrisée

Enfin, la combinaison de quatre facteurs (déficit de gouvernance + multitude d'organismes + nombre de dispositifs + accroissement de la réglementation) explique la faible appropriation de la démarche Natura 2000 par les usagers et les bénéficiaires.

Ces réponses sont parfaitement en phase avec les analyses des acteurs exprimées lors des entretiens, et mentionnées dans le rapport d'évaluation en point 2.3.1.3.

3.3. RETOUR D'EXPERIENCES: LES MARAIS DE LA BRIERE ET DU COTENTIN

Comme indiqué dans le paragraphe 4.2, il semble opportun de replacer les résultats du site Natura 2000 à une échelle plus large. Le territoire du Marais poitevin est une composante d'un environnement biologique national et européen pour un certain nombre d'espèces. Cette séquence de travail permet de comprendre l'approche d'autres territoires concernant la mise en œuvre Natura 2000, de s'inspirer d'initiatives intéressantes.

	PNR Marais de Brière	PNR Marais du Cotentin	PNR Marais poitevin
Surface du PNR	54 800 ha	146 650 ha	179 954 ha
Date de création du PNR	1970	1991	1979
Surface Zone Humide	18 250 ha	30 000 ha	107 526 ha 98 016 ha (terrestre) 9 510 ha (littoral)
Surface Natura 2000	16 842 ha	29 279 ha	68 o23 ha
Nombre de Régions	1	1	2
Nombres de Départements	1	2	3
Nombre de communes adhérentes au PNR	21	150	85
Population	8o ooo habitants	74 ooo habitants	186 531 habitants

	Site Natura 2000 Marais de Briere	Site Natura 2000 Marais du Cotentin	SITE NATURA 2000 MARAIS POITEVIN
	<u>Les entités géo</u> Zone humide avec 4 entités Marais prairiaux, buttes, roselières, plans d'eau	<u>Les entités géo</u> Zone humide avec 5 entités Marais intérieurs, marais arrière littoraux, polders, baie, dunes et plages	<u>Les entités géo</u> Zone humide avec 6 entités Marais desséché, marais intermédiaire, marais mouillé, ilots calcaires, polders et milieux littoraux
Caractéristiques du site Nature 2000	Activités principales L'agriculture extensive notamment l'élevage Occupation du sol	Activités principales L'agriculture notamment l'élevage bovin et ovin, la conchyliculture Occupation du sol	Activités principales L'agriculture (grandes cultures et élevage), la conchyliculture, le tourisme Occupation du sol
	Prairies et roselières <u>Surface du site Natura</u> 16 842 ha	Prairies (70%) Surface du site Natura 29 279 ha	Grandes cultures et prairies Surface du site Natura 68 023 ha
	<u>La biodiversité</u> 21 espèces 11 habitats	<u>La biodiversité</u> 16 espèces 21 habitats	<u>La biodiversité</u> 47 espèces 24 habitats
	<u>L'opérateur</u> Le PNR	<u>L'opérateur</u> Le PNR	<u>L'opérateur</u> L'EPMP qui délègue l'animation au PNR
Gouvernance du site	<u>Les instances</u> 1 comité de pilotage Des commissions thématiques 1 conseil scientifique	<u>Les instances</u> 1 comité de pilotage Des commissions thématiques 1 conseil scientifique	<u>Les instances</u> 1 comité de pilotage Des commissions thématiques

	SITE NATURA 2000 MARAIS DE	SITE NATURA 2000 MARAIS DU	SITE NATURA 2000 MARAIS POITEVIN
	Briere	Cotentin	
Gouvernance du site	La communication Communication « classique » : Etudes, bulletin d'information (5 en 10 ans) Fiches techniques, fiches pratiques, journal du Parc, rapports, Communication « originale » : Conférence thématique, fête du PNR, création d'un Office Tourisme Brière, spectacle « Electroplume »	<u>La communication</u> <u>Communication « classique » :</u> Etudes, fiches techniques pour les propriétaires et les agriculteurs Fiches pratiques pour la population, rapports	La communication Communication « classique » : Etudes, bulletin d'information (2 en 10 ans), fiches techniques pour les propriétaires et les agriculteurs, fiches pratiques pour la population, rapports, thèses Communication « originale » : Conférence thématique, fête du PNR,
	<u>Les moyens</u> 1 ETP Financement de l'animation : Europe, AELB, Etat Financement indirect : Conseil Régional, Conseil Général	Les moyens 1 ETP Financement de l'animation : Europe, AESN, Etat Financement indirect : Conseil Régional pour le fonctionnement du PNR et les RNR, Conseil Général pour les ENS	Les moyens +/- 1 ETP Financement de l'animation : Europe, AELB, Etat Financement indirect : Conseil Régional, Conseil Général
	Date de validation 2 DOCOB : 1 DOCOB « Habitats » de 2003 et 1 DOCOB « Oiseaux » de 2007	<u>Date de validation</u> 1 DOCOB réécrit : 1999 puis 2010	<u>Date de validation</u> 1 DOCOB : 2003
	<u>Contenu</u> 226 pages DOCOB 4 parties : le diagnostic, les enjeux, les actions et les cahiers des charges + les annexes	Contenu 129 pages 3 parties : le diagnostic, les enjeux, les actions, + les annexes (présentations des espèces, présentation de la charte, cartographie)	<u>Contenu</u> 236 pages 5 parties : la présentation générale, la présentation du site, le diagnostic, les enjeux, les actions + les annexes
Présentation du DOCOB	Actions du DOCOB 46 actions (17 pour « Habitats » et 29 pour	Actions du DOCOB 40 actions	Actions du DOCOB 48 actions

	« Oiseaux ») Fiche action synthétique avec cahiers des charges précis. Peu d'indicateurs chiffrés	Fiche action très synthétique avec indicateurs de mise en œuvre mais pas d'indicateurs chiffrés	Fiche action détaillée sans indicateurs précis et chiffrés
	Site Natura 2000 Marais de	Site Natura 2000 Marais du	SITE NATURA 2000 MARAIS POITEVIN
	Briere	Cotentin	
	<u>Evaluation et suivi</u>	Evaluation et suivi	Evaluation et suivi
	Pas d'évaluation	Evaluation du premier DOCOB par un	Evaluation en cours
	Bilan annuel	prestataire	Bilan annuel et global
	Peu d'indicateurs	Bilan annuel action par action	Peu d'indicateurs
		Tableaux d'évaluation et de suivi	
	<u>Lancement du DOCOB</u>	Lancement du DOCOB	Lancement du DOCOB
	Situation tendue et conflictuelle	Situation tendue	Situation tendue et conflictuelle
	Les points de contrôles des MAE	La gestion des niveaux d'eau	La gestion des niveaux d'eau
Freins et points		Les opérations de drainage	Les pratiques agricoles
de blocage		L'entretien du réseau hydraulique (les fossés)	L'entretien du réseau hydraulique
			La vision du territoire différente selon les
			acteurs (conflit d'usage)
	Le maintien d'une agriculture en lien avec	La diminution du cheptel bovin	Le diminution du cheptel bovin
	les évolutions des pratiques agricoles et la	La diminution des surfaces en marais	Les espèces invasives
	réforme de la PAC	communaux	Les évolutions des pratiques agricoles
Enjeux et risques	Le changement climatique	Les évolutions des pratiques agricoles	La réforme de la PAC
	La pression démographique (poussée de	La réforme de la PAC	L'appropriation du DOCOB par la population
	l'agglomération nazairienne) La pression du développement touristique	L'appropriation du DOCOB par la population à maintenir	Le projet de territoire partagé Le changement climatique
	littoral (La Baule)	Le changement climatique	Les risques de submersion marine
	La qualité de l'eau	Les risques de submersion marine	La pression du tourisme de masse
	Maintien de la biodiversité	Maintien de la biodiversité	Retrait de la biodiversité
	Propriété indivise du marais par les	Tourisme de masse très limitée	Territoire fortement modelé par l'activité
Particularités de	habitants		humaine
chaque territoire	Création d'une filière viande bovine sous la		Multitude d'outils de développement :
	marque « Produits du marais »		Grand Site de France, Natura 2000

A la lecture du tableau comparatif, des conclusions peuvent établies :

- 1. Les situations de départ et les caractéristiques des 3 sites sont trop éloignées pouvant aboutir à des raccourcis périlleux,
- 2. La méthodologie d'évaluation n'est pas une priorité lors de la mise en œuvre des actions du DOCOB (pas d'indicateurs chiffrés),
- 3. Le Marais poitevin se singularise des deux autres sites par sa superficie, par son occupation du sol et par son caractère anthropique poussé; ce qui aboutit à des conflits d'usage entre les acteurs locaux,
- 4. Le Marais poitevin est un territoire beaucoup plus complexe que les deux autres sites (multitude d'acteurs, d'organismes, de programmes et de dispositifs financiers),
- 5. Cependant, il est envisageable de s'appuyer sur les expériences de gouvernance : réunion du comité de pilotage, travail de préparation des actions en commissions thématiques et territoriales, sollicitation du comité scientifique, mobilisation des partenaires, animation locale, conception de communication,
- 6. L'animation du territoire est le fondement de la dynamique locale et d'une mise en mouvement des acteurs. Il est donc impératif d'assurer une mission d'animation pour favoriser les échanges et engager des projets,
- 7. Les points communs entre les trois territoires: peu d'appropriation de la démarche par la population locale, peu de communication affichée Natura 2000 mais communication du PNR, peu d'obligation d'évaluation et de résultats, des outils d'aide à la décision peu accessibles et peu valorisés (ex: le DOCOB et ses nombreuses fiches actions),
- 8. Les points de différences: les associations environnementales particulièrement actives en Marais poitevin, les enjeux et pressions politiques en Marais poitevin, la vision du territoire différente selon les acteurs et les usagers en Marais poitevin, une gouvernance simplifiée avec un interlocuteur reconnu et incontesté par les acteurs et les services de l'Etat (le PNR) en Marais de Brière et en Marais du Cotentin,
- g. La question de l'application de la réforme territoriale est posée (évolution des structures intercommunales, évolution des compétences des Conseils Généraux, émergence de nouvelles communes). Quels sont les impacts pour le PNR? quelles sont les valeurs ajoutées pour ces territoires sensibles?

PARTIE 4: LES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

4.1. SCENARII DE PROJETS DE TERRITOIRE

L'évaluation comporte certes un bilan des réalisations Natura 2000 mettant en valeur les résultats obtenus mais aussi une réflexion sur l'avenir du site Natura 2000.

Les résultats obtenus et les obligations de l'Etat vis-à-vis d'exigences européennes conduisent à se projeter dans l'avenir, dans le but de réécrire le DOCOB.

Cette dernière partie est conçue selon 3 séquences :

- La proposition de scenarii
- Le choix d'un scenario
- Le plan d'actions détaillant les recommandations et axes d'amélioration.

Avant d'aller plus loin dans la définition d'hypothèses d'avenir, il convient de s'arrêter sur un postulat de base que les acteurs locaux ont parfaitement intégré.

D'ailleurs, ce point de départ de la réflexion a été soulevé par l'ensemble des acteurs locaux rencontrés lors d'entretien. **Deux questions fondamentales** déterminent ensuite un scenario et un plan d'actions.

Le projet de territoire

- Avons-nous une vision partagée, constructive de notre territoire?
- Quel projet de territoire partagé voulons-nous?
- Quelles finalités donnons-nous à notre territoire ?
- Quelles ambitions portons-nous?
- Quelle stratégie entreprendre pour atteindre nos finalités et nos ambitions?
- Que voulons-nous faire du Marais poitevin?

Le site Natura 2000

- Quelle ambition donnons-nous à cette démarche?
- Comment en faire un outil de développement territorial?
- Comment en faire un levier de dynamique local, perçu par les acteurs locaux ?
- Comment s'approprier ce dispositif?
- Comment prendre en considération toutes les composantes de notre territoire ?
- Quel équilibre recherché ?

Les caractéristiques des trois scenarii

Le travail d'évaluation, de bibliographie mais aussi de terrain permet de faire ressortir trois hypothèses de projet de territoire :

- 1. Un territoire « naturel » qui privilégie la dimension environnementale et écologique. Les autres domaines d'activité deviennent secondaires.
- 2. Un territoire agricole dominant, ayant fait le choix d'un modèle intensif, positionné dans une économie agricole mondiale et libérale.
- 3. Un territoire multifonctionnel et équilibré entre les différents domaines d'activité (agriculture, environnement, tourisme, ressources marines). Ce territoire a pour double objectif : le développement économique et la protection de l'environnement. C'est est sans doute le plus difficile à atteindre.

Nous avons établi les caractéristiques et les incidences éventuelles de chaque scenario.

Précisons d'emblée que le périmètre des scenarii correspond à la zone humide qui présente des garanties en matière de cohérence, de recherche de connexion des milieux et de recherche d'effets leviers.

	Territoire « renaturé »	TERRITOIRE AGRICOLE	TERRITOIRE MULTIFONCTIONNEL
LES OBJECTIFS	 Favoriser la biodiversité et l'environnement sur l'ensemble du Marais poitevin Réduire l'activité économique Faire un projet exemplaire de biodiversité 	 Conforter les atouts et les forces de l'agriculture et de l'agroalimentaire Accentuer les arguments agricoles dans une économie agricole mondiale et libérale Avoir une agriculture performante et productive 	 Soutenir les différentes activités économiques du territoire Rendre attractif le territoire pour la population Répondre à des enjeux environnementaux
LES ACTIVITÉS	 Peu d'activité économique du secteur primaire, principalement des services (logement, santé, commerces) Fonction principale : nature Justification des labels (OGS, Natura 2000) Activité d'élevage extensif 	 Filière agricole de la production à la commercialisation Services agricoles connexes (enseignement, banques,) Modèle agricole intensif, dans une économie libérale mondiale Activité touristique en Marais Mouillé amoindrie 	 Activité touristique à l'intérieur du territoire et en frange littoral Activité du secteur primaire préservée et revalorisée (agriculture, bois, ressources marines,) Fonction résidentielle accueillant la population
LES FAITS MARQUANTS	 Le paysage de prairie Le paysage arboré (Venise Verte) L'empreinte humaine a minima (peu d'équipements et d'infrastructures) 	 Le paysage de plaine Les bâtiments d'exploitations agricoles et agroalimentaires (silo,) 	 La mosaïque de paysage qui garantit aussi une biodiversité Le diversité des fonctions des équipements et des infrastructures
LES CONSÉQUENCES ET INCIDENCES	 Renforcement de l'image d'un territoire d'excellence environnementale Développement significatif des surfaces en praires 	 Perte du caractère de la ZH Image d'un territoire agricole Développement des surfaces en céréales Pratique du drainage Restructuration des exploitations 	 Recherche de la durabilité du territoire Image d'un territoire vivant et dynamique sachant combiner des enjeux a priori contraires

	Territoire « renaturé »	TERRITOIRE AGRICOLE	TERRITOIRE MULTIFONCTIONNEL
LES INTÉRÊTS	 Enjeux écologiques préservés Amélioration de la biodiversité Cohérence des objectifs de préservation de la biodiversité et d'une agriculture de qualité (vente directe, circuit court) Agriculture d'élevage extensif, de proximité (sous signe officiel de qualité) qui participe au maintien d'une économie locale 	 Puissance économique agricole Territoire spécialisé en production agricole Gouvernance aisée et résultats rapides Participe au rayonnement de grands groupes comme la CAVAC, SOUFFLET Activité touristique en Marais Mouillé amoindrie L'économie oriente les activités et le développement du territoire 	 Equilibre des activités économiques (agriculture, conchyliculture, tourisme) Contribution à l'image et à la reconnaissance du Marais poitevin répondant au mieux aux objectifs économiques et environnementaux Diversité et richesse des territoires Prise en compte des exigences environnementales (Natura 2000, site classé) Démarche de progrès, collective et partagée du territoire
LES INCONVÉNIENTS	 Activité économique réglementée et limitée à l'agriculture et au tourisme écologique. Peu de prise en compte des autres activités Un territoire figé, sous cloche, soutenu par l'Etat et fort exigeant en crédits publics (subvention pour l'entretien, subvention pour le soutien aux activités, subvention d'investissement) Déclin de la démographie 	 Impacts écologiques et environnementaux d'une activité intensive Restructuration de l'économie agricole Fragilité du projet de territoire, basé sur une activité économique Avenir de l'économie mondiale, des orientations de la PAC, de choix politique des pays par rapport à l'indépendance alimentaire 	 Démarche de concertation demande du temps pour la mise en œuvre et pour observer les résultats Obligation de concertation et d'écoute Diversité des activités = diversité des acteurs
LES PRINCIPAUX ACTEURS	Organisations environnementalesPouvoirs publics	 Agriculteurs Organisations agricoles et agroalimentaires (collecte, transformation, commercialisation, services) Pouvoirs publics 	 Agriculteurs Organisations agricoles et agroalimentaires Organisations environnementales Organismes de tourisme Population locale Pouvoirs publics

La situation actuelle du Marais poitevin combine les 3 scenarii :

- Le territoire « renaturé » peut faire écho aux marais mouillés de la Venise verte, à l'Est,
- Le territoire agricole peut faire écho aux grandes étendues cultivées des marais desséchés au centre et à l'ouest du marais,
- Le territoire multifonctionnel existe d'ores et déjà, ses caractéristiques s'expriment à la fois en Marais mouillé et en Marais desséché.

Le choix du scénario « territoire multifonctionnel » se justifie par les motifs suivants :

- Il prend en compte l'existant, pour accompagner les améliorations et les évolutions nécessaires,
- Il répond le mieux aux enjeux à la fois économiques et environnementaux,
- Il s'inscrit parfaitement dans les orientations des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Union Européenne impulsant le développement durable,
- Il respecte les unités territoriales et la diversité du Marais poitevin. Les deux autres scenarii ont tendance à uniformiser le territoire et à proposer des solutions extrêmes,
- Il reconnaît et développe les différentes fonctions du territoire : fonction économique (agriculture, conchyliculture, tourisme, ...), fonction environnementale (biologique, écologie), fonction sociale (résidences, accueil de populations, culture locale),
- Il est celui qui favorise le mieux la biodiversité et qui préserve les milieux par la mise en place de politiques publiques d'accompagnement technique et de soutien financier,

Si ce scénario semble le plus évident, il est aussi très difficile à mettre en œuvre et il demande un soutien important des politiques publiques.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue les éléments suivants pour la construction du nouveau DOCOB :

- La réduction des moyens financiers,
- L'obligation d'optimiser les moyens déployés,
- L'obligation d'obtenir des résultats,
- La nécessité d'évaluer et de rendre compte aux donneurs d'ordre et aux financeurs.

4.2. AXES D'AMELIORATION ET RECOMMANDATIONS

Rappelons quelques principaux généraux et transversaux qui ont guidé l'élaboration des axes d'amélioration :

- Considérer Natura 2000 comme un outil de développement du territoire
- Renforcer le **travail en réseau** entre organismes du Marais poitevin (capitalisation des expériences et connaissances, mutualisation des compétences) et avec l'extérieur
- Adopter une **démarche d'amélioration continue** : déterminer des objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs et partagés pour chaque action, retenir des indicateurs d'évaluation pour chaque action, faire des évaluations régulières
- Faire le choix d'une **logique de projet de territoire** pour associer tous les forces vives locales
- Rechercher la cohérence et l'efficacité entre les outils de développement et les outils de planification (Natura 2000, LEADER, SCOT, SRCE, SRCAE, SDAGE, SAGE, etc.)
- Diffuser largement les informations aux bénéficiaires, aux donneurs d'ordre, aux financeurs, à la population
- Prendre en compte de manière plus amplifiée les éléments suivants : le changement climatique, la lutte contre les espèces invasives, le domaine maritime et le littoral, la conchyliculture
- S'interroger sur les problématiques: la maitrise du foncier, le découpage du périmètre Natura 2000 pour obtenir davantage de cohérence et de résultats, la sectorisation des unités territoriales, la place du tourisme dans le DOCOB et la qualité de l'eau
- Mettre en application une gestion différenciée du Marais poitevin, selon les unités territoriales

THÉMATIQUES	AXES D'AMÉLIORATION	PROPOSITIONS D'ACTIONS	RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE RÉUSSITE
1. L'AGRICULTURE	1.1. Impulser et accompagner une dynamique de l'élevage	1.1.1. Co-construire le projet agroenvironnemental et la mise en place des MAEC pour prendre en compte les contraintes des agriculteurs et les exigences réglementaires 1.1.2. Proposer des engagements plus forts et mieux rémunérer les MAE 1.1.3. Assurer une animation de terrain (tenir des réunions, organiser des visites de terrain, proposer un conseil aux agriculteurs, monter des projets, évaluer et diffuser les résultats) 1.1.4. Réaliser un conseil individuel aux agriculteurs comprenant une analyse environnementale et une analyse économique (diagnostic + conseil + suivi) 1.1.5. S'engager dans la logique de projets émergeants des acteurs locaux en utilisant les outils d'accompagnement (CUMA, CIVAM, GIEE) 1.1.6. Expérimenter et montrer les résultats des actions (exemple: démonstration de pratiques, d'utilisation de matériels) 1.1.7. Pérenniser et stabiliser le dispositif MAE au niveau de la réglementation et du financement 1.1.8. Soutenir avec ambition l'élevage: recherche scientifique de la valeur fourragère des prairies, augmentation des aides directes (exemple: majoration des subventions PCAE), soutien technique et financier aux exploitations (ex: l'entretien des prairies, l'aménagement des parcelles, l'investissement, le suivi sanitaire,) 1.1.9. Capter la valeur ajoutée de l'élevage en construisant une filière VB locale (exemple: marque PNR, label)	B-Constituer et faire vivre des groupes thématiques partageant des projets collectifs communs C-Utiliser tous les outils favorisant la mutualisation et la capitalisation des expériences (site internet,) D-Renseigner et saisir les données et les résultats E-Valider collectivement les indicateurs et les rendre accessibles par internet F-Organiser des réunions d'information et des journées techniques G-Faire appel des intervenants (techniciens, chercheurs,) pour accompagner les agriculteurs H-Construire des projets collectifs autour de GIEE I-Former les agriculteurs pour faciliter le
	1.2. Accompagner les pratiques culturales en Grandes cultures	1.2.1. Amplifier l'accompagnement des bonnes pratiques (réduction des intrants, des produits phytosanitaires et des fertilisants) par la formation technique, par le conseil, par les expérimentations 1.2.2. Mettre en œuvre la démarche HVE 1.2.3. Améliorer la gestion des corridors écologiques (les bandes enherbées, TVB)	

THÉMATIQUES	AXES D'AMÉLIORATION	Propositions d'actions	RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE RÉUSSITE
		1.3.1. Aider à l'installation de porteurs de projet en circuit court (valorisation des aides directes pour ces projets comme la DJA, soutien aux équipements et investissements)	
1. L'AGRICULTURE	1.3. Favoriser le développer de l'agriculture en circuit court et en vente directe	1.3.2. Accompagner la commercialisation des produits locaux (animation et création de groupements de producteurs, réseau de distributeurs, réseau de consommateurs)	
		1.3.3. Soutenir les démarches sous signe de qualité (valorisation des aides directes)	
		2.1.1. Soutenir l'élevage et les MAE	
	2.1. Conforter les systèmes prairiaux	2.1.2. Favoriser la maîtrise du foncier des systèmes prairiaux (définir des zones préemption, faire une veille foncière en faveur de la biodiversité)	K-Actualiser les outils d'aide à la décision comme l'Observatoire du Patrimoine Naturel
		2.2.1. Favoriser / planifier des acquisitions foncières en zones favorables au déplacement des espèces et/ou sur des zones susceptibles d'assurer un lien entre les réservoirs de biodiversité (bords de fossés, roselières, boisement)	L-Développer la connaissance des milieux M-Adopter une rigueur scientifique et méthodologique dans le suivi et l'observation des
2. LA BIOLOGIE	2.2. Améliorer la gestion des corridors écologiques	2.2.2. Favoriser la végétation de pied de berges (gestion tardive des bandes enherbées ou secteurs non fauchés)	habitats et des espèces N-Mobiliser les acteurs locaux
	comuons ecologiques	2.2.3. Etablir un mode de gestion différencié des digues pour permettre le retour d'une végétation naturelle, limiter localement la pression d'entretien et restituer des conditions d'accueil plus favorables à la faune	O-Rendre compte des résultats et du lien établi entre actions et biodiversité P- S'appuyer sur des expertises et des suivis scientifiques
		2.2.4. Préserver des espaces sans activité humaine	Q-Travailler en réseau avec d'autres sites Natura
		2.3.1. Valider et appliquer un règlement d'eau	2000
	2.3. Avoir une gestion optimale	2.3.2. Evaluer la mise en œuvre du règlement d'eau selon un	
	des niveaux d'eau	protocole déterminé, connu par les acteurs locaux	
		2.3.3. Entretenir et restaurer le réseau hydraulique	

THÉMATIQUES	AXES D'AMÉLIORATION	PROPOSITIONS D'ACTIONS	RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE RÉUSSITE
	2.4. Assurer la qualité de l'eau	2.4.1. Déterminer les caractéristiques de la qualité de l'eau (recherche scientifique) 2.4.2. Identifier et mesurer l'impact des atteintes constatées sur la biodiversité (étude, évaluation,) 2.4.3. Mettre en œuvre des dispositifs d'amélioration de la qualité	
2. LA BIOLOGIE	2.5. Mieux prendre en compte les espèces invasives	2.5.1. Elaborer des plans d'actions par espèces invasives (mobilisation de la recherche, définition de moyens techniques, financement) 2.5.2. Faire une veille de nouvelles espèces invasives 2.5.3. Réaliser une cartographie des espèces, actualisée régulièrement	
3. La GOUVERNANCE	3.1. Améliorer la gouvernance et le pilotage de la démarche Natura 2000	3.1.1. Définir l'organisation de la gouvernance (schéma d'organisation et de compétences, fonctionnement du comité de pilotage, clarification des missions entre l'EPMP et le PNR MP) 3.1.2. Rationnaliser le fonctionnement des services de l'Etat intervenant sur le Marais poitevin et Natura 2000 (créer une équipe projet au sein des services de l'Etat) 3.1.3. Animer les instances officielles et les groupes thématiques pour favoriser les échanges, la concertation entre les organismes 3.1.4. Solliciter et privilégier l'analyse scientifique pour mettre en œuvre des actions (création d'un comité scientifique, définition de protocole de suivi des populations, validation des observations et résultats) 3.1.6. Activer les dispositifs d'accompagnement du DOCOB comme les MAE, le contrat Natura 2000 3.1.7. Activer et mettre en cohérence les outils de développement (GSF, LEADER, Natura 2000, PARMO, PARMM, PPRI) et les outils de planification du territoire (PLUI, SAGEs, SCOT, SRCE, SRCAE,) 3.1.8. Activer les outils financiers	R-Mobiliser les acteurs locaux S-Adopter une démarche d'amélioration continue T-Adopter une logique de projet U-Accompagner et former les salariés dans la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue V-Mobiliser les partenaires pour relayer la communication (réunions publiques, site internet)

THÉMATIQUES	AXES D'AMÉLIORATION	Propositions d'actions	RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE RÉUSSITE
3. LA GOUVERNANCE	3.2. Informer et communiquer sur la démarche Natura 2000	3.2.1. Etablir un plan de communication annuel (Quel message? quels publics? quelles fréquences? quels supports? quels moyens?) 3.2.2. Utiliser divers supports de communication (écrits, internet, témoignages, télé, manifestations, réseaux sociaux,) 3.2.4. Mettre en avant les objectifs et les résultats de Natura 2000	
4. LE DOCOB	4.1. Faire vivre et vulgariser le DOCOB Natura 2000	4.1.1. Proposer un DOCOB plus pédagogique et plus accessible au plus grand nombre : graphiques, illustrations, forme internet interactive, jeux, interactivité, 4.1.2. Proposer un DOCOB plus concis en synthétisant davantage le diagnostic, en réduisant le nombre de fiches actions pour concentrer les moyens et renforcer les effets attendus 4.1.3. Montrer les interactions du système : entre les actions, entre les composantes du Marais poitevin (biodiversité, élevage, eau, prairies), entre les unités territoriales	

CONCLUSION

Le Marais poitevin est la seconde zone humide du territoire française, après la Camargue, d'une superficie d'environ 100 000 hectares. Ce vaste territoire est composé de plusieurs unités territoriales qui se distinguent par les usages qui y sont associés et leurs enjeux environnementaux.

Le Marais poitevin présente des traits de caractère bien marqués :

- L'eau est l'élément central du fonctionnement de la zone humide. Le Marais poitevin est le réceptacle d'un bassin versant vaste et il caractérisé par un réseau hydraulique complexe. La gestion des niveaux d'eau (et les attentes différentes des acteurs) est un exercice très délicat mais incontournable pour la préservation de la biodiversité, la prise en charge des risques d'inondation et les activités économiques;
- La richesse écologique du territoire constitue un patrimoine de renom qui bénéficie de toutes les attentions aux niveaux national et européen: site Natura 2000, site classé, réserves naturelles etc.;
- L'activité économique orientée vers le tourisme et surtout l'agriculture reste indissociable de la valorisation des richesses locales ;
- La complexité du territoire ressort nettement dans la gouvernance, dans la multitude de programmes mis en œuvre et dans la gestion financière qui en découle. Cette complexité se traduit notamment par la mise en place d'outils exceptionnels, inexistants dans les autres sites Natura 2000 comme la création d'un établissement public ou l'activation d'un PITE.

Evaluation

La mission d'évaluation a consisté à rechercher le niveau de performance des politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité mais aussi à déterminer si les actions du DOCOB concourent au bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation est un exercice délicat intégrant de nombreux domaines et qui démontre des résultats ambivalents.

Parmi les avancées et les réussites des actions du DOCOB en faveur de la biodiversité, retenons :

- L'investissement dans les MAE qui contribue au maintien de l'élevage et des surfaces en herbe :
- La prise de conscience des acteurs locaux qui ont globalement intégré la nécessité d'intervenir sur le territoire en préservant la biodiversité;
- La mobilisation importante d'outils techniques et financiers orientés vers la préservation de la biodiversité ;
- Les connaissances naturaliste et scientifique approfondies des habitats et des espèces du Marais poitevin d'un point de vue biologique et agronomique ;
- L'activation de l'ensemble des actions du DOCOB montre une certaine volonté de s'emparer de la problématique et de rechercher des solutions.

Néanmoins, l'évaluation a également mis en évidence des points de vigilance, en particulier :

- L'animation et la communication sont deux leviers d'intervention à ne pas négliger ;
- Le manque d'appropriation de la démarche Natura 2000 par les acteurs locaux ;

• L'absence de sécurité et de stabilité des dispositifs agro-environnementaux (MAE).

Notons, que la mise en œuvre d'une réglementation et la mobilisation de moyens humains et financiers importants ne sont pas suffisants pour obtenir une dynamique vertueuse autour de la démarche Natura 2000. En effet, les dimensions sociologique et culturelle de ce territoire doivent être intégrées pour comprendre les freins à la dynamique locale Natura 2000. L'adhésion à la démarche est la clef de la réussite. D'ailleurs, les différentes catégories d'acteurs rencontrées lors des entretiens sont unanimes pour conclure à des résultats insuffisants pour l'heure.

La mise en œuvre des actions Natura 2000 réaffirme la nécessité de rechercher un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles du Marais poitevin. Il s'agit sans doute d'une conclusion qui invite à un terrain d'entente et de dialogue qui est indispensable entre les activités économiques et la protection de l'environnement.

Recommandations

Sans revenir sur la partie 5 de ce rapport, la réussite de la mise en place du DOCOB passe par quelques principes fondamentaux :

- 1. Reconnaitre l'activité économique du Marais poitevin comme richesse du territoire et comme support potentiel de la richesse écologique des milieux;
- 2. Considérer Natura 2000 comme l'expression d'un projet de territoire partagé par le plus grand nombre, par les forces vives et la population ;
- 3. Choisir le développement durable pour concilier la conservation de la biodiversité et le développement des activités humaines ;
- 4. S'engager dans une démarche de progrès (mise en place d'indicateurs précis, mesurables, chiffrés, accompagnement et formation des salariés et des élus);
- 5. Adopter une approche par unité territoriale pour prendre en compte les spécificités de chacune;
- 6. Avoir une approche pragmatique avec un souci permanent d'animation de terrain et de pédagogie, de façon à obtenir l'adhésion du plus grand nombre et à responsabiliser chacun
- 7. Valoriser les données disponibles conçues et collectées par les acteurs locaux pour engager des actions concrètes.

LEXIQUE

LES SIGLES

AB: Agriculture Biologique

ADASEA: Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations

Agricoles

ADT: Agence Départementale du Tourisme

BALF: Bienvenue A La Ferme

CAD: Contrat d'Agriculture Durable

CDMP : Coordination de Défense du Marais poitevin

CDT: Comité Départemental du Tourisme

CIVAM: Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CREN: Conservatoire Régional d'Espaces Naturels

CREZH: Contrat de Restauration et d'Entretien de la Zone Humide

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel en Commun DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

DRAAF: Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DSNE : Deux-Sèvres Nature Environnement

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée EPMP : Etablissement Public du Marais poitevin FDC : Fédération Départementale de la Chasse

FDGDON: Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes

Nuisibles

FDP : Fédération Départementale de la Pêche

FSMMP : Fédération des Syndicats de Marais du Marais poitevin GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GIEE : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

GSF: Grand Site de France

GODS: Groupement Ornithologique des Deux-Sèvres

HVE: Haute Valeur Environnementale

IIBSN : Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise

INRA: Institut National de Recherche Agronomique

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LEADER : Liaisons entre Entre Actions de Développement de l'Économique Rurale

LIFE : Programme européen
LPO : Lique Protection des Oiseaux

MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ORE: Observatoire Régional Environnement

PAC: Politique Agricole Commune

PARMM : Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés
PARMO : Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Occidentaux
PCAE : Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles

PITE : Programme d'Interventions Territoriales de l'Etat PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes

PNR MP : Parc Naturel Régional du Marais poitevin
PPRI : Plan de Prévention du Risque d'Inondation

RGA: Recensement Général Agricole

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU: Surface Agricole Utile

SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie SMSVA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise

TVB: Trame Verte et Bleue

UNIMA: Union des marais de la Charente-Maritime

ZPS : Zone de protection spéciale

ANNEXES

Annexe 1 : La présentation de l'EPMP et du PNR MP

LE PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Le PNR MP est un syndicat mixte. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le Code Général des Collectivités Territoriales et par ses propres statuts. Il est composé de collectivités adhérentes :

- 93 communes couvrant le Marais poitevin,
- 2 Régions : Poitou-Charentes et Pays de la Loire,
- 3 Départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée.

L'adhésion des collectivités au PNR MP est soumise à l'approbation d'un projet global de développement et de préservation du territoire.

Les adhérents du PNR MP sont signataires d'un contrat de territoire qui fixe les grandes orientations et missions du PNR MP.

Chaque année, les collectivités adhérentes définissent les actions prioritaires sur le Marais poitevin et mobilisent les fonds d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des projets.

L'organisation administrative du PNR MP est établie dans ses statuts et prévoit l'instauration d'un comité syndical et d'un bureau.

Le comité syndical

Le comité syndical définit les objectifs et les orientations budgétaires du PNR MP. Il définit les pouvoirs qu'il délèque au bureau et prépare le plan d'action du Parc.

Il est composé des représentants (titulaires et suppléants) des collectivités membres du PNR MP :

- 24 représentants régionaux,
- 20 représentants départementaux,
- 170 représentants communaux.

Le bureau

Le bureau établit le projet de budget et prend les décisions dans la limite des pouvoirs délégués par le comité syndical. Il veille au respect des engagements pris dans le contrat de territoire et à l'exécution du programme d'équipement du PNR MP.

Il est composé de membres élus par le Comité syndical. Ses membres sont désignés comme suit :

- 3 représentants par Région, soit 6 membres,
- 2 représentants par Département, soit 6 membres,
- 2 par département au titre des Communes, soit 6 membres.

Les groupes territoriaux

Les groupes territoriaux sont des lieux de rencontre et d'échange où sont proposés des axes d'orientation et d'action dans l'esprit du Contrat de territoire. Ils sont composés des maires des communes adhérentes au PNR MP et des conseillers généraux des cantons concernés.

Il existe quatre groupes:

- un groupe des communes des Deux-Sèvres,
- un groupe des communes de Charente-Maritime,
- un groupe des communes de Vendée occidentale,
- un groupe des communes de Vendée orientale.

Les groupes de travail thématiques

Les groupes de travail thématiques sont des groupes de réflexion et de proposition missionnés par le bureau du PNR MP. De manière temporaire et en fonction des besoins, les groupes de réflexion

sont organisés pour résoudre des questions spécifiques (par exemple la question de la signalisation, de la batellerie, des Maisons du Parc, etc.).

Chaque groupe a une composition et un mode de fonctionnement adaptés à la problématique qu'il traite. Un élu est désigné comme rapporteur auprès du bureau du syndicat. Ce dernier étudie les propositions du groupe de travail.

Le comité syndical du PNR MP appuie son action sur des organes d'exécution spécifiques : un service administratif et des services techniques.

Sous l'autorité de Yann HELARY, Président du PNR MP, le Directeur, Boris SALLAUD, anime les services qui s'organisent comme suit :

- Présidence,
- Direction,
- Administration,
- Environnement & Agriculture,
- Aménagement & Économie,
- Education aux Patrimoines,
- Communication.

L'effectif du personnel est de 34 salariés, en 2014.

Le compte administratif du PNR MP, pour l'exercice 2013, fait état d'un :

- Montant total de charges de 4 355 777€ (dont 2 875 379€ de dépenses de fonctionnement et 1 480 398€ de dépenses d'investissement). Les charges du personnel représentent 58% des charges de fonctionnement,
- Montant total de produits de 4 322 026€ (dont 3 166 433€ de recettes de fonctionnement et 1 205 593€ de recettes d'investissement). Les dotations représentent 83% des produits de fonctionnement,
- Budget de fonctionnement au solde positif de 240 000€,
- Budget d'investissement au solde négatif de 275 000€,

Retenons quelques faits marquants de l'histoire du PNR MP :

- 1979 : création du PNR MP
- 1996 : déclassement du label PNR MP qui devient PIMP
- 2003 : validation du DOCOB du site Natura 2000
- 2003 2012 : animation du DOCOB
- 2003 : validation du site classé et lancement de l'opération Grand Site de France
- 2004 2008 : réalisation du programme LIFE
- 2014 : requalification du parc en PNR

Le PNR MP est le rédacteur du document d'objectifs et l'opérateur du site Natura 2000 de 2004 à 2012.

L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MARAIS POITEVIN

A l'origine de l'établissement il y a un contentieux européen : la France a été condamnée en 1999 par la Cour de justice des communautés européennes pour une mauvaise application de la directive concernant la conservation des oiseaux sauvages. Afin de suspendre le contentieux, l'Etat a adopté en 2002 un plan gouvernemental pour le Marais poitevin consacré à la préservation des milieux remarquables.

Mais l'évaluation à mi-parcours des actions mises en œuvre a mis en évidence la nécessité de renforcer les moyens déjà mis en œuvre. L'établissement public pour le Marais poitevin devra donc concilier une activité économique indispensable à la vie de ce territoire de 100 000 habitants et la préservation de ses milieux remarquables, très dépendants de l'activité humaine.

La gestion de l'eau est au cœur du sujet : la régulation optimale des niveaux d'eau au sein de la zone humide nécessite une meilleure coordination mais aussi une adaptation des prélèvements d'eau dans les nappes et les cours d'eau du bassin versant.

L'Établissement public en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité du Marais poitevin, a été créé par la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010. Il est chargé de diverses missions :

- dans le domaine de l'eau : coordination dans la mise en œuvre du SDAGE et des SAGE, l'étude et le suivi de la ressource en eau, le suivi des niveaux d'eau, les fonctions d'organisme unique de gestion collective, l'information des usagers de l'eau et l'amélioration du bon état quantitatif des masses d'eau,
- 2. dans le domaine de la biodiversité : il peut se voir confier par le ou les préfets concernés le rôle d'opérateur Natura 2000 pour les sites compris dans son périmètre d'intervention. Il peut réaliser des acquisitions foncières et demander l'instauration de servitudes. Il peut également proposer une modification des règles de répartition des eaux superficielles et souterraines et faire des suggestions à l'État et aux collectivités dans le domaine de ses missions.

Depuis juin 2012, à la demande des préfets concernés, l'EPMP s'est vu confier les fonctions d'opérateur Natura 2000 des sites « Marais poitevin ». Il est donc désormais en charge de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) et de sa mise en œuvre.

L'élaboration et l'animation du DOCOB étaient assurées depuis 2003 par le Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin pour le compte des services de l'Etat sous la responsabilité du préfet de région Poitou-Charentes. En tant que structure opératrice du DOCOB, l'EPMP est aujourd'hui maître d'ouvrage de la démarche et délègue au syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin l'animation du document d'objectifs.

L'EPMP est un organisme unique de gestion collective, fonction née de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, l'objectif étant de promouvoir une gestion collective et organisée de la ressource en eau destinée à l'irrigation agricole.

L'organisme unique est une structure en charge de la répartition des volumes prélevables entre les irrigants. Ce nouveau mode de gestion collective doit permettre de favoriser une gestion équilibrée des ressources en eau dans un périmètre hydrologique ou hydrogéologique cohérent.

L'établissement public du Marais poitevin a été désigné organisme unique dans son périmètre de compétence. C'est-à-dire qu'il sera responsable de la répartition des volumes prélevables pour l'irrigation (eaux superficielles et souterraines) dans l'ensemble des bassins d'alimentation du Marais poitevin soit environ 640 000 ha.

Pour mener à bien cette mission, l'EPMP délègue une partie de ses missions aux chambres d'agriculture des départements concernés qui jouent un rôle de proximité avec les irrigants intéressés.

La gouvernance de l'établissement public du Marais poitevin

Le conseil d'administration, présidé par le préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais poitevin, est composé de 45 membres répartis en différents collèges :

- le collège Etat (17 membres) comprend des représentants de services de l'Etat des régions et départements concernés, ainsi que le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le directeur du Conservatoire du littoral et le directeur de l'ONEMA,
- le collège collectivités (11 membres) comprend des représentants des deux conseils régionaux, des trois conseils généraux (17, 79, 85), un représentant des trois commissions locales de l'eau, un représentant de l'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise (IISBN) et deux représentants des communes littorales,
- le collège usagers (11 membres) comprend trois représentants de l'activité agricole désignés par les chambres d'agriculture, quatre représentants d'associations de protection de la nature, deux représentants de la commission consultative sur les niveaux d'eau (voir plus bas), un représentant de la profession conchylicole et un représentant des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- les personnes qualifiées (5 membres) sont désignées par le ministre en charge du développement durable,
- un représentant du personnel siège avec voix consultative.

Le bureau exécutif est composé d'une partie de ce conseil d'administration.

Deux commissions consultatives, présidées par le président du conseil d'administration, viennent compléter la gouvernance de l'établissement :

- La commission pour le suivi de la gestion opérationnelle des niveaux d'eau regroupe les collectivités, leurs groupements, leurs établissements publics et leurs syndicats mixtes lorsque ces collectivités participent à la gestion des niveaux d'eau, des associations de propriétaires fonciers et leurs groupements qui participent à cette gestion ainsi que tout organisme ayant dans ses compétences ou ses statuts, la réalisation, l'entretien ou la gestion d'ouvrages hydrauliques contribuant à la gestion des niveaux d'eau du Marais poitevin. Siègent également avec voix consultative, des représentants des différents collèges du conseil d'administration,
- La commission spécialisée chargée de proposer la répartition des prélèvements d'eau est composée de neuf représentants de l'Etat, des trois représentants des conseils généraux au conseil d'administration, des trois représentants des activités agricoles désignés par les chambres d'agriculture, des six représentants des syndicats professionnels agricoles et de trois représentants des d'irrigants.

Par arrêté du 13 juin 2014, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a nommé Monsieur Johann LEIBREICH, Directeur de l'Établissement Public du Marais poitevin, au 1^{er} juillet 2014.

L'EPMP s'appuie sur les compétences de 9 salariés, et est doté d'un budget annuel de 3 688 495€ (chiffres 2014, source EPMP).

Cependant, précisons que :

- Le budget propre de l'EPMP est de 1 509 000€,
- Les charges de fonctionnement sont composées des frais du personnel (609 000€) et des autres charges (791 000€),
- Les produits de fonctionnement sont composés de 746 484€ de dotation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de 435 277€ de l'Etat et 271 896€ de reprise de provision,
- Les crédits du PITE s'élèvent à 2 234 838€.

Annexe 2 : La méthodologie

1.1. LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES

La présentation de la méthodologie, en début de rapport d'évaluation, est une étape incontournable à sa compréhension et aux résultats qu'il contient.

La mission d'évaluation est guidée par l'application de principes ci-dessous.

1.1.1. Approche globale et transversale

Nous privilégions une approche globale et transversale dans la conduite de la mission, de façon à démontrer les relations, les échanges et les flux entre les acteurs du territoire. En effet, il est évident que les actions et les choix des acteurs génèrent des conséquences directes ou indirectes sur les autres acteurs et sur le territoire.

Nous prenons en compte différentes dimensions (économique, environnementale, écologique, sociale, territoriale) pour mettre en évidence une situation complexe et d'une certaine façon équilibrée.

Cette approche implique directement une lecture étoffée et précise de la bibliographie et la réalisation d'entretiens des acteurs locaux.

1.1.2. Approche théorique

La justesse de l'évaluation s'appuie sur la mobilisation de ressources bibliographiques et documentaires abondantes. Le territoire du Marais poitevin a fait l'objet d'une profusion d'écrits : thèse universitaire, rapports, études, ...

L'enjeu consiste donc à prendre connaissance par une lecture studieuse des écrits puis à extraire les éléments significatifs et utiles à la réalisation de la mission d'évaluation. Nous intégrons également l'avis des experts techniques et scientifiques sur des questions qui relèvent de l'évaluation du DOCOB Natura 2000.

Nous avons donc constitué et renseigné une <u>grille d'analyse</u> des ressources lues. La grille d'analyse est annexée au rapport d'évaluation.

Il en ressort de nos nombreuses lectures et analyses bibliographiques :

- La bibliographie disponible (études, rapports, thèses) est abondante et riche d'enseignements.
- L'approche d'un même sujet est très différente selon l'angle d'analyse choisi (économique, agricole, environnemental, foncier), ce qui aboutit à des résultats complémentaires ou contraires.
- Les résultats des écrits sont souvent subtils, sont assez rarement chiffrés ni partagés par les protagonistes, d'où une validation et des décisions délicates à prendre concernant le niveau d'eau, le type d'agriculture ou bien la cohérence du périmètre du site Natura 2000.
- L'état initial de la biodiversité est réalisé dans un cadre de démarche collective et de concertation. Toutefois, au vu des connaissances de l'époque, son caractère incomplet est préjudiciable à la réalisation d'actions du DOCOB, à l'évaluation des politiques publiques et des programmes d'actions.
- Le raisonnement et la réflexion n'adoptent pas une approche systémique du territoire et ne mettent donc pas en évidence les relations entre les éléments du système. L'approche thématique est sans doute plus aisée à mener mais cloisonne l'approche territoriale du Marais poitevin au risque de perdre une vision globale du territoire.

1.1.3. Approche pratique

La mission d'évaluation prend davantage de légitimité quand elle est caractérisée par une approche « terrain ».

En parfaite complémentarité avec la valorisation des ressources bibliographiques et documentaires, l'approche « terrain » permet de confirmer les écrits, mais aussi de disposer d'une analyse qualitative et plus humaine et surtout d'identifier le diagnostic social des parties prenantes du territoire.

Ce travail de terrain prend différentes formes :

- La réalisation d'<u>entretiens</u> des organismes ressources. Nous avons programmé 20 entretiens.
- La réalisation d'enquêtes auprès de 25 agriculteurs répartis sur les trois départements.
- La réalisation de <u>sorties de terrain</u> sur les différentes entités du Marais poitevin permet de visualiser les éléments des paysages (les prairies, les cultures, les mégaphorbiaies, les terrées, les frênes têtards, les digues, l'érosion des berges, ...) le réseau hydraulique hiérarchisé, les ouvrages (portes à flot, ...), les actions du DOCOB (exemple: aménagements du Marais Galuchet)

1.2. LES TECHNIQUES METHODOLOGIQUES

Nous empruntons les exigences de la norme ISO 9001 pour rédiger le rapport d'évaluation, fondées sur :

- L'approche <u>processus</u> est une analyse de données d'entrées traitées et transformées en données de sorties.
 - Autrement dit, il s'agit de valoriser les données existantes et disponibles et non pas de créer de nouvelles données d'entrées.
- L'approche <u>système</u>, permet d'analyser les relations, les échanges entre les éléments et les acteurs et d'identifier le fonctionnement global du territoire.
- L'<u>amélioration continue</u>, consiste à s'inscrire dans une démarche active de progrès, de recherche permanente d'efficacité.
- L'approche <u>factuelle</u>, vient donner une garantie supplémentaire à notre argumentation et une dimension concrète de l'évaluation.

La mission d'évaluation est complétée par l'utilisation de procédés :

- La réalisation de **sondages**, auprès de la population, des bénéficiaires et des acteurs locaux.
- La création et la valorisation des **outils d'analyse**, présentés en annexe.

Quelques exemples d'outils crées : le tableau d'analyse bibliographique, le tableau de réalisation des fiches actions, le tableau des résultats des actions par un système de notation, le tableau SWOT, la trame d'entretien et les comptes rendus, les audits d'exploitation, les cartes,...

• L'<u>analyse croisée</u> des données facilite l'évaluation et les réponses aux questions fondamentales.

1.3. LES FREINS A LA REALISATION DE LA MISSION

Lors de la réalisation de la mission d'évaluation, nous observons des difficultés qui entravent le déroulement de l'évaluation :

- a) La période de lancement de la mission en période estivale rend plus difficile la prise de contact avec les organismes pour planifier les entretiens individuels et la liste des agriculteurs à enquêter est en attente de validation. Prévus initialement en septembre, les entretiens des agriculteurs se déroulent en décembre 2014 et janvier 2015 puisque les listes d'agriculteurs sont remises à l'ADASEA en novembre. Nous assistons donc à un décalage entre le planning prévisionnel et le planning réalisé.
- b) La collecte des informations nécessite du temps et de la persévérance. Malgré nos sollicitations, nous n'avons pas toujours obtenu les données auprès des organismes. Certains ont donné leur accord pour transmettre des éléments. En vain! Certains organismes n'ont pas jugé utile de répondre à nos sollicitations. Nous avons donc demandé à l'EPMP de contacter les organismes pour récupérer les documents. Soulignons que l'EPMP et le PNR MP ont été disponibles et coopérants pour mettre à disposition toutes les données nécessaires à la réalisation de la mission. Ils sont les deux principales sources documentaires et bibliographiques. De plus, le retard de transmission de références a perturbé l'analyse et la rédaction du rapport d'évaluation. Des documents riches en analyse sont fournis en fin de mission, en janvier 2015.
- c) Le **niveau de qualité et de fiabilité** des données et des informations ne permettent pas de déterminer l'efficacité, l'efficience, la pertinente et la cohérence des actions. Dans les rapports d'activité, le changement de méthode (exemple 1 : le montant du cout journalier d'un technicien est revalorisé en 2011. Exemple 2 : le temps mobilisé par le personnel est exprimé en heures, en pourcentage ou en jours) pour l'analyse financière des moyens mis à disposition rapport d'activité ne permet pas d'établir une évaluation fiable des données.

Ce changement d'approche financière rend très difficile les possibilités d'évaluation.

Lors d'entretiens des agents de l'État et des salariés du PNR MP, il ressort que les exigences de réalisation de bilan ne sont pas clairement définies par les financeurs notamment l'État et ne constitue pas une priorité au démarrage de la démarche Natura 2000. Les services de l'État n'ont pas exprimé d'attentes particulières ni précises sur les productions de justificatifs et de bilans.

L'objectif prioritaire, au lancement de la démarche Natura 2000, n'est pas de se focaliser sur l'évaluation mais de mettre en œuvre rapidement les actions du DOCOB. Il s'agit de s'engager, sans attendre, dans la réalisation d'actions, après cette phase de rédaction et de validation du DOCOB. D'ailleurs, il convient de souligner que cette situation se retrouve dans d'autres sites Natura 2000 (PNR Brière, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, site Natura 2000 de la vallée de la Sée).

d) La **méthodologie employée** à la rédaction de documents (rapports, bilans d'activité, inventaires, DOCOB ...) n'est pas expliquée précisément et ne constitue pas une priorité (peu ou pas de critères et d'indicateurs validés et renseignés, changement de protocoles,...). Ainsi, nous ne pourrons pas exploiter certains documents, ni certaines données, de manière rigoureuse et cartésienne.

Par exemple, le DOCOB comprend 48 fiches actions.

Dans le volet A, 8/11 fiches ont des objectifs quantitatifs, mais aucune n'a d'indicateurs d'évaluation chiffrés.

Dans le volet B, 14/25 fiches ont des objectifs quantitatifs, mais aucune n'a d'indicateurs d'évaluation chiffrés.

Dans le volet C, 0/5 fiche n'a d'objectifs quantitatifs, ni d'indicateurs d'évaluation chiffrés. Dans le volet D, 0/7 fiche n'a d'objectifs quantitatifs, ni d'indicateurs d'évaluation chiffrés.

Ainsi, 46% des fiches actions intègrent des objectifs chiffrés.

Nuançons toutefois les propos, puisque l'évaluation n'étant pas une préoccupation lors de la rédaction du DOCOB, la méthodologie et les indicateurs ne sont pas développés. Là encore, les DOCOB d'autres sites ne détaillent pas la méthodologie et ne présentent pas d'indicateurs précis d'évaluation.

Pour bien rédiger les objectifs de chaque action, il est conseillé d'utiliser la méthode dite « S.M.A.R.T » comme :

S = Spécifique : l'objectif est-il précis, ciblé et opérationnel ?

M = Mesurable : le résultat de l'objectif peut-il être évalué par des indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) ?

A = Accessible : l'objectif peut-il être réalisé avec les moyens humains, techniques et financiers dont dispose le gestionnaire ?

R = Réaliste : l'objectif peut-il être atteint dans le cadre du DOCOB?

T = Temporalisé : une échéance est-elle fixée pour atteindre le résultat

Les indicateurs constituent des outils de base aussi bien pour le bilan annuel que pour l'évaluation pluriannuelle. Ils permettent de suivre les actions mises en œuvre, les effets immédiats d'une ou de plusieurs mesure(s) mais aussi les effets sur le long terme.

Plusieurs catégories d'indicateurs sont nécessaires à renseigner :

- Les indicateurs de moyens (ou de ressources)
- Les indicateurs de réalisation
- Les indicateurs de résultats

1.4. LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Pour conclure cette partie consacrée à la méthodologie, nous abordons le déroulement de la mission, notamment les étapes significatives.

- 1. Lancement officiel de la mission lors d'une réunion EPMP et ADASEA/SETUP le 16 juin 2014
- 2. Collecte et analyse des données de juin à novembre 2014
- 3. Constitution des ressources bibliographiques et documentaires, de juin à septembre 2014
- 4. Analyse des ressources bibliographiques, de juin à septembre 2014
- 5. Réalisation des entretiens des personnes et organismes ressources
 - 5.1. Rédaction et validation de la trame le 30 juin 2014
 - 5.2. Validation de la trame le 30 juin 2014
 - 5.3. Auditions réalisées de juillet à décembre : l'ADT 79, Agrobio, la CDA 17, la CDA 85, le CDMP, le CG 85, le CREN, le CRPF, le Conseil Régional, la DDTM 17, la DDT 79, la DREAL, DSNE, la FDGDON, le GODS, l'IIBSN, l'INRA, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, la LPO 85, l'ONCFS, l'ORE, le PNR MP, la Préfecture de Région, SMVSA, l'UNIMA.

- 5.4. Sorties de terrain les 16 et 17 juin 2014, les 1^{er}, 9 et 29 octobre 2014, le 13 novembre 2014
- 6. Réalisation des enquêtes des agriculteurs
 - Rédaction de la trame par l'ADASEA le 26 juin 2014
 - Validation de la trame par l'EPMP le 21 août 2014
 - Constitution de la liste des agriculteurs par l'EPMP et les CDA
 - Réalisation des enquêtes par l'ADASEA en décembre 2014 et janvier 2015
- 7. Rédaction des rapports intermédiaires le 15 septembre (version 1), le 31 novembre (version 2), le 31 décembre (version 3)
- 8. Présentation et analyse des retours d'expériences, le 19 novembre pour le PNR Brière et le 27 novembre pour le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- 9. Rédaction du rapport final le 31 janvier 2015 (version définitive)
- 10. Restitution et validation de l'évaluation en avril 2015

Nous constatons des écarts de réalisations entre le calendrier prévisionnel et le calendrier réalisé. Cependant, nous nous sommes organisés et nous avons mobilisé davantage de moyens pour rester dans un calendrier convenable et respecter la date de fin de mission.

Annexe 3:

Tableau : évolutions des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire Le tableau de synthèse de la page suivante présentant les tendances d'évolutions des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire correspond à une adaptation d'un tableau provisoire (établi en 2012) réalisé par le PNR du Marais poitevin. Il fait apparaître pour chaque espèce d'intérêt communautaire identifiée sur le territoire :

- Le statut Natura 2000 : annexes de la directive Oiseaux ou Directive Habitats Faune Flore auxquelles se rattache l'espèce considérée,
- Le statut biologique sur le Marais poitevin : Pour les oiseaux, cette colonne précise si l'espèce est nicheuse, hivernante, migratrice sur le territoire d'étude, pour les autres groupes elle apporte des précisions sur des cas particuliers, notamment si l'espèce est considérée disparue ou accidentelle sur le territoire d'étude.
- Le contexte Marais poitevin : cette colonne précise les données de présence/nidification connues concernant l'espèce considérée au sein du Marais poitevin. Ces données proviennent de communication du PNR du Marais poitevin, ou d'informations issues de la bibliographie disponible sur le site de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin.
- L'évolution durée du DOCOB : cette colonne analyse lorsque cela est possible (selon la précision et la qualité des données disponibles), les tendances d'évolution des effectifs de l'espèce considérée depuis la rédaction du DOCOB. La colonne suivante symbolise cette évolution par un système de flèche (descendante, stable ou ascendante) pour traduire cette tendance dans le Marais poitevin. Elle peut être confrontée aux tendances d'évolution nationale et européenne quand celles-ci sont connues.
- Les références bibliographiques connues pour l'espèce considérée
- Les habitats fréquentés par l'espèce au sein du Marais poitevin
- Les **enjeux de conservation** de l'espèce au sein du Marais poitevin
- Les **fiches action** en faveur de l'espèce (de façon directe ou indirecte)
- La colonne commentaires permet d'apporter quelques précisions diverses sur les données disponibles, les suivis en cours, l'importance du territoire d'étude pour la conservation de l'espèce considérée...

Une analyse par groupe est proposée à la suite de ce tableau.

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Butor étoilé Code Ao21	Annexe 1 directive Oiseaux	Migrateur hivernant	Anciennement nicheur. o à 2 individus en hivernage selon les années de 2003 à 2012	Peu significative	u	OISEAU	Synthèse ardéidés 1986-2007 (Site OPNMP) Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Roselières	Maintien des roselières existantes. Favoriser les roselières. Assurer leur tranquillité	FA 32	Seulement migrateur, mais rare. Pas assez de roselières de grandes surfaces avec tranquillité.
Héron bihoreau Code Ao23	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur	Nicheur avec 71 à 234 selon les années (hivers froids : chutes) de 2003 à 2007. De 2007 à 2014, chute globale des effectifs (retour aux effectifs des années 90)	Augmentation nette puis chute des effectifs (+ variations interannuelles fortes)	🔊 puis 🌂	-/ 🏜	Synthèse ardéidés 1986-2007 (Site OPNMP) Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Ripisylves et bocages du Marais humide, boisements humides	Maintien des linéaires boisés, des boisements et de leur tranquillité	FA 32	Inquiétude quant à l'évolution des linéaires boisés, boisements humides (aucune maîtrise de l'entretien/évolution de la plupart des boisements d'intérêt)
Héron garde- bœufs Code Ao25	Annexe 1 directive Oiseaux	Hivernant Nicheur	Nicheur avec 243 à 782 couples entre 2003 et 2007. De 2007 à 2014, chute globale des effectifs (avec fortes variations (hivers froids).	Nette augmentation jusqu'à 2008 puis baisse décelable malgré les fortes variations interannuelles	🛪 puis 🐿	7 7/-	Synthèse ardéidés 1986-2007 (Site OPNMP) Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Prairies et boisements humides	Maintien des boisements et de leur tranquillité	FA 32	Inquiétude quant à l'évolution des linéaires boisés, boisements humides (aucune maîtrise de l'entretien/évolution de la plupart des boisements d'intérêt)
Aigrette garzette Code Ao26	Annexe 1 directive Oiseaux	Hivernant Nicheur	Nicheur avec 160 à 667 couples entre 2003 et 2007 fortes variations mais hausse globale confirmée entre 2008 et 2014	Nette augmentation mais fortes variations interannuelles	Я	- 7	Synthèse ardéidés 1986-2007 (Site OPNMP) Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Prairies et boisements humides	Maintien des boisements et de leur tranquillité	FA 32	Inquiétude quant à l'évolution des linéaires boisés, boisements humides (aucune maîtrise de l'entretien/évolution de la plupart des boisements d'intérêt)
Héron pourpré ★ Code Ao29	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur	Nicheur avec 312 à 667 couples entre 2003 et 2007 <i>puis 246 couples en 2010</i> et 218 en 2014.	Nette augmentation puis baisse confirmée entre 2008 et 2014	🗷 puis ᡈ	4 / 4	Synthèse ardéidés 1986-2007 (Site OPNMP) Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Canaux et boisements arbustifs	Maintien des boisements et de leur tranquillité	FA 32	A noter l'adaptation de l'espèce dans le MP qui niche dans des boisements et non des roselières. Inquiétude quant à l'évolution des linéaires boisés, boisements humides (aucune maîtrise de l'entretien/évolution de la plupart des boisements d'intérêt). 15% de l'effectif nicheur français.
Grande aigrette Code Ao27	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur et hivernant	Nicheur avec 1 couple en 2007 puis 5 en 2010. Augmentation confirmée entre 2008 et 2014.	Apparition en 2007	7	- 7	Données PNR Synthèse 2007-2014 en novembre 2014	Canaux, prairies humides et boisements	Maintien des boisements et de leur tranquillité	FA 32	Inquiétude quant à l'évolution des linéaires boisés, boisements humides (aucune maîtrise de l'entretien/évolution de la plupart des boisements d'intérêt)
Cigogne blanche Code Ao31	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur Migrateur Hivernant	Nicheur avec 15 couples en 2001 et 70-80 couples en 2011	Nette augmentation	7	-/ ¥ ?	Données PNR	Prairies humides et boisements		Pas de fiche spécifique	Pas de suivis de l'espèce autre que ponctuels suivi bénévoles LPO
Cigogne noire Code Ao3o	Annexe 1 directive Oiseaux	Migrateur	Migration de 15-30 individus en 2001 et considéré de 50-100 selon les années en 2012	Augmentations puis stabilité	→	-/ 2	Données PNR	Prairies humides de l'ouest du MP		Pas de fiche spécifique	Pas de suivis de l'espèce autre que ponctuels
Spatule blanche Code Ao34	Annexe 1 directive Oiseaux	Migrateur Hivernant	Migration de 30 individus en 1999 et considéré de 250-300 selon les années en 2012 (LPO)	Nette augmentation	7	-/ 2	Données PNR	Prairies humides en eau		Pas de fiche spécifique Indirect pas FA1	Pas de suivis de l'espèce autre que ponctuels
Echasse blanche ★ Code A131	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur Migrateur	Nicheur : 66 à 71 couples entre 1995-96 et 150 à 223 en 2005- 06	Nette augmentation	7	-/ 7	Rapport limicoles nicheurs 2005-2006	Plans d'eau et baisses	Maintien en eau au printemps des étangs (de chasse) et baisses	FA 31	Suivi sur 10 ans des limicoles nicheurs. Plus de 10% de l'effectif nicheur français.
Avocette élégante ★ Code A132	Annexe 1 directive Oiseaux	Hivernant Nicheur	Hivernage: 7973 individus en 1997, 8000 en janvier 2008 Nichage: 8 à 30 individus en 2005-06 Hivernage: très fluctuant,	Effectifs hivernants Augmentation des hivernants, pas de tendance connue en nicheur	→	→ 2	Données PNR Rapport limicoles nicheurs 2005-2006 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations	Baie de l'Aiguillon et Estuaire du Lay	Maintien de ces espaces	FA 31	Suivis annuels Site d'importance internationale pour l'espèce

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
			effectifs dont les variations sont le miroir des variations nationales. 3000-4000 en général (10000 en 1980). Niveaux d'importance internationale. Migrations : en période postnuptiale, pas de tendance nette, baisse en période prénuptiale.				d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)				
Pluvier doré Code A140	Annexe 1 directive Oiseaux	Hivernant Migrateur	Migration: 5 000 en 1997, 7 000 en 2007 puis 200 en 2009 et 300 en 2010 Hivernage: très variable car mobile et non strictement rattaché à la zone humide. Jusqu'à 7 000 (tendance à la hausse jusqu'à 2006, puis baisse globale dans la période 2007-2011.	Très fluctuant (Stable ?)	→	-/ 7	Données PNR Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Espaces ouverts prairies humides et subsaumâtres	Maintien des espaces prairiaux humides	FA 31	Suivis annuels Espèce rattachée aux espaces prairiaux
Vanneau huppé ★ Code A142	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur Hivernant Nicheur	Hivernant: 23000 en 1999, 39000 en 2007 Nicheur: 3 000 à 5000 début des années 60, 350-500 dans les années 80 et 90, 721-817 en 2005-06 Hivernage: très variable car mobile et non strictement rattaché à la zone humide. Jusqu'à 50 000 en 1999.	Très fluctuant (Stable ?)	+	4 /-	Données PNR Rapport limicoles nicheurs 2005-2006 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Espaces ouverts (hivernage/migratio n) et prairies humides / subsaumâtres pour la nidification	Maintien des espaces prairiaux humides	FA 31	Suivis annuels pour hivernage/migration et tous les 10 ans pour l'aspect nichage. 4% de l'effectif nicheur français.
Combattant varié Code A151	Annexes 1 et 2 directive oiseaux	Migrateur	Migration: 2000 en 1999, 50 individus à la réserve de Saint-Denis en 2012 Hivernage: 0-20 individus en Baie de l'Aiguillon. Migration: effectif plus important avec pic observé en 2009.	?	?	-/ ય	Données PNR Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Pairies humides subsaumâtres	Maintien des prairies humides subsaumâtres	FA 31	Suivis annuels.
Courlis corlieu Code A158	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur	Migration: 17500 en 1992, 2000 à 2500 en 2000, 350 à 400 en 2004 puis 500 en 2007 Pas une espèce habituellement hivernante en MP. Chute des dortoirs inexpliquée	Fort déclin depuis 2000	IJ	-/ A	Données PNR Rapport suivi des migrations prénuptiales de Courlis Corlieu (2007) Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Pairies humides subsaumâtres et dortoirs en Baie de l'Aiguillon	Maintien des prairies humides subsaumâtres et des dortoirs	FA 31	Suivi tous les deux ans, préconisation d'un suivi quinquennal lors de la réactualisation du PdG RNN Baie de l'Aiguillon. Fluctuations importantes des effectifs migrants d'une manière générale mais un déclin très important amorcé dans les années 1990 est noté en période prénuptiale : la forte réduction des prairies subsaumâtres depuis 1970 en est l'une des causes principales.
Barge à queue noir ★ Ssp limosa Code A156	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur Nicheur	Migration: 42000 en 1993, 21 à 28 en 1996, 15000 en 2002,10 000 en janvier 2011. Chute confirmée en 2013. Nicheurs: 21-28 en 1996, 42-45 en 2005-06 Migration prénuptiale: fort déclin par rapport aux années 80.	Très fluctuant (Stable ?)	Migr. ៕ Migr ៕ Nich. →	-/ 2	Données PNR Rapports des Suivis migration prénuptilae 2006, 2008, 2010, 2012 et 2013 Rapport limicoles nicheurs 2005-2006 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles	Pairies humides subsaumâtres	Maintien des prairies humides subsaumâtres	FA 31	Site d'importance internationale pour l'espèce en migration, mais baisse des effectifs en cette période : il semblerait que les capacités d'accueil pourraient être améliorées (nécessité d'agir sur les niveaux d'eau pour disposer de surfaces humides importantes en cette période) et il est avancé une interrogation sur la pertinence des MAET. Cependant, les études récentes

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
							hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)				tendent à montrer que cela n'est pas le fait du MP avec une baisse générale des effectifs (baisse des effectifs nicheurs des Pays-Bas qui transitent par le MP), une modification des stratégies migratoires (escale au Portugal, rizières). Cette espèce emblématique du MP a été érigée au rang des espèces bio-indicatrices majeures de l'état de gestion du milieu : discuté aujourd'hui au regard des éléments de connaissance actuels. Suivi annuel des migrations Suivi décennal de la nidification
Barge à queue noir ★ Ssp islandica Code A156	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur	Migration: 8 000 en 1999, 4 000 en 2006, 8000 en 2007, 4000 en 2008 Hivernage: 5 000 individus en moyenne, avec parfois plus de 10 000 individus. Migration postnuptiale en hausse, tendance peu évidente pour la migration prénuptiale.	(Stable ?) ou augmentation	Migr. → ou ? ? Hiver et mligration ?	-/3	Données PNR Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Baie et pairies humides subsaumâtres	Maintien des capacités d'accueil en Baie et prairies humides subsaumâtres	FA 31	Migrateur/hivernant. Suivis annuels Parais Poitevin et façade littorale : zone majeure pour l'espèce en hiver. Site français quasi exclusif dans les années 80. En hausse dans le MP mais également plus de site en France
Chevalier gambette★ Code A162	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur Nicheur Hivernant	Nicheur: 500 dans les années 60, 92 à 96 en 1982, 45 à 55 en 1984, 94-102 en 1991, 88 à 106 en 1995-96 et 173-199 en, 2005-2006 Hiver: Intérêt faible du MP pour l'espèce, généralement moins de 500 individus (pic exceptionnel à env. 1500 entre 1983 et 1984). Migration: intérêt supérieur (env. 1000 individu en période postnuptiale et 1500 en période prénuptiale)	Nidification en augmentation, tendance difficile à évaluer pour la migration	Migr? Nich:? Hiv.:→ Migr:→/	-/ ¥	Données PNR Rapport limicoles nicheurs 2005-2006 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Baies et prairies subsaumâtres en migration, prairies subsaumâtres pour la reproduction.	Maintien des capacités d'accueil en Baie et prairies humides subsaumâtres	FA 31	Plus de 13% de l'effectif nicheur français. Suivi annuel des migrations Suivi décennal de la nidification
Gravelot à collier interrompu Code A138	Annexe 1 directive Oiseaux	Migrateur Nicheur Hivernant	Nicheur: 2- 3 couples en 1995- 96, 21-28 couples en 2005- 2006 ou 20 couples en 2000, 18 en 2005, 25-29 en 2009, 21 en 2010 et 22-23 en 2011	Stabilisation à environ 20 couples nicheurs	→	→ / 2	Données PNR Rapport limicoles nicheurs 2005-2006	Haut de plage	Préservation de la tranquillité des hauts de plages	Fiche spécifique FA 29	Suivi annuel à l'échelle du littoral ; pointe d'Arçay / belle Henriette /Aiguillon ONCFS
Guifette noire ★ Code A197	Annexe 1 directive Oiseaux	Nicheur	Nicheur: 2-3 couples en 1995- 96, 19-22 en 2005, 18-20 en 2006, 26 en 2007, 25 en 2008, 31-32 en 209, 20-22 en 2010, 32-35 en 2011, 20-22 en 2012, 26-28 en 2013. Nb de jeunes à l'envol variant de 0 à 0,63 dans la période.	Déclin de l'espèce. Nombre de nicheurs variant entre 20 et 35, mais trop peu de jeunes à l'envol	¥	→ / 2	Suivi et protection de la Guifette noire en 2013	Zones en eau avec végétation (lagunes, roselières, baisse en prairies subsaumâtres)	Maintien de zones en eau de faible profondeur (pour végétation) durant la période favorable : remédier aux assèchements précoces	Fiche spécifique FA 30	Fort déclin national. Suivi et protection depuis 1992 dans le MP. Depuis 15 ans : 1 à 3 colonies sur le marais représentant une vingtaine de couples. Perte d'habitats via nouvelles pratiques agricoles et assèchement/ gestion hydraulique inadaptée. De plus, nombreux échecs de reproduction et très peu de jeunes à l'envol. Survie de l'espèce menacée en MP. Part importante de l'effectif nicheur français pour cette espèce fortement menacée.
Sterne naine Code A195	Annexe 1 directive Oiseaux	Migrateur	Présence signalée en 1999	?	?	-/ 3	-	Littoral	Fréquentation touristique	-	Absence de suivis
Sterne caugek	Annexe 1	Hivernant	12 individus en hivernage en	?	?	- / 2	-	Littoral	Fréquentation touristique	-	Absence de suivis

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Code A191	directive Oiseaux	Migrateur	1999 350 individus en migration en 1997								
Oie cendrée ★ Code Ao43	Annexe 2 directive oiseaux	Hivernant Migrateur nicheur	Hivernage: 734 en 1994, env. 2000 en 1997, env. 4000 en 2001, plus de 5000 en 2003, environ 2000 en 2007 et 1600 en 2008 Hivernage: présence en hivernage date réellement des années 80. Augmentation nette à partir des années 90 et augmentation dans les années 2000. Premier site national pour hivernage de l'espèce. Migrations: Tendance difficiles à traduire en période postnuptiale, baisse en période prénuptiale	Tendance à une augmentation ces dernières années, mais retour à des effectifs d'environ 20000 depuis 2007	7 ?	-/3	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Vasières et prairies, réserves de la Baie, Saint-Denis et Poiré-sur-Velluire	Maintien des vasières et prairies et de leur tranquillité	FA 31	Suivis annuels Premier site d'hivernage français pour cette espèce fortement menacée.
Bernache cravant ★ Code Ao46	Annexe 2 directive oiseaux	Hivernant Migrateur	Hivernants: 745-4110 en 1997, 1902 en 2010, 4000 en 2000, effectifs oscillant entre 1 500 de 2001 à 2008. Hivernage: important depuis 1983, progression jusqu'en 1991 et stabilisation depuis avec variations importantes et ponctuellement seuil d'intérêt international dépassé. Migration: effectifs importants en période prénuptiale	Très fluctuant (Stable ?)	→	-/ 3	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Vasières Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay	Maintien des vasières	FA 31	Suivis annuels Maintien nécessaire des herbiers à zostères et Puccinellie maritime et conditions générales d'accueil de la Baie de l'Aiguillon Ponctuellement seuil d'intérêt national dépassé en hivernage
Sarcelle d'été★ Code Ao55	Annexe 2 directive oiseaux	Nicheur	Nicheurs : 20-30 en 2001, 49-55 en 2010 (extrapolation)	?	?	-/ 2	Données PNR Rapport anatidés nicheurs de 2010	Prairies humides subsaumâtres, baisses et fossés	Maintien des prairies humides subsaumâtres, baisses et fossés	FA 31	17,6 à 18,3 % de l'effectif nicheur français Enquêtes anatidés nicheurs (2010)
Canard pilet Code Ao54	Annexes 2 et 3 directive oiseaux	Hivernant Migrateur Nich. Occas	Hivernant: 1000-6200 en 1999, 2000 en 2008, entre 2000 et 4000 individus dans la période avec pic exceptionnel de 8 000 individus en 2003 Hivernage: Période la plus importante en 1967-1986, avec chute des effectifs en 1985-1995. Reprise progressive par la suite avec variations calées sur les observations nationales. L'effectif actuel montre un intérêt de la zone humide pour l'hivernage. Migration: baisse depuis 2005 pour la période postnuptiale, tendance non caractérisable en période prénuptiale.	Très fluctuant (Stable ?)	→	-/ 3	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Prés salés, estuaires	Maintien des prés salés, estuaires	FA 31	Suivis annuels
Canard souchet Code Ao ₅ 6	Annexe 2 directive oiseaux	Hivernant Migrateur nicheur	Hivernants : 300-400 en 1999, 620 en 2010, 200 à 400 entre 2001 et 2006. Augmentation en 2007 avec pic à 1000	Stable ?	→	-/ 3	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008	Vasières et prairies humides subsaumâtres	Maintien des vasières et prairies humides subsaumâtres et de leur tranquillité	FA 31	Suivis annuels des migrateurs

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
			individus en 2008 Hivernage: Fluctuations entre 1967-1977, augmentation (plus de 4000 individus jusqu'en 1983, puis baisse jusque dans les années 1990. Remontée progressive par la suite avec niveaux de 1967-1977 (env. 1 000 individus) Migration: Augmentation en période postnuptiale et peut être légère baisse en prénuptiale.				Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)				
Canard siffleur Code Ao50	Annexe 2 directive oiseaux	Hivernant Migrateur	Hivernants: 2500-3600 en 1999, 8519 en 2010, Pic de 7000 individus en 2008, entre 2500 et 7000 entre 2000 et 2008. Hivernage: Moins de 5000 jusqu'en 1977 puis augmentation sur 1979-1987 (15 000 voire 30 000 individus), puis baisse brusque avec reprise progressive (env. 5000 ces dernières années). Migration: Grande variabilité pour les migrations, tendance difficile à dégager	Fluctuations importantes, mais tendances générales à l'augmentation	7	- 7	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Vasières, prés salées et prairies humides subsaumâtres	Maintien des vasières, prés salés et prairies humides subsaumâtres et de leur tranquillité	FA 31	Suivis annuels des migrateurs
Sarcelle d'hiver Code Ao52	Annexe 2 directive oiseaux	Migrateur Hivernant	Hivernants: 2000-5000 en 1999, 6491 en 2010. Pic à plus de 10000 individus en 2000 et plus de 8000 en 2008, mais plus généralement 4000-6000 oiseaux. Tendance à la diminution sur la période 1999-2008. Hivernage: assez constant dans le temps (2 000 à 5 000 individus). Pic observé toutefois en 1978-1983 (60 000 individus en 1982) attribué à la vague de froid. Migration: tendance difficile à déterminer.	Stable ? Très fluctuant mais tendance à la baisse	→ ¥	-/ →	Données PNR Rapports anatidés hivernants et migrateurs 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008 Synthèse des connaissances sur l'évolution des populations d'anatidés et limicoles hivernants et migrateurs à l'échelle du Marais poitevin (2011)	Prairies humides subsaumâtres	Maintien des prairies humides subsaumâtres et de leur tranquillité	FA 31	Suivis annuels des migrateurs
Milan noir Code A073	Annexe 1 directive oiseaux	Nicheur	Nicheurs : 100 en 2000	Stable ?	?	-/ 2	Données PNR	Boisements et haies pour la reproduction, terrains de chasse divers	Maintien des habitats de reproduction et chasse	-	Aucun suivi
Busard des roseaux Code Ao81	Annexe 1 directive oiseaux	Migrateur Nicheur Hivernant	Nicheurs: 10-100 en 1997, environ 80 couples en 2009.	Stable	?	- 7	Données PNR Localisation des populations de Busard des roseaux en MP, 2009	Roselières, mais également champs cultivées (en particulier en 17)	Maintien des roselières	-	Seulement une enquête en 2009 Davantage de nids dans des champs de blé.
Busard cendré★ Code Ao84	Annexe 1 directive oiseaux	Migrateur Nicheur	Nicheurs: 50 à 150 couples de 2000 à 2010 69 nids découverts en 2013 (59 en plaine et 10 en marais) dont	Populations fluctuantes. Fluctuations corrélées aux densités de campagnols. Tendance à	→	-/ 🛪	Données PNR Rapports 25 ans de protection du Busard cendré dans le MP (1982-2007) et Protection du	Champs cultivés	Protection des nids (de la moisson) jusqu'à l'envol des jeunes	FA 27	Succès des protections mises en place Part importante de l'effectif nicheur français

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
			77% productifs (123 jeunes busards à l'envol)	la stabilité toutefois			busard cendré dans le Marais poitevin 2013				
Circaète Jean le Blanc Code Ao8o	Annexe 1 directive oiseaux	Migrateur Nicheur	Nicheur : 4 couples en 2000 puis ?	?	?	-/ 🏖	Données PNR	Boisements (forêt de Longeville)	Maintien de zones boisées et de leur tranquillité	-	Pas de réel suivi : observations aléatoires
Hibou des marais★ Code A222	Annexe 1 directive oiseaux	Migrateur Nicheur Hivernant	Hivernant : 293-333 en 2007- 2008		?	-/ ય	Hivernage du Hibou des marais en MP de novembre 2007 à mars 2008	Espèce ubiquiste fréquentant des lieux ouverts	Conserver des digues enherbées, maintien des prairies humides, des prés salées et prairies subsaumâtres	-	20 à 50 % de l'effectif hivernant français Années exceptionnelle pour l'hiver 2007- 2008. Pas de suivi et de données plus récentes.
Marouette ponctuée Code A119	Annexe 1 directive oiseaux	Migrateur Nicheur	Nicheur : 1 couple en 2001 puis ?	?	?	-/ 7	-	Prairies humides et bas marais alcalins	Maintien des prairies humides et bas marais alcalins	-	Observations aléatoires
Râle des genêts Code A122	Annexe 1 directive oiseaux	Nicheur	Nicheur: 12 en 2001 (11 en Vendée et 1 en Deux-Sèvres), 7 à 14 en 2011 (2-4 en Vendée et 5-10 en Charente-Maritime) Site internet OPNMP: Suivis annuels permettent localisation des derniers mâles chanteurs: 1 à 3 sur les marais mouillés de Benet et le Mazeau, 5 à 10 dans la Vallée du Curé (mais surpâturage des communaux empêchant l'installation de l'espèce)	En net déclin	Ŋ	2 / 2	Pas de référence : site internet OPNMP et <i>données PNR</i>	Prairies humides et mégaphorbiaies	Maintien des prairies humides et mégaphorbiaies, limiter le pâturage précoce des prairies, favoriser des fauches tardives	FA 28	Suivi annuel par le PNR et la LPO MAET obligatoire sur le Mazeau/Benet : env. 20 ha depuis 2010 sous contrat MAET Râle des genêts avec une fauche fin juillet. Pâturage précoce des communaux peut nuire à l'espèce.
Martin pêcheur Code A229	Annexe 1 directive oiseaux	Nicheur Hivernant	Présent, mais pas de données chiffrées	?	?	-/ 2	Pas de référence	Cours d'eau et canaux	Maintien capacité d'accueil et qualité des cours d'eau et canaux, maintien de la ressource piscicole	-	Aucun suivi : observations aléatoires
			5/ /								
Pic cendré Code A234	Annexe 1 directive oiseaux	Nicheur Hivernant	Présent, mais pas de données chiffrées. DOCOB parle de 4 à 10 individus dans le 78 en 2001	?	?	-/2	Pas de référence	Peupleraies	Maintien des boisements		Aucun suivi : observations aléatoires
	Annexe 1								Maintian das aspasas		
Pipit rousseline Code A255	directive oiseaux	Nicheur	Nicheurs : 50 à 70 nicheurs en 2000 (données DOCOB)	?	?	-/ 3	Données DOCOB pour 2000 puis pas de données	Dune grise et littoral sableux	Maintien des espaces sablesx et dunaires et de leur tranquillité	-	Aucun suivi, observations aléatoires en 2014, une vingtaine de canton
Tarier des prés	-	Nicheur Migrateur	Présent, mais pas de données chiffrées.	?	?	4 / 4	Pas de référence	Prairies	Fauche tardive ou pâturage extensif des prairies	-	Suivi en 2012, vingtaine de canton Enquête prévue en 2012 par la LPO
Gorgebleue à miroir★ Code A272	Annexe 1 directive oiseaux	Nicheur	Nicheur: 200-300 couples en 1999, puis 875-1187 couples en 2008 (avant tempête Xynthia). Actuellement?	A priori en hausse, mais suite à Xynthia, végétation maintenue rase sur les marais pour des raisons de sécurité. Impact sur l'espèce?	7 ?	?	Données PNR A priori enquête 2008.	Digues à moutardes, mizottes à chiendent, phragmites, épineux, champs de colza	Maintien de la végétation sur les digues (opposition aux mesures de sécurité suite à Xynthia) et maintien des mizottes, phragmites	-	Une enquête 2008 (pas sur le site OPNMP) mais pas de suivi. La gestion par pâturage des digues suite à la tempête Xynthia les rend défavorables à l'accueil de l'espèce. Part importante de l'effectif nicheur français
Pie grièche écorcheur	Annexe 1 directive	Nicheur	Nicheur : 200 à 380 en 2000 d'après DOCOB. Puis ?	?	?	?	Données DOCOB. Autres ?	Prairies subsaumâtres et	Maintien des prairies et des arbustes épineux	-	Pas de données disponibles pour l'espèce.

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Code A ₃₃ 8	oiseaux							prairies humides			
						FLORE					
Marsilée à 4 feuilles Marsilea quadrifolia Code 1428	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		3 stations sur 340 ha en 2003 1 en 2014	2 stations en 2012 1 station en 2014	Ä	3 1/-	Données PNR	Canaux	Maintien des conditions d'accueil de l'espèce dans les canaux	FA 35	Espèce menacée dans le MP.
						MAMMIFE	RES				
Loutre d'Europe Code 1355	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		2003 : Présence dans la zone humide et les principales vallées : Lay, Vendée, Autize aval et Sèvre	2012 : Expansion sur la Vendée, les vallées de la Guirande, Courance et Mignon	Я	\ /-	Données PNR Suivi de la répartition et gestion conservatoire de la Loutre d'Europe dans le MP (2012): comparaison 2000, 2003, 2006, 2009 et 2012	Ensemble du réseau hydrographique	Maintien de conditions d'accueil favorables sur l'ensemble du réseau hydrographique	FA 34	Suivi tous les 3 ans Corridors écologiques lacunaires peuvent être un frein Favorisée toutefois par l'expansion de l'Ecrevisse de Louisiane Mortalités routières : réalisation de passages
Vison d'Europe Espèce prioritaire Code 1356	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore	Disparu	Dernière donnée de capture date de 1992 en Vallée du Curé	Effectifs inconnus Probablement disparu?	?	2 / 2	Données PNR	Berge du réseau hydrographique		-	Espèce menacée d'extinction en France et non revue depuis 1992 dans le MP. Celui-ci représente pour l'espèce le premier espace de reconquête vers le bassin de la Loire où il a disparu.
Barbastelle d'Europe Code 1308	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Présente toute l'année	Présente	?	2 / 2	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Marais, vallées bocagères et boisements	Maintien des boisements, bocages et marais. Martien des corridors écologiques	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation) Suivi annuel des sites d'hivernage : pissotte, cavités d'Auzay, le Grève sur le Mignon
Grand Murin Code 1324	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures	Présent	?	1 /-	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Boisements et marais bocagers, bâti pour le gîte	Maintien des boisements, bocages et marais. Martien des corridors écologiques et gîtes	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation)
Grand Rhinolophe Code 1304	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint- Michel-le-Cloucq et Pissote	Présent	?	4 / 4	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte	Maintien des boisements, bocages et marais. Martien des corridors écologiques et gîtes	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation) Suivi annuel des sites d'hivernage : pissotte, cavités d'Auzay, le Grève sur le Mignon, Maillezais
Murin à moustaches	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint- Michel-le-Cloucq et Pissote, la Grève-sur-le-Mignon	Présent	?	-/ 4	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Boisements et marais bocagers, bâti/ouvrages d'art pour le gîte	Maintien des boisements, bocages et marais. Martien des corridors écologiques et gîtes	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation) Suivi annuel des sites d'hivernage : pissotte, cavités d'Auzay, le Grève sur le Mignon, Maillezais
Murin à oreilles échancrées Code 1321	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures. Hivernage cavité de Saint- Michel-le-Cloucq et Pissote	Présent	?	→ / 2	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Boisements et marais bocagers, bâti/cavités pour le gîte	Maintien des boisements, bocages et marais. Martien des corridors écologiques et gîtes	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation) Suivi annuel des sites d'hivernage : pissotte, Saint-Michel-le-Cloucq
Murin de Bechstein Code 1323	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		?	?	?	-1-	Inventaires initiaux du Plan d'actions en faveur de la sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Marais boisés et vallées alluviales (Vendée.Autize)/Fo rêt de Mervent	Maintien des boisements, bocages et marais	FA 33 FA 20 FA 21	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ; actions de sensibilisation) Inventaires forêt de Mervent (LPO85, NV85, ONF)
Petit Rhinolophe	Annexes 2 et 4 directive		Présent toute l'année sur le marais et ses bordures.	Présent	?	4 / 4	Inventaires initiaux du <i>Plan</i> d'actions en faveur de la	Boisements et marais bocagers,	Maintien des boisements, bocages et marais et gîtes	FA 33 FA 20	Groupe méconnu : LIFE de 2005 à 2008 (inventaire en bâti, ouvrage d'art et marais ;

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Code 1303	Habitat-Faune- Flore		Hivernage cavité de Saint- Michel-le-Cloucq et Pissote, cavité d'Auzay, Bâti privé				sauvegarde des chauves-souris du MP(2007)	Cavités, ouvrages d'art et bâti pour le gîte		FA 21	actions de sensibilisation) Suivi annuel des sites d'hivernage : pissotte, cavités d'Auzay, le Grève sur le Mignon, Saint-Michel-le-Cloucq
						AMPHIBIE	NS				
Pélobate cultripède -	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence à la Pointe Arçay, la lagune de la Belle Henriette, la lentille sableuse de Braud	Déclin	3	-1-	Données PNR Pas de références	Mares de la zone littorale	Préserver les mares du littoral Permettre liaisons entre les populations	FA 26 FA 22 FA 23	Suivi annuel de présence Proche de la limite Nord de l'aire de répartition Populations isolées Impact des réaménagements suite à la tempête Xynthia sur la population existante.
Triton crêté Code 1166	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence sur les anciennes îles du marais et en zone de bordure (secteurs bocagers) Données ponctuelles de présence en 2007 et 2008	Déclin	3 1	-1-	Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011)	Mares bocagères	Maintien/entretien des mares de bordures	FA 26 FA 23	Non détecté lors du suivi ZH2010 (suivi à long terme des amphibiens du MP 2010-2011) En limite Sud de répartition Facteur de diminution : Prédation et destruction de l'habitat par l'Ecrevisse de Louisiane et le Ragondin, assec répété de mares et fossés, déficit d'entretien de mares et fossés, niveau d'eau trop bas.
Triton marbré	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence dans les vallées alluviales et le bocage de bordure Données ponctuelles de présence en 2007 et 2008	Déclin	\(\right)	-1-	Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011) Espèce détectée lors du suivi ZH2010 (suivi à long terme des amphibiens du MP 2010-2011)	Mares bocagères	Maintien/entretien des mares de bordures et du caractère bocager du paysage	FA 26 FA 23	Facteur de diminution : Prédation et destruction de l'habitat par l'Ecrevisse de Louisiane et le Ragondin, assec répété de mares et fossés, déficit d'entretien de mares et fossés, niveau d'eau trop bas. Données à venir en nov. 2014 confirmé ? Autres suivis ?
Alyte accoucheur	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence dans les villages Données ponctuelles de présence en 2007 et 2008	Déclin	9	- / -	Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011)	Mares des zones urbaines	Préservation des mares de zones urbaines	FA 26 FA 23	Données à venir en nov. 2014 confirmé ? Autres suivis ?
Crapaud calamite	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence à la lagune de la Belle Henriette	Déclin	2	-1-	Données PNR Suivi aléatoire	Mares du littoral	Préservation des mares du littoral de l'urbanisation, comblement, assèchement	FA 26 FA 22 FA 23	Données à venir en nov. 2014 confirmé ? Autres suivis ? La tempête Xynthia a provoqué l'entrée d'eau salée dans la lagune de la Belle Henriette : Impact sur l'espèce (?)
Rainette arboricole	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence en marais, vallées alluviales et dans le bocage de bordure	Déclin	2	-1-	Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011) Espèce détectée lors du suivi ZH2010 (suivi à long terme des	Prairies et bocagères et mares bocagères	Préservation des zones bocagères et de leurs mares. Enjeu concernant la zone de contact avec la Rainette méridionale (concurrence défavorable à la Rainette arboricole)	FA 26 FA 23	Données à venir en nov. 2014 confirmé ? Autres suivis ? Facteur de diminution : Prédation et destruction de l'habitat par l'Ecrevisse de Louisiane et le Ragondin, assecs répétés de mares et fossés, déficit d'entretien de mares et fossés (avec parfois boisements progressifs), niveau d'eau trop bas.

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Rainette méridionale -	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence dans mle MP en marais desséché d'abord en 17 (2003) puis (2012) en 85	Augmentation	7	-1-	amphibiens du MP 2010-2011) Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011) Espèce détectée lors du suivi ZH2010 (suivi à long terme des amphibiens du MP 2010-2011)	Marais désséchés	Enjeu concernant la zone de contact avec la Rainette arboricole	FA 26 FA 23	Données à venir en nov. 2014 confirmé ? Autres suivis ? Facteur de diminution : Prédation et destruction de l'habitat par l'Ecrevisse de Louisiane et le Ragondin, assecs répétés de mares et fossés, déficit d'entretien de mares et fossés (avec parfois boisements progressifs), niveau d'eau trop bas. Problème de salinité des mares après Xynthia
Grenouille agile	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence dans les boisements et les marais mouillés	En baisse	3	- / -	Données PNR Suivi Présence/absence de 72 mares bocagères en bordure de la zone humide (Mise en place d'un suivi à long terme des amphibiens des mares bocagères du MP – résultats préliminaires 2011) Espèce détectée lors du suivi ZH2010 (suivi à long terme des amphibiens du MP 2010-2011) Rapport Suivi des populations de Grenouilles brunes du MP (2012-2013) sur sites témoins	Boisements humides	Maintien des boisements humides	FA 26 FA 23 FA 18	Population de grenouilles rousses dans le MP faible en comparaison d'autres sites proches : populations de petites tailles dans un contexte de conservation qualifié de relictuelle (étude de 2012-2013). Population les plus fortes dans les terrées (espèce forestière).
						REPTILES					
Cistude d'Europe Code 1220	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore	Accidentelle	Présence accidentelle (2003)	Certainement disparue	-	-	-	-	-	-	-
Lézard vert occidental	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence en zones de bordure et sur les îles calcaires	?	?	-1-	Aucune donnée, pas de suivi. Observations aléatoires	Zones de bordure et îles calcaires	Maintien des éléments paysagers des zones de bordure et des îles calcaires Gestion différenciée des espaces verts	FA 26	Pas de suivis reptiles dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin
Lézard des murailles	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence dans les villages et sur les îles calcaires	?	?	-1-	Aucune donnée, pas de suivi. Observations aléatoires	Villages et îles calcaires	Maintien des éléments bâtis en pierres sèches Gestion différenciée des espaces verts	FA 26	Pas de suivis reptiles dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin
Couleuvre esculape	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence au niveau des haies bocagères	?	?	-1-	Aucune donnée, pas de suivi. Observations aléatoires	Haies bocagères	Maintien des haies bocagères	FA 26	Pas de suivis reptiles dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin
Couleuvre verte et jaune	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence sur l'ensemble du marais	?	3	- / -	Aucune donnée, pas de suivi. Observations aléatoires	Ensemble du marais	-	FA 26	Pas de suivis reptiles dans le cadre de l'observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin Espèce en progression au détriment de la Couleuvre à collier
						ICHTYOFA	UNE				
Lamproie de planer <i>Espèce</i>	Annexe 2 directive Habitat-Faune-		Amont du MP, à partir de Niort. Absente de la zone Natura 2000	?	?	-1-	Données PNR Quelques références Suivi de la migration piscicole dans le MP	Réseau hydrographique	Maintien des zones de frayères en eau	FA 25 FA 4 FA 5	-

Espèce	Statut	Statut	Contoute MD	Evolution durée	Evolution	Evolution	Référence	Habitats MP	Eminuv	Fiches	Commentaires
+ Code Natura 2000	N2000	Statut	Contexte MP	DOCOB	MP	nat./Euro	bibliographique	Habitats MP	Enjeux	actions	Commentaires
prioritaire Code 1096	Flore						en 2012				
Lamproie fluviatile Code 1099	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Peu connue, présence de quelques individus (passage) mais pas facilement repérable	?	?	- / -	Données PNR Quelques références Suivi de la migration piscicole dans le MP en 2012	Réseau hydrographique	Rétablissement de la continuité écologique et maintien des zones de frayères en eau	FA 25 FA 4 FA 5	Aménagement de la passe à poissons Marais Pin en 2006 Peu de données
Lamproie marine Code 1095	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Présence sur le canal du Mignon, les Autize, la Sèvre niortaise en 2003 (frayères?) 2012: pas de frayères, quelques rares individus 2013 et 2014: quelques nids mais pas de frayères (suspicion de braconnage) Canal du Mignon, rivière Autise.	Déclin	3	-1-	Données PNR Quelques références Suivi de la migration piscicole dans le MP en 2012	Réseau hydrographique	Rétablissement de la continuité écologique et maintien des zones de frayères en eau	FA 25 FA 4 FA 5	Aménagement de la passe à poissons Marais Pin en 2006 Peu de données
Grande Alose Code 1102	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Sèvre niortaise, Canal du Mignon, Grande rigole, Bras de Sevreau	Stable	3	- / -	Données PNR Quelques références Suivi de la migration piscicole dans le MP en 2012	Réseau hydrographique	Rétablissement de la continuité écologique et maintien des zones de frayères en eau	FA 25 FA 4 FA 5	Aménagement de la passe à poissons Marais Pin en 2006 Peu de données
Alose feinte Code 1103	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Sèvre niortaise. Peu de données. Plutôt sur la partie aval du bassin.	?	2	-1-	Données PNR Quelques références Suivi de la migration piscicole dans le MP en 2012	Réseau hydrographique	Rétablissement de la continuité écologique et maintien des zones de frayères en eau	FA 25 FA 4 FA 5	Aménagement de la passe à poissons Marais Pin en 2006 Peu de données
Saumon atlantique Code 1106	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Présence anecdotique (quelques individus) mais tend à augmenter sous l'effet de la réalisation d'ouvrages de franchissement	?		-1-	Données PNR	Réseau hydrographique	-	FA 25 FA 4 FA 5	Peu de données Une seule reproduction en 2014 ne permet pas d'identifier une augmentation
Bouvière Code 1134	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore	Disparu	Présumée disparue. 1 seule donnée ancienne.	Probablement disparue	-	-1-	Données PNR	Réseau hydrographique	Qualité de l'eau et de l'habitat	FA 25 FA 4 FA 5	-
Loche de rivière Code 1149	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore	Absente	Absente	Manque d'information	-	-1-	Données PNR	Réseau hydrographique	-	FA 25 FA 4 FA 5	-
Truite de mer			1 passage en 2013 et 1 passage en 2014. Espèce anecdotique mais en augmentation (reproduction révélée en amont du bassin en 2014)	Manque d'information	-					FA 25 FA 4 FA 5	
						INSECTES	_				
Rosalie des Alpes Espèce prioritaire Code 1087	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présence régulière. Pas de suivi 2003-2014. Enquête auprès des bateliers en 2014.	Stable	→ 7 ?	-1-	Données PNR Il est signalé une étude sur les coléoptères saproxylophages dans le Marais de l'Ouchette à Magné en 2005.	Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	Maintien des éléments boisés, en particulier arbres au cœur sénescent et bois mort, sur pied ou au sol	FA 24 FA 18 FA 20 FA 21	Groupe des coléoptères non suivis dans le cadre de l'OPNMP Espèce apparue au XXème siècle dans la Venise verte, a connu une forte expansion dans le MP alors que globalement rare dans les deux régions. Points essentiels : conserver du bois mort sur pied et au sol, alignements e frênes têtards particulièrement favorables
Grand Capricorne Code 1088	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Espèce présente considérée en déclin au moment de la rédaction DOCOB. Pas de suivi 2003-2014	?	?	-1-	Données PNR Il est signalé une étude sur les coléoptères saproxylophages dans le Marais de l'Ouchette à	Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	Maintien des éléments boisés, en particulier arbres au cœur sénescent et bois mort, sur pied ou au sol	FA 24 FA 18 FA 20 FA 21	Groupe des coléoptères non suivis dans le cadre de l'OPNMP Points essentiels : conserver du bois mort sur pied et au sol, préserver les bocages de

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
Lucane cerf- volant Code 1083	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Espèce présente. Pas de suivi 2003-2014	?	?	-1-	Magné en 2005. Données PNR Il est signalé une étude sur les coléoptères saproxylophages dans le Marais de l'Ouchette à Magné en 2005.	Marais bocager, coteaux, frênes têtard, boisements	Maintien de bois mort et arbres sénescents, notamment le châne	FA 24 FA 18 FA 20 FA 21	coteaux et de marais Groupe des coléoptères non suivis dans le cadre de l'OPNMP Points essentiels : conserver du bois mort sur pied et au sol, préserver les bocages de coteaux et de marais
Cuivré des marais Code 1060	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent, considéré en déclin à la rédaction du DOCOB. Visiblement abondante dans les années 60, déclin attribué à la limitation des périodes d'inondation. 2007: espèce peu abondante mais bien répartie sur 17 communes d'après éléments récents. Présence vérifiée en 2010 (8 observations en 3 points). Non observé en 2013	?	?	-1-	Rapport du Pôle entomofaune, lépidoptères rhopalocères - Synthèse de la phase 1 : état des connaissances (2007) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2010) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2013)	Prairies humides à Rumex, magnocariçaies et mégaphorbiaies	Maintien d'une gestion extensive des praires, maintien de friches humides herbacées, maintien de crues en hiver	FA 24 FA 1 FA 11	Difficile de déterminer évolution sur deux simples suivis, d'autant que les conditions propres à chaque année (données climatiques, inondations) influent grandement sur les résultats? Pas de recherche systématique de l'espèce dans les secteur favorable
Azuré de la Sanguisorbe Code 1059	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore	Disparu	Présumé disparu, observé en 1980 pour la dernière fois dans le MP (Marais du Bourdet). Assez fréquent dans les années 60. Non revu en 2010 et 2013	Non revu	o 3	-1-	Rapport du Pôle entomofaune, lépidoptères rhopalocères - Synthèse de la phase 1 : état des connaissances (2007) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2010) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2013)	Prairies humides et marais tourbeux à Sanguisorba officinalis	Conservation des stations à Sanguisorba officinalis dans les marais tourbeux	FA 24 FA 15	Il demeure quelques stations de Sanguisorbe (plante hôte) dans le MP Cycle biologique complexe avec raréfaction plante hôte, habitat et l'intervention de fourmis du genre <i>Myrmica</i> dans le cycle de vie.
Fadet des laîches Code 1071	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore	Disparu	Présumé disparu, observé en 1969 pour la dernière fois dans le MP (Marais d'Amuré, Marais du Bourdet, vallée de la Courance). Assez fréquent dans les années 60. Non revu en 2010 et 2013	Non revu	o 3	-1-	Rapport du Pôle entomofaune, lépidoptères rhopalocères - Synthèse de la phase 1 : état des connaissances (2007) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2010) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2013)	Prairies humides et marais tourbeux	Conservation marais tourbeux	FA 24 FA 15	Papillon considéré comme le plus menacé de France
Azuré du serpolet	Annexe 4 directive Habitat-Faune- Flore		Présent en 2 stations en 2007 (Coteau de Chaillé-les-Marais, observation de 1995) et Forêt de Benon (observations 1999- 2007). 5 individus en 1 point – Vallée de la Sourdry – en 20010? Une seule observation en 2013	?	?	-1-	Rapport du Pôle entomofaune, lépidoptères rhopalocères - Synthèse de la phase 1 : état des connaissances (2007) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2010) Suivi des lépidoptères rhopalocères du MP (OPNMP, 2013)	Pelouses et friches sèches envahies d'origan (<i>Origanum</i> vulgare), sa plante hôte	Maintien des pelouses et friches sèches envahies d'origan (<i>Origanum vulgare</i>), sa plante hôte et notamment lutte contre fermeture par déficit d'entretien	FA 24 FA 12	Menacé par l'abandon et l'enfrichement des pelouses calcicoles, clairières et ourlets des boisements calcaires
Ecaille chinée Espèce prioritaire Code 1078	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Espèce commune. Présence régulières. Pas de suivis dans le cadre de l'OPNMP.	Stable	>	-1-	Données PNR Pas de suivi	Pelouses et bois clairs chauds et ensoleillés sur calcaire	Maintien/entretien des pelouses calcicoles, clairières et ourlets sur boisements calcaires.	FA 24 FA 12	Espèces bien présente en France et dans le MP Seule menace : abandon et enfrichement des pelouses calcicoles, clairières et ourlets sur boisements calcaires.
Cordulie à corps fin Code 1041	Annexes 2 et 4 directive Habitat-Faune- Flore		Peu notée. Observée à Bessines le long de la Vieille Sèvre, sur la Sèvre et ses principaux affluents. (Suivi	? Stable ?	→ (?)	-1-	Données PNR : Suivis communaux 2005-2007 Sites de Magné et la Ronde 2005 et 2008	Réseau hydraulique ombragé	Maintien d'un réseau hydraulique ombragé et de qualité (qualité d'eau), avec végétation	FA 24	Menacée par la baisse de la qualité des eaux et le non maintien de la végétation aquatique rivulaire.

Espèce + Code Natura 2000	Statut N2000	Statut	Contexte MP	Evolution durée DOCOB	Evolution MP	Evolution nat./Euro	Référence bibliographique	Habitats MP	Enjeux	Fiches actions	Commentaires
			2012). Présence sur la Sèvre niortaise, le Mignon, la Vallée du Curée, le Troussepoil.				Etude est comparaison des peuplements d'odonates des prairies inondées et des réseaux de fossés de l'ouest du MP (1993-2001) Mise en place d'un suivi des communautés d'odonates du MP (2012)				
Agrion de Mercure Code 1044	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Observé en 2 sites dans le suivi 2012 Présence sur vallée Troussepoil, vallées de la Courance, Saint-Georges-de- Rex	? Stable ?	→ (?)	-/-	Données PNR: Suivis communaux 2005-2007 Sites de Magné et la Ronde 2005 et 2008 Etude est comparaison des peuplements d'odonates des prairies inondées et des réseaux de fossés de l'ouest du MP (1993-2001) Mise en place d'un suivi des communautés d'odonates du MP (2012)	Réseau hydraulique en milieu ouvert, rivières oxygénées avec végétation	Maintien de systèmes hydrauliques courant (oxygénés) avec végétation. Entretien pour éviter ombrage	FA24	France : cœur de la zone de répartition de l'espèce
						MOLLUSQ	UES				
Vertigo moulinsiana Code 1016	Annexe 2 directive Habitat-Faune- Flore		Inconnu sur le site à l'écriture du DOCOB, l'espèce a été découverte en 2009 en 85 (Le Mazeau, Langon, Nalliers), et en 2005 en 17 (La Ronde) et 79 (Magné)	?	?	-/-	Données PNR : Prospection en 2005 (LIFE) et 2009 (bénévoles)	Berges du réseau hydraulique, zones de mégaphorbiaie, cariçaie, boisements humides et prairies extensives.	Maintien des crues et des Berges du réseau hydraulique, des zones de mégaphorbiaie, cariçaie, des boisements humides et des prairies extensives.	-	Espèce découverte durant l'application du DOCOB. Non prise en compte. Pas de suivi.

La directive 2009/147/CE dite Directive Oiseaux

Annexe 1 : fixe la liste des espèces menacées pour lesquelles les membres de l'union européenne doivent définir des zones de Protection Spéciale (ZPS)

Annexe II : détermine la liste des espèces autorisées à la chasse dans la mesure où celle-ci est compatible avec le maintien de la population de ces espèces à un niveau satisfaisant.

Annexe III: détermine la liste des espèces parmi celles visées par la Directive pour lesquelles une certaine souplesse est admise dans l'interdiction de destruction d'individus, nids, œufs et habitats.

La directive 92/43/CEE dite Directive Habitats Faune Flore

Annexe I: liste les habitats naturels ou semi-naturels remarquables d'intérêt communautaire (danger de disparition, de faible superficie/répartition ou ayant des caractéristiques remarquables)

Annexe II : Liste les espèces de la faune et de la flore d'intérêt communautaire (menacées d'extinction, vulnérables, rares, endémiques)

Annexe IV: Liste les espèces pour lesquelles les états membres sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires à une protection stricte (interdire destruction /dérangement, destruction de l'habitat de vie...

Etablissement public du Marais poitevin

1, rue Richelieu 85 400 Luçon 02 51 56 56 20 contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr

